

YA  
582  
373

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1894

FASCICULE ONZIÈME

Procès-Verbaux des Séances. — Rapports de la deuxième Commission  
(DEUXIÈME ÉDITION).



LE CAIRE  
IMPRIMERIE NATIONALE  
1908



COMITÉ DE CONSERVATION  
DES  
MONUMENTS DE L'ART ARABE

---

EXERCICE 1894

---

FASCICULE ONZIÈME

---

Procès-Verbaux des Séances. — Rapports de la deuxième Commission.

(DEUXIÈME ÉDITION).



LE CAIRE  
IMPRIMERIE NATIONALE  
1908



Dunning  
Wékil  
4-2-41  
42361

Ministère des Wakfs  
S. D. 67

Comité de Conservation des Monuments de l'Art Arabe  
à la fin de l'année 1894.

---

**PRÉSIDENT :**

**MOHAMED FAIZI PACHA**, Directeur général de l'Administration des Wakfs.

**VICE-PRÉSIDENT :**

**MOHAMED SEROUR BEY**, Wékil de l'Administration des Wakfs.

**MEMBRES :**

**MOUSTAPHA PACHA FEHMY**, Ministre de la Guerre.

**HUSSEIN FAKHRY PACHA**, Ministre de l'Instruction et des Travaux publics

**MOHAMED PACHA CHAKER**, Directeur général de la Daira Sanieh.

**TIGRANE PACHA**, Ministre des Affaires Etrangères.

**YACOUB PACHA ARTIN**, Sous-secr. d'État au Ministère de l'Instruction publique.

**ISMAIL PACHA EL-FALAKI**, Directeur de l'École Polytechnique (en retraite).

**W. E. GARSTIN**, Sous-secr. d'État, au Ministère des Travaux publics.

**J. FRANZ pacha**, Directeur du Bureau technique des Wakfs (en retraite).

**J. BAROIS**, Secrétaire général du Ministère des Travaux publics.

**P. GRAND BEY**, Directeur général des Villes et Bâtiments, Ministère des Trav. pub.

**DE MOEGAN**, Directeur général des Musées.

**DE VOLVERS**, Directeur de la Bibliothèque Khédiviale.

**SABER BEY SABRI**, Ingénieur en chef du bureau technique des Wakfs.

**SCANDAR EFFENDI AZIZ**, Chef du bur. de dess. au bur. tech. de l'Ad. des Wakfs.

**M. HERZ**, Architecte en chef du Comité de conservation des mon. de l'Art Arabe.

**AHMED BEY SABRY**, Ingén.-inspecteur à l'Adm. des chemins de fer égyptiens.

**MEMBRE CORRESPONDANT :**

**M. ARTHUR RHONÉ**, homme de lettres, à Paris.

**M. MAX VAN BEECHEM**, à Genève.

**MEMBRES HONORAIRES :**

**MM. ADLER**, professeur à l'Académie royale de Berlin.

**STANLEY, LANE-POOLE** à Londres.

---



**PROCÈS-VERBAUX**

**ET**

**RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION**



COMITÉ DE CONSERVATION  
DES  
MONUMENTS DE L'ART ARABE

---

**Procès-verbal n° 61.**

(Voir rapports n<sup>o</sup>s 160, 161 et 162 de la deuxième Commission).

---

Le 8 mars 1894 a eu lieu la 61<sup>e</sup> séance du Comité de conservation des monuments de l'art arabe, à 3 heure et demie p. m., au siège de la Direction générale des Wakfs ; étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, *Président* ;

Tigrane pacha ;

Fakhry pacha ;

Yacoub Artin pacha ;

Mohamed Chaker pacha ;

Ismail pacha El Falaki ;

MM. Garstin ;

Grand bey ;

Vollers ;

Saber bey Sabri ;

Herz ;

Scander effendi Aziz.

1<sup>o</sup> Lecture est faite par le secrétaire de l'ordonnance de S. A. le Khédive, datée du 30 décembre 1893, n<sup>o</sup> 155, portant les nominations en qualité de membres du comité de MM. Ahmed bey Sabri, ingénieur-inspecteur à l'Administration des chemins de fer égyptiens, et Scander effendi Aziz, chef du bureau de dessin au bureau technique de l'Administration des Wakfs. (Voir le 59<sup>e</sup> procès-verbal, § 4, b). Ces messieurs étant présents, S.E. le président leur souhaite la bienvenue au nom du Comité.

Le Comité décide en même temps qu'Ahmed bey Sabri et Scander effendi Aziz feront partie de la deuxième Commission.

2<sup>e</sup> Le procès-verbal de la séance précédente est lu par M. Grand bey, accepté et signé.

3<sup>e</sup> M. l'architecte présente l'état des travaux au 5 mars courant en cours d'exécution ou achevés, tous imputés sur le budget de 1893, savoir :

Pour le compte des Wakfs, le montant des travaux faits s'élève à 1530 L.E. pour 1811 L.E. de dépenses engagées;

Pour le Comité, le montant des travaux faits est de 2739 L.E. pour 3.077 L.E. de dépenses engagées.

Tous ces travaux seront bientôt terminés.

4<sup>e</sup> Le secrétaire fait la lecture des rapports de la deuxième Commission n<sup>o</sup> 160, 161 et 162.

a) *Rapport n<sup>o</sup> 160.*

Les conclusions sont adoptées.

b) *Rapport n<sup>o</sup> 161.*

Les conclusions sont adoptées ; en conséquence, les dépenses ci-après sont approuvées :

1<sup>e</sup> Travaux supplémentaires au palais Berdak .... L.E. 30 —

2<sup>e</sup> Consolidation des charpentes des plafonds de

Kidjmás el-Ishâki ..... » 54 514

c) *Rapport n<sup>o</sup> 162.*

Conclusions adoptées.

5<sup>e</sup> Après examen de la réponse de S. E. le directeur général des Wakfs au Comité, lui donnant connaissance du classement des employés de l'Administration des Wakfs avec les traitements afférents aux diverses classes, le Comité décide que les employés du Comité, sauf M. l'architecte en chef, seront classés comme suit et auront les traitements ci-après indiqués :

	TRAITEMENT ACTUEL	CLASSE	TRAITEMENT ALLOUÉ
Elias eff. Hakim, interprète-écrivain .....	144	2 <sup>e</sup>	168
Farahat eff. Omar, aide-ingénieur.....	48	5 <sup>e</sup>	60
Youssef eff. Ahmed, dessinateur .....	12	6 <sup>e</sup>	24
Abdalla eff. Sayegh, copiste .....	18	6 <sup>e</sup>	24
Hamed eff. Haindi, copiste .....	18	6 <sup>e</sup>	24
Ensemble.....			300
Hors cadre 2 saïs à 18 L.E. .....			36
Total.....			336

6° Il est donné lecture de la lettre du 26 décembre 1893, de M. l'ingénieur en chef des Wakfs, transmise au Comité par S.E. le directeur général des Wakfs, concernant le dégagement des abords de la mosquée Malika Safia, sise au Caire, dans le quartier de Daoudieh.

Il est dit dans cette lettre que le contentieux des Wakfs a déclaré qu'il est impossible de faire une poursuite légale contre les particuliers qui ont usurpé les terrains contigus à la mosquée dont la plupart sont couverts de constructions. Le Comité ne partageant pas cet avis du dit contentieux décide qu'une Commission composée de LL. EE. Fakhry pacha, Ismaïl pacha el-Falaki et Franz pacha, sera chargée de faire une vérification minutieuse de cette question très importante. S. E. le président promet en même temps de remettre à la Commission tous documents concernant cette affaire, et aussi de lui donner tous les renseignements que l'Administration des Wakfs peut posséder et qui pourront faciliter le travail de la Commission.

7° S.E. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES WAKFS communique la lettre du 5 mars 1894, n° 26, de la Maïeh Sanieh, approuvant l'exécution des travaux à exécuter en 1894 dans les monuments d'après le résultat des dernières adjudications, et s'élevant ensemble à 6247 L. E., dont 4417 L. E. seront imputables sur le budget de l'année courante et le reliquat payé en 1895.

8° Après avoir pris connaissance de la lettre du Ministère des finances du 5 février 1894, le Comité constate que sa proposition concernant la maison de la ville de Rosette que le Comité a classée comme devant être conservée (voir procès-verbal n° 60), n'a pas été bien comprise. Le Comité désire qu'une nouvelle lettre soit écrite aux Finances pour expliquer à nouveau la question et obtenir une solution conforme aux vœux du Comité.

9° Il sera répondu à la Direction générale des Wakfs à sa lettre du 1<sup>er</sup> mars 1894 que la mosquée Assanbogha, sise à Darb Saâda et appartenant au wakf el-Sett Moumtâz-Kâden, a déjà été examinée par le Comité, qui a classé sa façade et le minaret comme devant être conservés.

Le devis des travaux à exécuter à la façade et au minaret sera donc préparé par l'architecte du Comité; ces travaux seront faits sous sa surveillance. Quant aux travaux à exécuter à l'intérieur de cette mosquée, la Direction générale des Wakfs pourra les ordonner sans le concours du Comité si elle le juge nécessaire.

10° LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES WAKFS transmet au Comité la réponse que lui a faite S. E. le Ministre des Travaux publics en date du 17 décembre 1893, n° 5071, à la question posée par la Direction générale des Wakfs au sujet de la propriété des collections qui seront déposées dans le musée arabe projeté. Le Ministère des Travaux publics dit que la propriété des dites collections n'est pas de la compétence des Travaux publics ; la Direction générale des Wakfs devra s'adresser au Conseil des Ministres pour avoir le renseignement qu'elle désire. La Direction générale des Wakfs voudra bien donner suite à cette affaire comme l'indique le Ministère des Travaux publics.

11° S.E. FAKHRY PACHA annonce au Comité que S. A. le Khédive ne s'opposerait pas à ce qu'une souscription universelle fût ouverte pour rétablir dans son état primitif la mosquée du Sultan-Hassan, la plus grandiose et la plus belle des mosquées anciennes de l'Egypte. Mais avant d'organiser cette grande œuvre, il expose qu'il est nécessaire qu'une étude complète et bien détaillée soit faite des travaux à exécuter. Le but à atteindre consiste à rétablir aussi exactement que possible le monument comme il existait dans sa splendeur passée et d'en reconstituer toutes les parties qui ont disparu. Il faut dresser les dessins exacts de toutes les parties existantes et déterminer les reconstructions à faire tant au moyen des traces que les anciennes constructions fourniront, qu'au moyen des renseignements qui seront puisés dans les ouvrages des auteurs anciens qui ont décrit le monument à leur époque.

La deuxième Commission est chargée de présenter au Comité, dans sa prochaine séance, un rapport sur les mesures à prendre et les crédits à allouer pour que l'étude définitive des travaux soit rapidement faite.— M. Grand bey rappelle au Comité qu'un artiste éminent, M. Salzmann, architecte, a déjà fait un projet de restauration de la mosquée du Sultan Hassan par ordre et sous le règne de S.A. Ismaïl pacha, ex-Khédivé d'Egypte ; si le projet de M. Salzmann pouvait être mis à la disposition de la deuxième Commission, cela faciliterait beaucoup sa tâche ; et il émet l'avis que la deuxième Commission soit chargée aussi de rechercher les documents composant ce projet et d'indiquer au Comité qu'elles seraient les mesures à prendre pour en avoir des copies s'il n'était pas possible d'obtenir les originaux. Le Comité approuve la proposition de M. Grand bey.

12° M. E. Naville, président du Comité d'organisation du dixième congrès international des orientalistes (session de Genève) adresse au Comité, à la date du 4 février, le programme du dit congrès, qui doit avoir lieu du 3 au 12 septembre 1894. Il demande de lui faire savoir si le Comité a l'intention d'envoyer au congrès un ou plusieurs délégués et de lui transmettre leurs noms.

Il sera répondu que le Comité remercie M. le président de cette gracieuse invitation, mais qu'il ne pense pas déléguer un ou plusieurs de ses membres au dit congrès.

13° Les personnes désignées ci-après nous ont adressé leurs remerciements pour l'envoi de notre compte rendu des travaux du Comité pendant l'année 1892: MM. Ambroise Baudry, architecte à Paris; Francis Pérot, archéologue à Moulins (Allier), (France); Société des Ingénieurs civils de France; Grossherzogliche Direction der technischen Hochschule zu Darmstadt; Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; Bodleian library, Oxford; Smithsonian Institution, Washington; American Philosophical Society, Philadelphia.

14° Les ouvrages reçus sont :

*Bulletin de l'Institut Egyptien.* Mars 1893, fascicule n° 4.

*Bulletin de la Société Khédiviale de Géographie.* IV<sup>e</sup> série, n° 1.

J. Strzygowsky : *Inedita der Architektur und Plastik aus der Zeit Basilios' I (867-886)* (Byzantinische Zeitschrift).

J. Strzygowsky : *Die Säule des Arkadios in Constantinopel.* (Sonderabdruck ans dem Jahrbuch des Kais. deutsch. Archæologischen Institutes. Band VIII 1893, 4 Heft).

15° Il a été offert les photographies ci-après, dont 4 de chaque espèce seront réservées et collées dans les albums du Comité, les autres seront distribuées entre les membres.

Minaret de la mosquée Aydamour el-Bahlaouân .....	20
Okâlat Kaitbai à el-Sérouguieh .....	6
Photochromos d'Alb. Schuler, représenté par M. A. Kuster.	59
Total...	85

16° Le Ministère des Travaux publics demande que la visite des monuments de Bab el-Nasr et Bab el-Fétouh soit réglée comme celle des mosquées en vertu d'un permis semblable à ceux délivrés pour

visiter les monuments appartenants aux Wakfs. S.E. le président, en sa qualité de directeur général des Wakfs, est chargé par le Comité de prendre les mesures demandées par le Ministère des Travaux publics.

17° Le Ministère des Travaux publics avise le Comité par lettre du 4 février, n° 803, qu'il a fait transporter au musée arabe la pierre antique sculptée provenant de l'aqueduc de Salâh el-Dyn. (Voir le 157° rapport de la deuxième Commission).

18° Le même ministère annonce aux Wakfs que, suivant ses demandes, il a fait exécuter les travaux ci-après :

a) Nivellement de la rue longeant la coupole de Khânsa Beibars, Gamalieh (demandé dans le 138° rapport).

b) Nivellement de Chara Darb el-Akhdar, aux abords du sébil Mohamed el-Bezdar. (Voir rapport n° 159).

19° Le Comité ayant délégué quelques-uns de ses membres pour examiner les échantillons des peintures préparés à Gama el-Mouayyed sur le minbar et les 4 portes des murs latéraux du sanctuaire, LL. EE. Tigrane pacha, Yacoub Artin pacha, MM. Garstin, Grand bey et Herz se sont rendus à la dite mosquée après la séance, et il a été décidé que les panneaux des portes et ceux du minbar devraient simplement être encaustiqués ; les chambranles et les parties formant cadre qui sont sculptées recevront la peinture et la dorure selon le type de l'échantillon fait sur le fronton qui se trouve au-dessous du dôme du minbar.

La séance est levée à 5 heures et demie.

*Le Secrétaire,*  
GRAND.

*Le Président,*  
MOHAMED FAÏZI.

H. FAKHRY, }  
ISMAÏL, } membres.

160<sup>me</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 61).

**Examen :**

- 1<sup>o</sup> De deux demandes de construction;
- 2<sup>o</sup> De la mosquée Kidjmâs el-Ishâki (Kidjmas الأشكي) à Darb el-Ahmar (plan Grand bey n° 114);
- 3<sup>o</sup> De la mosquée Saghri Wardi (سقري وردي) à el-Saliba (plan entre les n°s 147 et 151);
- 4<sup>o</sup> De la salle du palais de l'émir Tâz (طاز) (école de jeunes filles) à el-Seyoufieh;
- 5<sup>o</sup> De la mosquée Kânbaï el-Mohammadi (كانبى امحمدى) à el-Saliba (plan n° 151);
- 6<sup>o</sup> De la mosquée el-Saleh Talayeh (الصالح طلایع) à Kassabet Radouân (plan n° 116);
- 7<sup>o</sup> De la mosquée Saghri Wardi (سقري وردى) à el-Makaassis (plan n° 42);
- 8<sup>o</sup> De demandes de dessiner dans les monuments;
- 9<sup>o</sup> De diverses dépenses.

**1<sup>o</sup> DEMANDES DE CONSTRUCTION.**

Les demandes de construction ont été présentées par :

- a) Le sieur Emin effendi ingénieur, pour exécuter certains travaux dans sa maison sise à Darb el-Guérid (section Sayeda Zénab) et contiguë à la mosquée el-cheikh el-Guénéïdi ;
- b) Le sieur Mohamed Chiha, pour reconstruire la façade de sa maison située à Atfet el-Kaouarir (section Sayeda Zénab). La maison touche au tombeau du cheikh Mahmoud.

La deuxième Commission propose de ne pas classer les deux bâtisses en question parmi les monuments à conserver, mais de demander pour (a) que la plaque en marbre à inscription historique qui se trouve au-dessus du minbar soit transportée au musée arabe, quand la mosquée sera démolie.

**2<sup>o</sup> MOSQUÉE KIDJMAS EL ISHAKI.**

- a) La Commission, ayant été chargée par le Comité dans sa 59<sup>me</sup> séance, de se prononcer, s'il y a lieu, pour la suppression des boutiques qui se trouvent sous la mosquée de Kidjmâs, en murant les portes s'est transportée sur les lieux pour examiner la question.

Elle a trouvé que les piliers formant les épaulements des portes des boutiques ont été renouvelés en bonne maçonnerie de pierre de taille et que ce travail, exécuté récemment, exclut toute crainte sur la solidité des façades.

Il n'est donc plus nécessaire de murer les boutiques.

b) Comme le délai supplémentaire de trois mois accordé aux entrepreneurs des travaux de la mosquée Kidjmâs (voir le dernier rapport § 5, a), a été donné sous condition qu'ils exécutent les travaux de la couverture en 16 jours, et comme l'architecte annonce avoir fait faire ce même travail directement par un charpentier, la deuxième Commission est d'avis de donner un délai supplémentaire de deux mois seulement, soit jusqu'au 18 février.

#### 3<sup>e</sup> MOSQUÉE SAGHRI WARDI A SALIBA.

Le Ministère des Travaux publics annonce à l'Administration générale des Wakfs que certaines défectuosités existent dans l'angle sud-ouest de la mosquée Saghri Wardi et demande leur réparation.

La Commission a trouvé que la restauration de ce petit monument est indispensable. Elle recommande le nettoyement moyennant le lavage du fond de la niche de la porte principale de la mosquée.

La Commission croit aussi de son devoir d'annoncer aux Wakfs que le sol du liwân ouest s'est effondré et qu'il est urgent d'y porter remède.

La Commission a observé, en outre, avec regret, que les deux fenêtres du tombeau de ce monument ont été transformées en boutique et que l'une d'elles est bâtie dans l'intérieur du tombeau et que des travaux de restauration ont été exécutés dans la façade est à l'insu du Comité.

La Commission en avisant ces faits demande au Comité qu'il fasse rétablir les fenêtres de la façade principale.

#### 4<sup>e</sup> PALAIS DE L'ÉMIR TAZ.

La deuxième Commission a examiné les anciens locaux de l'école des jeunes filles, conformément au désir du Comité émis dans la dernière séance.

Elle demande que l'architecte examine en détail les faux aplombs des murs de la ka'a et l'état de leur solidité. Pour cela il devrait enlever le crépi à plusieurs endroits, afin de permettre à la deuxième Commission un examen sérieux.

La Commission est d'avis que l'emploi de la salle comme dortoir soit supprimé pour le moment.

#### 5<sup>e</sup> MOSQUÉE DE KANBAÏ EL-MOHAMMADI.

L'Administration générale des Wakfs avise l'architecte en chef des monuments que le gouvernorat demande à ce qu'une partie du sébil menaçant ruine de la mosquée Kânbaï El Mohammadi soit démolie, mais cette démolition entraînerait des conséquences fâcheuses pour la stabilité de la mosquée elle-même.

La deuxième Commission a examiné la mosquée et demande, avant de se prononcer, qu'un plan de la mosquée lui soit soumis.

#### 6<sup>e</sup> MOSQUÉE EL SALEH TALAYEH.

L'Administration générale des Wakfs donne avis au Comité qu'une partie du soubassement du minaret de la mosquée El-Saleh Talayeh est tombée et désire que la Commission fasse un examen sur l'état du minaret.

La deuxième Commission a visité le minaret, elle l'a trouvé dans un état de conservation satisfaisant, mais ayant observé qu'à la surface, il y a des parties de pierres et de mortier décomposées, elle demande, en conséquence, que toutes les surfaces du minaret soient minutieusement examinées et que toutes les parties superficielles détachées ou décomposées soient enlevées ; pourtant, le mortier décomposé des joints devra être remplacé par un bon travail de rejoints au plâtre et les quelques blocs de maçonnerie parasites qui pèsent inutilement sur les supports du minaret seront démolis.

#### 7<sup>e</sup> MOSQUÉE SAGHRI WARDI.

L'Administration générale des Wakfs désire que le Comité fasse dresser un devis des travaux à exécuter dans la mosquée de Saghri Wardi et qu'il donne une décision pour leur mise en exécution.

La deuxième Commission annonce au Comité que les travaux les plus urgents à exécuter dans cette mosquée consistent dans le nettoiement et la réparation des terrasses. L'architecte du Comité déclare avoir donné au bureau technique des Wakfs tous les renseignements relatifs aux travaux à exécuter, qui comprendraient aussi la réfection de la couverture voûtée d'une pièce qui se trouve au pied du minaret sur la rue.

La deuxième Commission propose, en outre, de remplacer les quelques dalles en marbres rares par un dallage en pierre de taille, parce qu'il ne s'agit pas ici d'une restauration, mais d'un nouveau travail très coûteux qui dépasse les moyens de la mosquée ; le peu de dalles de marbre sortant de la démolition du vieux pavé pourrait être déposé dans le magasin des Wakfs, et la pièce sculptée qui git également comme dallage sera déposée dans le musée arabe.

La Commission croit que les Wakfs peuvent faire exécuter les travaux mentionnés sans retard. L'architecte des monuments sera chargé de surveiller leur exécution.

8° MM. les consuls de France et d'Autriche-Hongrie ont demandé des permis gratuits pour des voyageurs artistes, afin qu'ils puissent dessiner dans les mosquées et le musée arabe.

Attendu qu'il s'agit d'études à faire par des artistes envoyés ou aidés par leur gouvernement (d'Europe), la deuxième Commission a pris en considération ces demandes et en avise le Comité.

9° L'architecte du Comité soumet une note de dépenses s'élevant à 573 mill. pour affranchissement de lettres et brochures expédiées du 22 juin au 31 décembre 1893.

La deuxième Commission approuve cette note. Elle propose, en outre, l'achat de l'Indicateur égyptien pour l'année courante au prix de 500 mill.

Le Caire, le 11 janvier 1894.

J. FRANZ, VOLVERS, HERZ.

**101<sup>me</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION**

(Voir procès-verbal n° 61).

**Examen :**

- 1<sup>o</sup> D'une demande de construction ;
- 2<sup>o</sup> Du palais Bardak, (بَرْدَك) (ou Bardi) derrière la mosquée du sultan Hassan ;
- 3<sup>o</sup> Des contrats préparés pour la mise en adjudication des travaux pour l'année courante ;
- 4<sup>o</sup> De l'okalat Kaitbeï (قَاتِبَى) à el Sérouguieh (plan n° 35) ;
- 5<sup>o</sup> De la mosquée Kidjmas el-Ishaki (كِيدْجَمَسُ الْإِشَّاكِي) à Darb el-Ahmar (plan n° 114).

**1<sup>o</sup> DEMANDE DE CONSTRUCTION.**

La demande de construction a été adressée par le sieur Hag Ahmed Mohamed pour bâtir sur son terrain à côté de la mosquée Sayadi Mohamed el-Anouar, sise à chara el-Sayeda Sekina.

L'examen a démontré que la mosquée ne présente aucun intérêt, mais que, par contre, la coupole qui est ancienne présente dans ses pendentifs le motif des dômes de l'époque fatimite.

Comme le sieur Hag Ahmed a déjà commencé à éléver un mur à côté du mur ouest de la coupole, et que si ce mur était élevé trop haut il boucherait deux fenêtres de cette coupole, la Commission est d'avis de donner le permis de construire au propriétaire, à la condition expresse que les murs soient arasés à 0<sup>m</sup>, 50 au-dessous des premières fenêtres sur toute la largeur de la coupole et sur une distance de 2<sup>m</sup> mesurée à partir du parement du mur de la dite coupole.

**2<sup>o</sup> PALAIS DE BARDAK.**

La deuxième Commission propose d'accepter le devis qui lui a été présenté par l'architecte des monuments pour des travaux supplémentaires à exécuter dans le palais de Bardak. Les travaux consistent en travaux de terrassement dont le volume a été augmenté pour se conformer à l'alignement du Tanzim, et pour la réfection d'une nouvelle porte.

La somme des travaux supplémentaires est de 30 L. E.; elle sera prise sur le crédit des petits travaux du budget de l'année courante.

3<sup>e</sup> CONTRATS.

Les contrats des travaux pour l'année courante ont été visés par la deuxième Commission. Les travaux ont été divisés en six classes correspondant à leur nature, ce qui permettra de confier chaque spécimen de travail à des spécialistes.

Le montant des travaux dont les contrats font l'objet est de 6.247 L. E. environ, dont 4.417 L. E. seulement seront payées cette année.

4<sup>e</sup> OKALAT KAÏTBAÏ.

La deuxième Commission avise le Comité que M. Herz a fait prendre deux vues photographiques de la façade de l'okalat Kaïtbaï, et que la façade et la coupe horizontale ont été également faites, comme il a été demandé dans le 156<sup>me</sup> rapport.

5<sup>e</sup> MOSQUÉE KIDJMAS EL-ISHAKI.

Comme il y avait urgence de consolider les anciens plafonds de la mosquée de Kidjmâs el-Ishâki, M. Herz a fait exécuter ce travail, avec le consentement de la deuxième Commission, par un bon charpentier.

La situation des travaux exécutés a été examinée par la deuxième Commission et elle propose d'en payer le montant, soit 56 L. E. 514 mill., qui sera pris sur le budget de l'année courante.

Le Caire, le 23 janvier 1894.

J. FRANZ, ISMAIL, GRAND, VOLVERS, HERZ.

102<sup>me</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 61)

**Examen :**

- 1<sup>o</sup> Des procès-verbaux des adjudications faites par la Direction générale des Wakfs pour les travaux à exécuter dans les monuments en 1894 ;  
2<sup>o</sup> De la maison wakf el-Haramein, (الحرامين) à haret el-Hammam (quartier Sayedna el-Houssein).

1<sup>o</sup> PROCÈS-VERBAUX DES ADJUDICATIONS.

S. E. le Directeur général des Wakfs invite la deuxième Commission à donner son avis sur les résultats des adjudications faites les 12 et 15 février courant pour les travaux à exécuter cette année dans les monuments.

Après examen des documents communiqués, la deuxième Commission est d'avis de confier les travaux aux entrepreneurs désignés ci-après, savoir :

a) Les travaux d'ébénisterie pour la restauration du minbar de la mosquée Kidjmâs el-Ishâki (devis 500 L.E.) seront confiés à M.G. Jacovelli, pour la somme à forfait de 300 L. E. C'est l'offre la plus avantageuse, et M. Jacovelli a déjà exécuté des travaux de même nature à la satisfaction du Comité.

b) Travaux de marbrerie, maçonnerie, menuiserie et divers, à exécuter dans la mosquée Kidjmâs el-Ishâki évalués à 500 L.E., et au Khanka Beibars, évalués à la somme de 1.430 L. E., seront confiés à M. Varuti, avec rabais de 1 % pour les travaux de la mosquée Kidjmâs, et 5,25 % pour ceux du Khânsa Beibars ;

c) Les travaux de maçonnerie et autres à exécuter dans les mosquées de Nâsser, Kâdi Yehya au Mouski, Dorghâm et Gaoukandar, estimés à 1.168 L.E., seront aussi confiés à M. Varuti, avec rabais de 20,625 %.

d) Les travaux de menuiserie de la mosquée el-Kâdi Yehya au Monski, évalués à 699 L. E., seront confiés à Ahmed Mohamed el-Chimi avec rabais de 17,25 %.

e) Les travaux de peinture et dorure des plafonds des portes du sanctuaire et du minbar de la mosquée el-Mouayyed évalués à 1830 L.E., seront confiés à M. Paolillo aux conditions ci-après :

Les plafonds pour la somme à forfait de.....	L.E. 1.115
Les 4 portes du sanctuaire, à forfait.....	➤ 36
Le minbar, à forfait .....	➤ 110
Total...	<u>L.E. 1.261</u>

à la condition qu'il sera inscrit au contrat la réserve ci-après :

« L'Administration se réserve la faculté de commander à l'entrepreneur les travaux de peinture des plafonds seulement ; en conséquence, la peinture des quatre portes et celle du minbar ne devront être entreprises que sur un ordre spécial écrit, qui sera adressé à l'entrepreneur.

« Si ces travaux ne sont pas ordonnés à l'entrepreneur dans le délai d'exécution fixé au contrat pour l'ensemble des travaux, l'entrepreneur ne pourra prétendre à les faire, ni à réclamer aucune indemnité du fait de la suppression de ces ouvrages. »

f) Les travaux de bronze et de menuiserie pour la porte du Khânsa Beibars, évalués à 120 L.E., seront exécutés par le sieur Badir Wahba, pour le prix à forfait de 96 L.E.

## 2<sup>e</sup> MAISON WAKF EL-HARAMEIN.

Cette maison appartenait autrefois à el Sett el-Khorazâtieh, et il a été reconnu qu'elle est actuellement propriété de l'Administration générale des Wakfs.

La deuxième Commission l'a visitée, mais elle n'a pu pénétrer dans toutes les chambres, dont plusieurs étaient fermées, les locataires ne se trouvant pas chez eux. Cette maison est assez intéressante pour être classée parmi les monuments à conserver. Nous avons remarqué, entre autres, plusieurs mechrabiels de bon style aux ouvertures des salles prenant jour sur la cour. A l'intérieur, la grande ka'a est à peu près complète, le bassin en mosaïque de marbre, de la fontaine, est en très bon état, mais le motif en marbre du milieu qui porte les jets d'eau, manque ; on nous a dit qu'il a été emporté au magasin de l'Administration des Wakfs, c'est à vérifier par l'architecte du Comité ;

en tous cas, il serait préférable de le remettre en place. Toute la menuiserie des plafonds de cette ka'a est riche et d'un beau style ; elle est en assez bon état et gagnerait à un nettoyage complet ; des inscriptions gravées sur bois ornent encore le dessus de plusieurs portes, c'est tout ce qu'a pu voir la deuxième Commission qui est d'avis que l'architecte du Comité soit chargé de dresser le plus rapidement possible un plan des étages de cette maison sur lequel seront indiquées les parties intéressantes à signaler. Un inventaire de tous les objets à conserver sera établi et ces objets seront consignés aux locataires de la maison, qui seront responsables de leur conservation. M. l'architecte dressera aussi les devis des travaux de toute nature pour conserver les restes de cette maison.

En terminant, la deuxième Commission signale à la Direction générale des Wakfs que les locataires accumulent des immondices (zébalehs) dans les étages supérieurs de la maison. Elle demande que ces immondices soient enlevés et qu'en même temps on interdise aux locataires, sous peine de renvoi, d'en faire de nouveaux dépôts dans l'intérieur de la maison.

Le Caire, le 20 février 1894.

J. FRANZ, ISMAIL, BAROIS, GRAND, VOLVERS.

### Procès-verbal n° 62.

(Voir les rapports de la deuxième Commission du n° 163 au n° 165).

Le Comité s'est réuni le 15 mai 1894, à 4 heures de l'après-midi, à la direction générale des Wakfs ; étaient présents :

LL. EE. Mohamed pacha Faïzi, président ;

Fakhry pacha ;

Chaker pacha ;

Ismaïl pacha el Falaki ;

Franz pacha ;

MM. Le D<sup>r</sup> Vollers ;

Saber bey Sabri ;

Ahmed bey Sabri ;

Herz ;

Iskandar effendi Aziz.

S. E. Yacoub pacha Artin et MM. Garstin, Barois et Grand bey s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance, ayant d'autres occupations urgentes qui les retiennent.

En l'absence de M. Grand bey, M. Herz est invité à faire le secrétaire.

1<sup>o</sup> Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté et signé.

2<sup>o</sup> L'état des travaux au 10 mai 1894, préparé par M. l'architecte est présenté au Comité. Il se résume comme suit :

	DÉPENSES AUTORISÉES L. E.	HOMMES PAYÉS L. E.	MONTANT APPROXIMATIF DES TRAVAUX FAITS L. E.	BESTE A DÉPENSES L. E.
<i>a) Pour compte des Wakfs :</i>				
Reliquat de l'exercice 1893 .....	1.340	700	1.170	170
Travaux sur le budget de l'année 1894.....	4.000	30	210	3.790
<i>b) Pour compte du Comité :</i>				
Reliquat de l'exercice 1893 .....	1.650	1.220	1.425	225
Travaux sur le budget de l'année 1894.....	4.164	260	826	3.338

3<sup>e</sup> M. Herz donne lecture des rapports de la deuxième Commission du n° 163 au n° 165 inclusivement.

*Rapport n° 163 :*

Les conclusions sont approuvées.

Ce rapport comporte les dépenses suivantes :

Achat de vingt photographies prises dans la mosquée de Kôss.....	1 L.E. 234 mill.
Achats divers faits du 20 septembre à fin décembre 1893 pour le musée arabe.....	0 » 820 »
Total...	2 L.E. 054 »

Relativement au 17<sup>me</sup> § (musée arabe), S. E. Franz pacha annonce au Comité que des abus se font de la part des drogmans des touristes avec les billets d'entrée dans les monuments.

S. E. le Président promet de faire un contrôle sévère à cet égard.

*Rapport n° 164 :*

Les conclusions sont adoptées :

Ce rapport comprend l'approbation du devis fait pour la réparation du tombeau de l'Imâm el-Châfey au montant de L.E. 500.

*Rapport n° 165 :*

a) Pour le 1<sup>er</sup> § (mosquée El Azhar) M. Saber bey Sabri observe que le projet de la nouvelle construction du rouâk el-Abbassi à el-Azhar vise en premier lieu de relever le caractère religieux de la mosquée el-Azhar qui n'a presque pas de façade.

Il est décidé que M. l'ingénieur en chef des Wakfs présentera le projet dans la prochaine séance.

b) Pour le 2<sup>me</sup> § du rapport (étude définitive des travaux dans la mosquée du sultan Hassan) S. E. le président déclare qu'il fera le nécessaire pour donner à titre de prêt une somme de 655 L.E. pourvu que cette somme soit remboursée à l'Administration générale des Wakfs aussitôt qu'on aurait obtenu le montant par la souscription projetée pour la restauration de la mosquée.

Le Comité accepte cette combinaison.

c) Pour le 3<sup>me</sup> § (personnel technique), S. E. le président dit que le budget de 1894 ne permet pas d'engager de nouveau personnel.

d) Pour le 4<sup>me</sup> § (musée arabe), le Comité décide de remettre la question à l'époque où la nouvelle construction du musée sera achevée.

e) Les conclusions relatives aux autres paragraphes de ce rapport sont adoptées. Elles comportent, en particulier, l'approbation des dépenses et devis ci-après :

Devis pour travaux à effectuer dans le minaret nord de la mosquée du sultan Hassan s'élevant à ..... 5 L.E. 500 mill.

Devis pour le minaret de la mosquée Ser-  
ghatmach ..... 9 » 000 »

Enlèvement et transport dans le musée arabe  
de l'encadrement d'une fenêtre de la mosquée el-  
Kamel ..... 0 » 640 »

Travaux urgents faits par M. l'architecte..... 4 » 980 »

Total... 20 L.E. 120 »

*Pour compte des Wakfs :*

Devis pour la mise en état de la mosquée el-Banât (voir procès-verbal n° 60) ..... 3.300 L.E. —

Devis pour la réparation du minaret de la mos-  
quée de Sâleh Talâyeh ..... 30 » —

Total... 3.330 L.E. —

4<sup>o</sup> S. E. Franz pacha propose de réparer, aussitôt que possible, la très intéressante mosquée de Sâleh Talâyeh qui est d'une grande valeur datant de l'époque des Fatymites.

Le Comité invite la deuxième Commission à en présenter le devis.

5<sup>o</sup> Le Ministère des Travaux publics a envoyé aux Wakfs, par lettre du 1<sup>er</sup> mai 1894 n° 1730, copie du rapport dressé par la commission nommée pour l'examen du pont ancien qui porte la mosquée Kaïtbâï dans la ville de Fayoum qui est annexée à ce procès-verbal.

Il résulte de ce rapport que ce pont est en si mauvais état qu'il devrait être démolî pour être reconstruit entièrement. Ces travaux sont estimés à 8.000 L. E. environ. La Commission ajoute que cette dépense n'est pas en rapport avec la valeur artistique de ce qui reste de la mosquée. La porte d'entrée seule serait à conserver dans la partie de la mosquée qui se trouve sur le pont.

Aussi la deuxième Commission propose de l'enlever et de la transporter dans une des parties de la mosquée qui n'est pas supportée par le pont et qui peut être conservée quoique le pont disparaîtra.

En conséquence le Comité accepte les conclusions du dit rapport à condition que la porte monumentale soit transportée comme il est dit ci-dessus.— Ces travaux seront exécutés selon les indications de la deuxième Commission.— En ce qui concerne la démolition du pont, le Ministère des Travaux publics fera le nécessaire.

S.E. Fakhry pacha déclare s'abstenir de voter dans cette affaire.

6° Sur la communication de la décision du Comité : (voir le 146<sup>me</sup> rapport) tendant à demander au contentieux si l'on peut exiger que les travaux nécessaires au palais de Bechtâk soient payés par leurs propriétaires, l'Administration générale des Wakfs répond par lettre du 20 mars 1894 qu'ayant consulté son conseiller judiciaire, celui-ci a déclaré que l'administration ne peut exécuter les décisions du Comité qu'en ce qui concerne les constructions par elle administrées.

L'administration n'a aucune autorité à obliger les nazirs ni les propriétaires de donner suite aux décisions du Comité pour les constructions qui leur appartiennent.

L'Administration générale des Wakfs dit, en outre, qu'il serait convenable de faire un règlement donnant droit au gouvernement ou à l'Administration des Wakfs de conserver les monuments historiques qui ne lui appartiennent pas.

S. E. Fakhry pacha désire que la deuxième Commission fasse des propositions qui pourront servir de base à la rédaction d'une loi pour assurer la conservation des monuments de l'art arabe qui sont la propriété des wakfs Ahlis ou bien des particuliers.

7° La Direction générale des Wakfs fait part au Comité qu'elle a invité le nazir de la porte monumentale à Souk el-Selâh de ne faire aucun travail sans consulter préalablement le Comité.

Le Mamour de la 3<sup>me</sup> section des Wakfs annonce, par lettre du 28 novembre 1893, n° 2425, que le sieur Moustapha effendi Chalabi, employé aux finances et nazir de ce wakf, a refusé de donner une déclaration dans ce sens par écrit. Moustapha effendi dit que le Comité fera évaluer cette porte dont le montant devra d'abord lui être payé et après quoi le Comité pourra la conserver pour son compte.

Le Comité prend note du refus du nazir et décide de s'occuper de cette question lorsque la loi dont fait mention le § 6 de ce procès-verbal sera promulguée.

8° S. E. Fakhry pacha annonce qu'il a visité avec M. Herz la mosquée d'Aboubakr Mazhar à Birgaouan où des travaux importants dirigés par le Comité sont en voie d'exécution.

S. E. Fakhry pacha a remarqué que la restauration des vantaux de la porte principale et de la peinture du dikka n'a pas été prévue dans le devis. Il a remarqué en outre que la maçonnerie pleine faite dans un but de consolidation de l'étage supérieur du minaret renferme les colonnes et les supports primitifs du bulbe. Ces travaux devant être nécessairement exécutés, la deuxième Commission voudra bien en faire l'examen et établir le devis des dépenses.

9° S.E. Fakhry pacha fait remarquer que malgré les bonnes intentions de l'Administration générale des Wakfs et du Comité tendant à veiller sur l'intégrité des monuments, les abus n'ont pas complètement cessé, vu que la meilleure description d'un inventaire ne peut présenter l'état exact du sujet. Pour atteindre ce but Son Excellence propose qu'il soit fait des reproductions photographiques très détaillées qui seront annexées aux inventaires de ces monuments.

Le Comité se rallie à cette excellente idée et invite la deuxième Commission à lui faire des propositions pour exécuter cette décision.

10° Par lettre du 6 mai 1894 n° 1807 répondant à la question de l'expropriation des boutiques existant aux abords de la mosquée el-Mouayyed (voir le 163<sup>me</sup> rapport), le Ministère des Travaux publics annonce au Comité que le gouvernorat qui s'occupe de l'expropriation trouve des difficultés dans les formalités à remplir parce que ces boutiques sont wakfs. Le gouvernorat a été invité par le dit Ministère à indiquer à quelle époque environ cette question sera terminée.

11° Le Comité a reçu depuis la dernière séance:

a) 2 bulletins de l'Institut égyptien n° 6 et 7 mai et juin 1893, troisième série n° 4.

b) Bulletin de la Société Khédiviale de Géographie deuxième série n° 2, 1894.

12<sup>e</sup> 430 pièces de photographies ont été distribuées entre les membres présents.

La séance est levée à 6 heures trois quarts.

*Pour le secrétaire,*  
*Signé: HERZ.*

*Le Président,*  
*Signé: MOHAMED FAÏZI.*

H. FAKHRY  
J. FRANZ. } membres.

*RAPPORT de la Commission formée pour examiner les travaux de réparations exécutés par l'entrepreneur Polites au pont el-Waddâ, supportant la mosquée Kaitbaï à Médinet el-Fayoum.*

Conformément aux ordres reçus du Ministère des Travaux publics, nous, soussignés, nous nous sommes rendus à Médinet el-Fayoum à la date du 10 avril 1894, et nous nous sommes transportés sur les lieux où s'exécutent les travaux de réparation du pont el-Waddâ.

A la suite de l'examen des travaux et de l'état du pont et de la mosquée, de l'essai de l'opération de l'épuisement faite par l'entrepreneur, nous avons pu constater ce qui suit :

1<sup>o</sup> L'entrepreneur a établi trois barrages à l'aide de sacs pleins de terre prise dans un endroit voisin des lieux où s'exécutent les travaux pour épuiser les eaux se trouvant au-dessous de l'arche droite, au nord du pont. L'un de ces barrages, celui indiqué par (a) sur le croquis n° 1 ci-joint, se trouve en face de l'extrémité amont de la susdite arche ; le deuxième barrage (b) est à 14 mètres au delà du premier ; le troisième (c) est au delà de l'extrémité aval du pont.

Tout d'abord, l'entrepreneur avait établi les deux barrages en amont et en aval seulement, afin qu'il pût épuiser les eaux se trouvant au-dessous de toute l'arche, mais quand il s'est aperçu qu'il existe dans la pile du milieu une lézarde horizontale qui permettait aux eaux de passer en abondance de l'arche gauche à celle que l'on épuisait, il a établi le 3<sup>me</sup> barrage (b) en aval de la susdite lézarde, pour qu'il puisse épuiser les eaux du bassin formé par les barrages (b) et (c).

2<sup>o</sup> Voulant faire l'essai de l'opération de l'épuisement du dit bassin, la Comission a ordonné le fonctionnement de la machine à vapeur, installée par l'entrepreneur dans le point (f). Cette machine a fonctionné depuis 2 heures 1/4 p. m. Un signe a été préalablement placé, indiquant le niveau d'eau. Quand une heure s'était passée sur le fonctionnement de la machine, nous avons constaté, en consultant le signe, que les eaux avaient baissé de 0<sup>m</sup>,35 ; une demi-heure après, le niveau des eaux à l'intérieur du bassin, se trouvait, en somme, réduit de 0,41<sup>c</sup>, mais cela était tout ce que l'on pouvait obtenir, car les eaux ont maintenu ce niveau, malgré le fonctionnement poursuivi de la machine.

Nous avons voulu en savoir la cause et nous avons pu nous assurer que cela provenait de ce que le barrage (*b*) n'était pas soigneusement fait, étant formé de sacs posés sous l'eau par le plongeur, ainsi que nous l'a dit l'entrepreneur. En effet, la Commission a constaté que l'eau passait abondamment à travers les sacs et la maçonnerie de la culée, cette maçonnerie étant dans un état dégradé et le barrage formé par le sac n'étant pas bien en contact avec la surface du mur droit de l'arche. En somme, ce barrage fait de sacs n'était pas suffisant pour arrêter le passage des eaux et l'entrepreneur aurait dû faire devant ce barrage une digue de terre assez large qui serait suffisamment reliée à la surface des deux culées, pour remédier au mal résultant de leur état dégradé.

Si les eaux ont baissé de 0<sup>m</sup>,41 à l'intérieur du bassin et se sont maintenues à ce niveau, cela s'explique par le fait qu'à partir de ce point, la machine épuisait autant d'eau dans le bassin qu'il lui en arrivait à travers les sacs formant les barrages, la culée du pont au barrage (*b*) et la lézarde horizontale (*d*) du côté de l'arche gauche.

Il résulte de tout cela que les barrages établis par l'entrepreneur ne réunissaient pas les conditions de bonne exécution nécessaires pour empêcher l'eau de s'insinuer dans le bassin que l'on doit épuiser.

La Commission est d'avis que si le barrage (*b*) avait été renforcé comme il est dit plus haut, d'une digue de terre bien entassée, les eaux n'eussent pas pénétré dans le bassin que l'entrepreneur eût pu alors épuiser, ou, tout au moins, dans ce cas, en admettant qu'il y ait d'autres lézardes que l'eau empêche de voir, ainsi que le prétend l'entrepreneur, ces lézardes seraient devenues visibles au fur et à mesure que les eaux baissaient en deçà du niveau marquant une baisse de 0<sup>m</sup>,41, auquel elles se sont maintenues.

Jusqu'à la date de la vérification faite par elle, la Commission ne peut admettre qu'il y ait dans les deux culées des lézardes par où les eaux s'insinuent dans le bassin, à part celle que la Commission a découverte lors de l'essai de l'opération de l'épuisement.

3<sup>e</sup> La Commission a ensuite examiné la question de savoir :

Si ce travail en lui-même est facile.

Si l'entrepreneur Polites est à même de la mener à bonne fin.

Enfin, si la somme figurant sur le devis pour l'épuisement et les autres travaux est suffisante.

Nous avons d'abord constaté que ce travail n'est pas aussi facile qu'on le croyait au moment où l'on en a dressé le devis, car on ne prévoyait pas alors qu'il pût y avoir, dans les culées, des lézardes donnant accès aux eaux et voilà comment il n'a été alloué dans le devis, pour l'opération de l'épuisement, que la somme nécessaire pour l'épuisement des eaux se trouvant dans le bassin et de celles qui s'y insinueront, lors de l'exécution des travaux, à travers les barrages de terre. Mais, vu la lézarde qu'elle a découverte, la Commission est d'avis que l'opération de l'épuisement pourrait coûter au moins 300 L.E.

En raison de cette lézarde (*d*) ci-dessus signalée et d'une autre lézarde (*e*) (quoique cette dernière paraisse ne permettre aucune infiltration des eaux et ne gêne par conséquent en rien l'opération de l'épuisement), il est nécessaire, au moment de procéder à la consolidation du pont, de démolir et de reconstruire ensuite à neuf ses deux extrémités, jusques et y compris ces deux lézardes, ou, tout au moins, réparer celles-ci, ce qui nécessiterait une opération des plus délicates.

Dans l'un ou l'autre de ces deux cas, il faudra préalablement épuiser les eaux, puisque le besoin des irrigations ne permettrait pas, pour la circonstance, de leur barrer le passage au-dessous du pont. Mais, quelque parti que l'on prenne, reconstruire à neuf ou s'en tenir à une réparation, il faut toujours dépenser plus qu'il n'est actuellement prévu dans le devis. Aussi, la Commission est-elle d'avis que la réparation du pont, quoiqu'il soit possible de la faire, coûterait au moins le double de la somme totale à laquelle remonte le devis approuvé.

Quant à ce qui concerne la capacité de l'entrepreneur la Commission est fortement convaincue, le jugeant d'après les travaux exécutés par lui, qu'il n'est pas capable de faire ce travail, étant données surtout les difficultés d'exécution qui ont dernièrement surgi dans l'opération de l'épuisement et lesquelles ne peuvent être vaincues que par un entrepreneur expérimenté, ayant déjà fait des travaux de ce genre.

4° Après avoir rempli la mission dont elle a été chargée, la Commission a cru de son devoir de donner son avis sur cette question et ce qu'il conviendrait de faire.

Ayant examiné la maçonnerie du pont, la Commission a constaté que le dégradement de la maçonnerie des culées a atteint, dans certains endroits, une profondeur de 1<sup>m</sup>, 10, que, d'autre part, le mortier déjà bien vieux de la maçonnerie en contact avec les eaux est dans un

état tel que ce pont, même après l'exécution des travaux de réparation, ne serait pas assez solide pour supporter la mosquée à reconstruire dessus, telle qu'elle se trouvait auparavant ; elle est, par conséquent, d'opinion que, pour garantir à la mosquée à reconstruire la solidité nécessaire et pour être sûr de faire bon usage des sommes à dépenser pour la mosquée et le pont, il serait absolument nécessaire de démolir en entier ce pont et de le réédifier de nouveau.

La Commission estime à 8.000 L. E. au moins, les frais de la reconstruction de ce pont, étant donnée sa longueur mesurant 40 mètres, mais elle considère, d'un autre côté, que le but pour lequel on se propose de faire ce travail, soit la réédification de la mosquée d'après son ancienne disposition, ne justifie en rien une si grosse dépense. Se trouvant dans un endroit peu habité, près des dernières habitations de la ville, cette mosquée pourrait, sans aucun inconvénient pour la libre célébration des prières, être réduite de sa grandeur primitive, de manière qu'elle comprenne seulement la partie sise sur la rive gauche du canal, limitée, de ce côté-là, par la ligne C H sur le plan n° 2 ci-joint, et, également par une ligne C H du côté de la rive droite ; cette partie est à 2 mètres du parement intérieur de la culée c'est-à-dire de la face en contact avec l'eau.

Quant à la porte antique de la façade ouest de la mosquée, la Commission trouve qu'elle est d'un modèle qui n'est ni unique ni même rare dans son genre, puisqu'il existe bon nombre de portes semblables et remontant à la même époque d'où date cette porte-là. L'intérêt que l'on a, au point de vue de l'art antique, de la conserver à sa place ne justifie point les grosses dépenses nécessaires pour la reconstruction à neuf du pont, mais, cette porte étant d'un intérêt historique, la Commission propose de lui changer d'emplacement et de la placer dans une autre partie de la façade même où elle se trouve maintenant, ou bien dans un endroit quelconque de la façade sud ainsi que le décidera le Comité de conservation des monuments arabes.

*Conclusion :*

1<sup>e</sup> Il faut ordonner l'arrêt définitif des réparations actuellement en cours d'après le projet établi et n'adopter aucun autre projet, ces travaux ne pouvant répondre au but pour lequel ils seraient exécutés.

Le Ministère des Travaux publics aura à régler le compte de l'entrepreneur pour les matériaux qu'il a fournis et les travaux exécutés jusqu'à présent.

2° On démolira les deux voûtes du pont ainsi que la pile du milieu jusqu'au radier. Les deux culées seront conservées pour la protection des rives, après les avoir consolidées, au cours des travaux de démolition, par le rasement de leurs sommets en pan incliné à partir de la naissance de la voûte ou d'un autre point, selon qu'il sera jugé préférable lors de l'exécution des travaux. Les pierres provenant des démolitions serviront à consolider les soubassements de ces culées sur toute leur longueur, en leur donnant la forme d'un talus plongé dans l'eau.

Le Ministère des Travaux publics fera faire des travaux de démolition et de consolidation de la manière ci-dessus indiquée, seulement dans la partie du pont supportant la mosquée. Les dépenses seront réparties entre le susdit Ministère et l'Administration des Wakfs dans la même proportion des devis primitifs établis par le Comité de la conservation des arts arabes, pour la réparation du pont.

3° Avant la démolition du pont, la porte antique de la mosquée sera transférée, par les soins du susdit Comité, et placée dans l'endroit ci-dessus indiqué.

4° Les deux lignes C H, figurant sur le plan ci-joint n° 2, seront considérées comme limites des deux parties de la mosquée, à conserver sur les deux rives, c'est-à-dire en ce qui concerne les maçonneries en élévation à partir de la première assise.

5° Il faut que le Ministère des Travaux publics fasse construire, comme il l'entendra, un petit pont sous la voie publique à l'endroit où existait l'ancien pont, à l'ouest de la mosquée.

Le Caire, le 12 avril 1894.

Signé : S. SABRI, HERZ, LERICHE, JOSEPH.

183<sup>e</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 69.)

**Examen :**

- 1<sup>o</sup> Des demandes de construction ;
- 2<sup>o</sup> De la mosquée el-Mardani (المرداني) à Darb el-Ahmar (plan Grand bey n° 120) ;
- 3<sup>o</sup> Des demandes de prolongation de délai pour travaux exécutés par les entrepreneurs ;
- 4<sup>o</sup> De la mosquée el-Mouayyed (المؤيد) à el-Soukkarieh (plan n° 190) ;
- 5<sup>o</sup> De la mosquée Kanbaï el-Mohammadi (كانبى محمدى) à el-Saliba (plan n° 151) ;
- 6<sup>o</sup> De la mosquée d'ibn Touloun (ابن طولون) à Kal'at el-Kabch (plan n° 220) ;
- 7<sup>o</sup> Des murs de fortification de la ville du Caire ;
- 8<sup>o</sup> De l'école des jeunes filles (palais de l'émir Tâz طاز) à el-Seyoufieh (plan entre 146 et 147) ;
- 9<sup>o</sup> De la mosquée Aydoumar el-Bahlaouan (أيدم الباھوان) à Om el-Ghoulam (plan n° 25) ;
- 10<sup>o</sup> Du Nilomètre de l'île de Rodah (الروضه) ;
- 11<sup>o</sup> De l'abreuvoir de Kaïtbaï (كایتبای) à el-Azhar (plan vis-à-vis du n° 97) ;
- 12<sup>o</sup> Du gardiennage des terrains d'Ain el-Syra (عن الصرا) ;
- 13<sup>o</sup> De l'aqueduc du Vieux Caire (Salah el Dyn صلاح الدين) ;
- 14<sup>o</sup> De la mosquée de Kidjmâs el-Ishâki (قيمس الشاكي) à Darb el-Ahmar (plan n° 114) ;
- 15<sup>o</sup> De la maison wakf el-Rédéni (الردينى) à Méhalla el-Kobra ;
- 16<sup>o</sup> De la mosquée el-Akmar (الآكمار) à chara el-Nahassin (plan n° 33) ;
- 17<sup>o</sup> Du musée arabe ;
- 18<sup>o</sup> Des notes de dépenses ;
- 19<sup>o</sup> Liste des travaux exécutés.

**1<sup>o</sup> DEMANDES DE CONSTRUCTION.**

Les demandes de construire ont été adressées par :

- a) Le sieur Hamada el-Naggâr pour ériger la façade de sa maison sise à Darb el-Nasr à Boulaq, qui est contiguë à la mosquée de Sayeda Atia.

La deuxième Commission ayant trouvé que la mosquée en question n'a aucun intérêt historique ou artistique, propose au Comité de ne pas la classer parmi les monuments à conserver.

- b) Le sieur Hag Issa pour construire la porte de son four à Haret el-Birgaouan. La propriété ne touchant pas la mosquée d'Aboubakr Mazhar, comme il est mentionné dans la demande de la roksa, la deuxième Commission ne voit pas d'inconvénient à délivrer le permis demandé.

## 2<sup>e</sup> MOSQUÉE EL-MARDANI.

S.E. le Directeur général des Wakfs annonce que les recherches faites dans la question de propriété de la cour auprès de la mosquée el-Mardani (voir le 152<sup>me</sup> rapport) ont démontré que cette cour est propriété du wakf dont le sieur Ahmed effendi Naghib est le nazir.

Le Directeur fait part, en outre, d'une lettre de la direction des services du Caire, dans laquelle elle annonce que le sieur Ahmed effendi a l'intention de placer une grille en fer d'un mètre de hauteur au-dessus de son mur et cela pour cause de sûreté.

La deuxième Commission propose au Comité d'accorder la pose de cette grille à la condition qu'elle sera entièrement isolée du mur de la mosquée.

## 3<sup>e</sup> DEMANDES DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR TRAVAUX A EXÉCUTER PAR LES ENTREPRENEURS.

Les entrepreneurs suivants ont demandé les prolongations de délai dont il est question ci-après, pour achever les travaux qui leur sont confiés :

a) Les sieurs Ahmed Khalifa et Ahmed Mohamed el-Chimi pour les travaux qui s'exécutent : 1<sup>e</sup> Dans le palais Berdak et dans la mosquée d'Aboubakr Mazhar ; 2<sup>e</sup> Dans la coupole d'Aksounkor et dans la mosquée el-Bakri.

Les entrepreneurs disent ne pouvoir achever les travaux des deux premiers chantiers, parce que les marbres blancs qu'ils attendent d'Europe ne sont pas encore arrivés.

La deuxième Commission examinera la question n° 1 lorsque les marbres seront arrivés ; elle accorde la prolongation pour les chantiers mentionnés sous n° 2.

b) Les sieurs Abdelrahman Fikri et Ahmed Sayed Abdelkhalek pour les travaux de la mosquée Kidjmâs el-Ishâki.

L'architecte des monuments soumet à cette occasion une plainte contre ces entrepreneurs à cause de la négligence avec laquelle ils remplissent leurs engagements.

La Commission décide qu'on répondra aux entrepreneurs qu'ils aient à achever les travaux dans le plus bref délai et qu'elle se réserve

d'examiner ensuite s'il y a lieu de les exempter de la pénalité prévue à leur contrat. Et comme ils sont en retard, on devra attendre qu'ils aient terminé les travaux avant de leur faire de nouveaux paiements.

#### 4<sup>e</sup> MOSQUÉE EL-MOUAYYED.

M. Varuti, entrepreneur, a mis du retard dans l'achèvement des travaux qui lui étaient confiés dans la mosquée El-Mouayyed.

D'autre part, cet entrepreneur n'a pu placer l'escalier extérieur de la façade parce que l'emplacement n'a pas été mis entièrement à sa disposition jusqu'à présent à cause des formalités à remplir pour l'expropriation légale des boutiques placées contre cette façade à l'emplacement de cet escalier. Pour régler cette question à l'amiable, l'entrepreneur, par lettre du 17 janvier 1894, déclare consentir à retarder la pose de cet escalier pendant une période de sept mois sans qu'il ait à soulever aucune réclamation, et en échange de cette concession il demande que la pénalité pour retard inscrite à son contrat ne lui soit pas appliquée.

La deuxième Commission est d'avis d'accepter cet arrangement et elle désire qu'une lettre soit écrite au Ministère des Travaux publics pour presser l'expropriation du reste des boutiques qui se trouvent encore à l'emplacement d'une partie de cet escalier.

#### 5<sup>e</sup> MOSQUÉE KANBAÏ EL-MOHAMMADI.

La deuxième Commission ayant examiné le plan de la mosquée Kânbaï el-Mohammadi (voir le 160<sup>e</sup> rapport), est d'avis d'écrire à l'Administration générale des Wakfs qu'elle peut procéder à la démolition de la partie colorée en jaune sur le plan. La deuxième Commission recommande de prendre les précautions nécessaires à la conservation et à la réparation convenable de l'angle sud-ouest.

L'architecte des monuments surveillera les travaux pendant leur exécution.

#### 6<sup>e</sup> MOSQUÉE D'IBN TOULOUN.

L'Administration générale des Wakfs a fait part à l'architecte du Comité de la chute d'un vieux portail survenue au sud de la mosquée d'Ibn Touloun.

L'examen a démontré qu'il s'agit d'une ouverture dans le mur sud côté ouest à l'extérieur de la mosquée ; cette porte donne accès à plusieurs maisons d'habitation élevées à cette place.

M. Herz annonce qu'il a fait enlever les décombres provenant de cette démolition et qu'il a fait exécuter les travaux nécessaires pour garantir le reste du mur.

La deuxième Commission décide qu'elle examinera s'il y a lieu de reconstruire cette porte lorsqu'elle s'occupera de la question à l'étude concernant les moyens à employer pour isoler le monument des constructions voisines.

#### 7<sup>e</sup> ANCIENS MURS DE FORTIFICATION DU CAIRE.

Le Ministère des Travaux publics demande au Comité, sur l'avis de M. Grand bey, directeur général des villes et bâtiments, d'examiner les anciennes fortifications qui limitent la ville du Caire au nord et à l'est et de définir, sur un plan, les parties de ce mur qui doivent être classées et conservées comme monument de l'art arabe.

La deuxième Commission invite M. Herz à examiner les murs et à lui soumettre au plus tôt un rapport avec un plan des parties qui peuvent intéresser le Comité.

#### 8<sup>e</sup> ÉCOLES DES JEUNES FILLES (PALAIS DE L'ÉMIR TAZ).

La deuxième Commission s'est rendue dans ce monument, et a constaté par les parties découvertes demandées dans le 160<sup>e</sup> rapport, que certains murs ont été construits pour diviser les grandes salles du rez-de-chaussée bien longtemps après la construction du bâtiment, mais pour qu'elle puisse donner son avis sur les travaux de consolidation qu'il y aurait lieu d'exécuter, il lui est indispensable qu'un plan du rez-de-chaussée et un plan du 1<sup>er</sup> étage lui soient soumis. En outre, elle demande que les murs soient percés dans toute leur épaisseur pour s'assurer de la qualité des matériaux qui les composent.

La deuxième Commission signale au Comité que les cours de ce monument et certaines parties des habitations qu'il contient sont infectées par l'odeur nauséabonde des latrines, dont l'installation est trop primitive. Dans l'intérêt de la santé publique, il serait bon d'inviter la Direction générale à examiner cette situation fâcheuse afin

qu'elle indique les mesures à prendre pour améliorer ces installations spéciales.

**9° MOSQUÉE AYDOUMAR EL-BAHLAOUAN.**

Comme suite à la communication qui lui a été faite du 157<sup>e</sup> rapport de la deuxième Commission, la Direction générale des Wakfs avise le Comité qu'elle a décidé de laisser le minaret de cette mosquée où il se trouve, et qu'il y a lieu d'enlever le bulbe et la colonnade qui le suppose, ainsi que l'a décidé le Comité.

M. Herz annonce en même temps qu'il a fait tous les relevés, épures et photographies de ce minaret.

La deuxième Commission charge en conséquence l'architecte de préparer la mise à exécution des travaux de démolition.

**10° NILOMÈTRE DE RODAH.**

Le Ministère des Travaux publics porte à la connaissance du Comité, par sa lettre du 21 janvier dernier, n° 273, qu'en nettoyant le puits du nilomètre de l'île de Rodah, il a été trouvé plusieurs pièces de marbre ayant appartenu à la colonne nilométrique; il demande à remettre ces objets au musée arabe pour y être conservés.

Il envoie en même temps les croquis-épures de ces pièces de marbre, ce sont :

1° Un parallélépipède à base rectangulaire de 0<sup>m</sup> 37 × 0<sup>m</sup> 43 et de 0<sup>m</sup> 60 de hauteur. Deux de ses faces verticales sont graduées et portent l'indication de la 18<sup>e</sup> coudée. Sur les autres faces on lit: d'un côté, « An IX. R. P. F. R. », (An neuf de la République française); de l'autre côté, écrit en marbre ١٢١٥ سنة الميلاد (année de l'hégire 1215).

2° Deux chapiteaux très détériorés de style arabe;

3° Un fragment d'un chapiteau corinthien très détérioré, d'un bon travail.

La deuxième Commission propose de prier le Ministère d'envoyer ces objets au musée arabe.

**11° ABREUVOIR KAITBAI.**

M. Herz annonce que le sieur Hâchem bey Zayed a achevé la construction de l'étage autorisé au-dessus de l'abreuvoir Kaitbaï (voir le 6<sup>e</sup> procès-verbal).

#### 12<sup>e</sup> GARDIENNAGE DES TERRAINS D'AIN EL-SYRA.

Le Ministère des Travaux publics annonce dans sa lettre du 21 janvier dernier qu'il est disposé à payer les 48 L.E. représentant le salaire des deux gardiens demandés, ainsi que la dépense pour construire les deux guérites qui leur sont nécessaires (voir le 159<sup>e</sup> rapport). Il demande que les Wakfs désignent les gardiens et qu'ils les surveillent ; quant aux paiements, c'est le Ministère qui s'en charge. — La deuxième Commission en prend bonne note ; elle espère que la Direction générale des Wakfs donnera une suite immédiate à cette affaire.

#### 13<sup>e</sup> AQUEDUC DU VIEUX-CAIRE.

Le Ministère des Travaux publics a transmis au Comité le devis de 550 L. E. qu'il a fait dresser pour les travaux de consolidation à exécuter à l'aqueduc de Salâh el-Dyn.

La deuxième Commission a examiné ce devis, qui est conforme aux indications qu'elle a précédemment données ; elle espère que le Comité, en approuvant ce devis, demandera au Ministère des Travaux publics de vouloir bien ordonner l'exécution des travaux qui sont urgents.

#### 14<sup>e</sup> MOSQUÉE KIDJMAS EL-ISHAKI.

Un particulier ayant demandé à louer une boutique de la mosquée de Kidjmâs el-Ishâki, la deuxième Commission désire que l'examen de cette demande soit remise après l'achèvement des travaux qui s'exécutent dans ce monument.

Elle émet aussi le voeu qu'en général toutes les demandes de location pour tous les monuments classés, qu'il s'agisse de boutiques ou autres habitations, soient soumises au Comité et remises pour examen à la deuxième Commission ; ces demandes devront indiquer la nature de l'industrie à exercer dans le local, et la deuxième Commission examinera si la location peut être faite, ainsi que les conditions spéciales à indiquer au contrat dans l'intérêt de la conservation de l'édifice.

15<sup>e</sup> MAISON WAKF EL-RÉDÉNI.

L'Administration générale des Wakfs avise le Comité par lettre du 6 janvier dernier que la maison Wakf el-Rédeini à Méhalla el Kobra a été démolie et qu'une évaluation s'élevant à 10 L. E. 100 m. a été faite de toutes les boiseries artistiques qui se trouvaient dans cette maison (voir le 134<sup>e</sup> rapport). L'Administration étant copropriétaire de 4 kirats qui, dans ce cas, représentent la somme de 1 L.E. 683 m., elle invite le Comité à choisir, jusqu'à concurrence de cette somme, les boiseries qu'elle désire conserver pour le musée arabe.

La deuxième Commission délègue M. Herz pour se rendre à Méhalla faire ce choix. — En même temps il indiquera les autres objets qui pourraient être intéressants pour le musée et il indiquera le prix afin d'examiner s'il serait préférable d'en faire l'acquisition au lieu de les abandonner aux copropriétaires.

16<sup>e</sup> MOSQUÉE EL-AKMAR.

L'architecte fait part à la Commission d'une lettre que M. le Dr M. van Berchem, membre correspondant du Comité, lui a adressée le 17 février dernier, dans laquelle il le prie de recommander au Comité la mosquée el-Ahmar.

La deuxième Commission s'associe au vœu de M. van Berchem et rappelle les décisions du 13 novembre 1889 (procès-verbal n° 38 et rapport n° 67) prises en faveur de ce précieux monument. Malheureusement jusqu'à présent rien n'a été fait. La deuxième Commission désire que le Comité rappelle cette affaire à la Direction générale des Wakfs.

17<sup>e</sup> MUSÉE ARABE.

(a) La deuxième Commission a reconnu que les billets remis aux professeurs des écoles, sur la demande de l'Instruction publique, bien que valables pour une année, ne portent pas de date ni la signature des titulaires de sorte qu'il n'est pas possible de vérifier si ce sont les titulaires qui en usent. Des abus en sont la conséquence et pour les réprimer, la deuxième Commission est d'avis que l'Instruction publique soit invitée à remettre tous les billets qui sont en circulation pour que de nouveaux billets soient délivrés aux professeurs dont elle remettra la liste des noms avec indication de leurs fonctions.

(b) Sur la demande de M. l'architecte en chef du Comité, l'Administration générale des Wakfs annonce par lettre du 25 janvier dernier que les recettes des mosquées et du musée arabe dans l'exercice 1893 ont été de 164 L.E. 530 mill.

La Commission propose d'ajouter cette somme au budget de l'année courante.

18° NOTES DE DÉPENSES.

(a) 1 L.E. 234 mill. pour achat de 20 photographies prises dans la mosquée de Kôss (Haut-Egypte) (voir procès-verbal n° 60).

(b) 820 mill. pour achats divers faits du 20 septembre à fin décembre 1893 pour le musée arabe.

La Commission propose d'approuver ces dépenses qui seront portées sur le budget de 1894.

19° TRAVAUX ACHEVÉS.

La deuxième Commission avise le Comité que les travaux suivants ont été achevés :

NOM D'ORDRE D'ACHÈVEMENT	NOMS DES MONUMENTS	DÉPENSES	
		POUR LE COMITÉ L.E.	POUR LES WAKFS L.E.
<b>A. Sur le budget 1891-93.</b>			
10	Mosquée le-Mouayyed (entreprise Varuti).....	270	4.590
<b>B. Sur le budget de 1892-93.</b>			
3	Mosquée Barkouk en ville (entrep. Varuti) .....	1.344	—
<b>C. Sur le budget de 1893.</b>			
III.	Sébil Mohammed el-Bezdar (entrepr. Ahmed Khalifa et Ahmed Mohammed el Chimi).....	35	—
IV.	Zaouyet el-Hénoud (entreprise Ahmed Khalifa et Ahmed Mohamed el Chimi) .....	19	52
2	Escalier du tombeau El-Ghouri.....	—	17
—	Portail de la mosquée el-Mardâni .....	—	27
—	Reconstruction de la petite coupole de Sayedi el-Menoufi (voir le 141 <sup>me</sup> rapport).....	—	—
—	Construction d'un étage au-dessus de l'abreuvoir du Sultan Kaitbai à el-Azhar (voir le 56 <sup>me</sup> procès-verbal).....	—	—

Le Caire, le 13 mars 1894.

ISKANDAR AZIZ, HERZ, S. SABRY, VOLVERS, GRAND, FRANZ.

164<sup>me</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 69).

**Examen :**

- 1<sup>o</sup> D'une demande de construction ;
- 2<sup>o</sup> De la mosquée d'Ibn Touloun (ابن طولون) (plan Grand bey n° 220) ;
- 3<sup>o</sup> De la porte de ville Bab el-Nasr (باب النصر) :
- 4<sup>o</sup> De la porte de ville Bab Zoueila (باب زويلة) :
- 5<sup>o</sup> De la Tékiet el-Solimanieh (تكية السليمانية) à el-Serouguieh (plan auprès du n° 129) ;
- 6<sup>o</sup> Du tombeau de l'Imām I-Chafey (الإمام الشافعي) ;
- 7<sup>o</sup> Du minaret nord de la mosquée du sultan Hassan (حسن) (plan n° 133) ;
- 8<sup>o</sup> Du minaret de la mosquée Serghatmach (صرغاتش) à el-Khodeiri (plan n° 218) ;
- 9<sup>o</sup> De la ka'at Beibars (قبة بيبرس) vis-à-vis du Beit el-Kādi, à el-Nahāsyn (plan près du n° 28) ;
- 10<sup>o</sup> Des monuments badigeonnés ;
- 11<sup>o</sup> De la porte monumentale à Souk el-Selah.

**1<sup>o</sup> DEMANDE DE CONSTRUCTION.**

La demande de construction a été adressée par Khalil bey el-Nabarāoui pour éléver des habitations pour ouvriers sur un terrain au sud de la mosquée d'Ibn Touloun.

Après examen du plan, la deuxième Commission constate qu'une partie des constructions projetées touchera la façade principale de la mosquée d'Ibn Touloun. Avant de donner son avis, elle demande que l'Administration générale des Wakfs fasse vérifier les titres de propriété de M. Khalil bey.

**2<sup>o</sup> MOSQUÉE D'IBN TOULOUN.**

(a) Les travaux dans la mosquée d'Ibn Touloun étant achevés, la deuxième Commission propose au Comité de rappeler au Ministère des Travaux publics la question relative à la création d'une rue qui devra dégager la façade est de cette mosquée (voir procès-verbal n° 48, a) ; une voie de 15 mètres suffira, plus l'emplacement n° 1 du plan des services de la ville du Caire en date du 17 juillet 1892. La deuxième Commission espère que le Ministère voudra bien donner

suite à cette affaire dans l'intérêt de la conservation du plus ancien monument arabe de la ville du Caire.

b) M. Herz soumet le plan de la mosquée d'Ibn Touloun qu'il a relevé selon la demande de la deuxième Commission (voir rapport n° 159). Ce plan sera envoyé au contentieux des Wakfs pour lui faciliter la vérification des droits des propriétaires des immeubles contigus à ce monument.

#### 3<sup>e</sup> PORTE DE VILLE BAB EL-NASR.

Le Ministère des Travaux publics envoie à l'Administration générale des Wakfs le plan de Bab el-Nasr pour inviter le Comité à étudier les alignements tendant à dégager ce beau monument des propriétés voisines (voir le 150<sup>me</sup> rapport).

Après examen des lieux la deuxième Commission est d'avis :

a) D'adopter les alignements tracés en rouge sur le plan ci-joint portant les signatures des membres de la deuxième Commission.

b) De demander au Ministère des Travaux publics de vouloir bien prendre les mesures pour faire disparaître les constructions parasites: telles que kiosques et cafés, qui se trouvent devant la façade nord de la porte de ville ;

c) De rétablir la largeur primitive de la baie sud de la porte, de rétablir à son niveau ancien le seuil de ce monument; enfin de réparer les angles saillants des pieds droits des grandes baies du monument.

Le devis des travaux étant préparé par le Ministère des Travaux publics serait soumis à l'examen du Comité avant l'exécution.

#### 4<sup>e</sup> PORTE DE VILLE BAB ZOUÉLA.

La Commission a remarqué que les particuliers collent des affiches sur la tour est de ce monument.

Elle demande de signaler ce fait au Ministère des Travaux publics afin de les faire supprimer, en même temps qu'une interdiction formelle devra être faite pour que les monuments de l'art arabe appartenant à l'Etat soient protégés contre les malpropretés résultant de l'affichage.

La deuxième Commission propose en même temps que le Comité

demande aux Wakfs que des ordres soient donnés à tous les agents de l'administration afin d'empêcher le collage d'affiches sur les monuments.

5° TEKIEH EL-SOLIMANIEH.

M. Herz ayant été invité par l'Administration générale des Wakfs d'étudier les réparations à faire au couvent el-Solimânieh, a invité la Commission à visiter cet intéressant établissement.

La façade principale sur le châra el-Serouguieh est décorée d'un beau portail percé dans l'axe de la cour centrale. Cette cour est entourée de portiques derrière lesquels sont placées les cellules des derwîches.

La deuxième Commission recommande à l'Administration générale des Wakfs, propriétaire de cette tekieh, de ne pas se borner seulement à exécuter les travaux strictement nécessaires à l'entretien de ce monument, mais aussi de rétablir comme elle était autrefois la façade dans tout son développement. — Cette façade a malheureusement été déparée en plusieurs endroits par des ouvrages mal faits et hors style.

La deuxième Commission signale qu'il convient de réparer d'urgence les piliers de la façade en maçonnerie de pierre de taille qui divisent les boutiques, lesquels menacent ruine sur plusieurs points.

La deuxième Commission est d'avis de classer ce couvent parmi les monuments arabes.

L'architecte en chef du Comité devra en relever les plans et coupes et les soumettre à la deuxième Commission.

6° TOMBEAU DE L'IMAM EL-CHAFÉY.

M. Herz fait part à la deuxième Commission d'une lettre de la Direction générale des Wakfs annonçant que les eaux pluviales ont pénétré dans la coupole qui couvre le tombeau de l'Imâm el-Châfey, et elle demande que ce célèbre monument soit examiné pour que les réparations de la couverture soient faites pour le compte du Comité.

L'architecte a constaté des défauts dans cette couverture ; il a dressé le devis des travaux à exécuter en y comprenant la réparation des jolis ornements en stuc qui sont détériorés. Ce devis s'élève

à la somme de L. E. 500. La deuxième Commission l'accepte et elle espère que l'Administration des Wakfs voudra bien fournir les ressources nécessaires à l'exécution des travaux, vu l'insuffisance des crédits alloués au Comité.

#### 7<sup>e</sup> MINARET NORD DE LA MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

Le mouazzin de la mosquée du Sultan Hassan avise la Direction générale des Wakfs que les galeries du minaret nord sont en mauvais état ; ce minaret a été examiné par l'architecte, qui a constaté que les rampes en pierre des galeries ainsi que quelques pierres pourraient tomber et occasionner de fâcheux accidents.

La réfection de ces galeries coûterait 140 L.E. environ et la consolidation des pierres ébranlées 6 L.E.

La deuxième Commission est d'avis de retarder la réfection des galeries et de ne l'exécuter seulement lors que les travaux projetés pour la réparation de toute la mosquée seront entrepris ; mais elle pense qu'il y a lieu d'exécuter le travail de consolidation évalué à 6 L. E. et d'enlever les rampes en pierre qui menacent la sécurité des passants.

L'architecte du Comité est chargé de procéder au plus tôt à l'exécution de ce petit travail.

#### 8<sup>e</sup> MOSQUÉE SERGATMACH.

Aucun entrepreneur ne consentant à présenter des offres convenables pour la démolition et la reconstruction de l'étage supérieur du bulbe du minaret de la mosquée de Sergatmach (voir le 156<sup>me</sup> rapport), la deuxième Commission estime qu'il suffira de consolider l'étage supérieur en remplissant les entre-colonnes de maçonnerie de briques et plâtre. L'architecte du Comité préparera le devis de ces travaux pour que leur exécution ne souffre pas de retard.

#### 9<sup>e</sup> KA'A DE BEIBARS

La Direction générale des Wakfs n'ayant pas encore répondu à la question posée par lettre n° 158 du 19 mai 1891 (voir le 108<sup>me</sup> rap-

port et le procès-verbal n° 47), la deuxième Commission est d'avis de rappeler cette lettre parce qu'il est nécessaire que des mesures soient prises pour assurer la conservation de ce monument.

#### 10<sup>e</sup> MONUMENTS BADIGEONNÉS.

M. Grand bey a remarqué que beaucoup de monuments ont été badigeonnés au lait de chaux malgré les recommandations réitérées du Comité (rapports n° 122 et 131).

Afin d'éviter de tomber à l'avenir dans les mêmes errements, M. Grand bey suggère l'idée de demander à la Direction sanitaire de prescrire, si possible, un mode de désinfection autre que la chaux vive délayée dans l'eau, employée jusqu'à présent pour les façades et murs en maçonnerie, ce qui a l'inconvénient grave de recouvrir les surfaces des pierres d'une couche de matières qui dépare les monuments. Il conviendrait que le liquide désinfectant à prescrire soit incolore tout en ayant les effets utiles de la chaux vive.

La deuxième Commission se rallie à l'avis de M. Grand bey, elle prie le Comité de faire les démarches nécessaires dans le but indiqué.

A cette occasion, M. Herz soumet la nomenclature des monuments qu'il a remarqués et qui ont été badigeonnés par ordre de la Direction générale des Wakfs, savoir :

- (a) Une partie de la façade de la mosquée Kidjmâs el-Ishâki ;
- (b) Le sébil auprès de la mosquée Sayedna el-Houssein ;
- (c) La zâouyet Choulâk (voir le 155<sup>e</sup> rapport) ;
- (d) Le portail de l'okâla Aboul-Dahab ;
- (e) Deux sébils dans le voisinage de la mosquée Gamâl el Dyn el Oustadâr ; et sans doute beaucoup d'autres.

#### 11<sup>e</sup> PORTE MONUMENTALE A SOUK-EL-SELAH.

L'architecte a fait relever l'inscription qui se trouve sur la voûte de la porte d'un ancien palais à Souk el-Selâh, qui est inscrite dans les registres sous le nom de « porte monumentale à Souk el-Selâh ».

De l'inscription il résulte que le palais fut construit par « Seif el Dyn Mandjak el-Selâhdâr ».

La deuxième Commission propose, en conséquence, d'adopter pour ce monument le nom de « porte de Mandjak el-Selâhdâr ».

Voici le texte de cette inscription :

(بسم الله الرحمن الرحيم) أمر باتساع هذا المكان البارز المترافق العالى المولوى الاميرى الكبير الحترى الخنوى المجاهدى المرابطى الشانفى المؤيدى المنصورى السينى السندى المالكى الهمائى القوائى النظائى العصبي الذخري النصيري الكفلى الرعيبى المقدى الاسفهانلى عنة الملوك اختيار السلطان السيف سيف الدين محبث السلاح دار الملكى المطرى أدام الله له السعادة وبلغه فى الدارين الاراد

Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux, la construction de cet édifice bénî à été ordonné par Son Excellence, l'éminent, le seigneurial, le gentilhomme, le grand, l'honorabile, le maître, le champion de la foi, le missionnaire, le garde-frontières, le protégé par Dieu, le victorieux, le seigneur, le protecteur, le dominateur, le brave, l'intransigeant, l'ordonnateur, l'obligeant, le précieux, le défenseur, le providentiel, le chef, l'isfahlari (!), le favori du trône, l'élu des rois, el-seifi (le soldat), Seif el-Dyn Mandjak el-Selchdar, el-Maliki, el-Mozaffari, que Dieu perpétue son bonheur et exauce ses vœux dans ce monde et dans l'autre.

Le Caire, le 4 avril 1894.

*Signés:* VOLVERS, GRAND, J. FRANZ,  
ISKANDAR AZIZ, HERZ, S. SABRY.

(!) En turc *isfahsalar* (اسفهسالار) signifie général d'armée.

**105<sup>me</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION**

(Voir procès-verbal n° 89).

**Examen :**

- 1<sup>o</sup> De la mosquée el-Azhar (الازهر) ;
- 2<sup>o</sup> De l'étude définitive des travaux dans la mosquée du Sultan Hassan (حسن) ;
- 3<sup>o</sup> De la demande de l'architecte d'engager des agents techniques ;
- 4<sup>o</sup> Du musée arabe ;
- 5<sup>o</sup> De la mosquée du Sultan Hassan (حسن) (plan Grand bey n° 183) ;
- 6<sup>o</sup> Du minaret de la mosquée Serghatmach (صر غصون) à el-Khodeiri (plan n° 218) ;
- 7<sup>o</sup> De la maison wakf Cheykhou (شخو) à Darb el-Meda (plan près le n° 147) ;
- 8<sup>o</sup> Du tombeau de Gohar el-Madani (جوهر المدنى) à el-Roukbieh (plan n° 617 k.) ;
- 9<sup>o</sup> De la mosquée el-Mehmendar (المهمندار) à Darb el-Ahmar (plan n° 115) ;
- 10<sup>o</sup> De la mosquée de Kâdi Yehya (عيي) au Mouski (plan n° 182) ;
- 11<sup>o</sup> De la madrasset el-Kâmelieh (الكاملية) à el-Nahassyn (plan n° 45) ;
- 12<sup>o</sup> Du devis de la mosquée el-Banât (البنات) dans le chara Gama el-Banât (plan n° 184) ;
- 13<sup>o</sup> Du devis du minaret de la mosquée Saleh Talayeh (صالح طلایع) à Darb el-Ahmar (plan n° 116) ;
- 14<sup>o</sup> De deux lettres des entrepreneurs ;
- 15<sup>o</sup> D'une note de dépenses ;
- 16<sup>o</sup> Du décompte définitif du budget de 1892.

**1<sup>o</sup> MOSQUÉE EL-AZHAR.**

S.E. le Directeur général des Wakfs annonce au Comité par lettre du 10 courant que S.A. le Khédive désire faire construire un nouveau rouak (colonnades) à l'extérieur de la mosquée El Azhar, vers l'ouest. Il est projeté en même temps d'élargir la rue de ce côté en suivant l'alignement de la mosquée d'Ibtaghaoieh vers le sud, ce qui exige la démolition du minaret d'Abdelrahman Katkhoda.

Après examen des lieux, la deuxième Commission a constaté que le minaret qui forme l'angle saillant à l'ouest doit être démolie en exécutant ce projet, qu'une façade antique d'une maison sur chara el-Azhar el-Gharbi doit aussi disparaître ; le minaret de l'époque turque est l'œuvre d'Abdelrahman Katkhoda, sa valeur artistique est bien médiocre et il peut être démolie sans inconvenient pour l'art ; les minarets semblables de l'est de cette mosquée étant du même constructeur, sont suffisants pour conserver les traces de l'époque où ils ont été bâties. Cependant, avant la démolition, les dessins de ce

minaret seront relevés et classés aux archives du Comité, ainsi que les photographies qui en seront faites pour en fixer tous les détails. Il sera fait de même pour la façade antique de la maison qui doit disparaître. La deuxième Commission demande que la façade à construire à l'alignement soit établie dans le style arabe en suivant le modèle de cette façade antique et qu'en outre les dessins du projet soient soumis à l'examen du Comité. En ce qui concerne le changement des alignements sur la voie publique, il y aurait lieu d'obtenir la rokhsa du Ministère des Travaux publics, en se conformant au règlement sur le tanzim.

#### 2<sup>e</sup> ÉTUDE DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LA MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

M. HERZ présente le programme qu'il propose de suivre pour procéder aux études définitives du projet des travaux de restauration à exécuter dans la mosquée du Sultan Hassan ; après examen, la Commission est d'avis que, pour faire ce travail en six mois, il sera nécessaire d'allouer les crédits ci après :

	L.E.
1 <sup>o</sup> Travaux de déblaiement qu'il est possible d'exécuter à l'entreprise.	140
2 <sup>o</sup> (a) Personnel pour le mesurage, relevés des plans et coupes exactes du monument ; établissement des plans, devis, rédaction des rapports techniques, etc., etc.....	
1 chef ingénieur à 12 L.E.....	I.E. 72
3 ingénieurs adjoints à 5 L.E. en moyenne.....	» 90
2 charneurs à 1 L.E. 500 mill.....	» 18
1 saïs à 1 L.E. 500 mill.....	» 9
1 surveillant (chef maçon).....	» 27
Ensemble... »	— 216
(b) Frais généraux, déplacements, transports et frais de bureau etc... 44	
	260
Total des 1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> ...	400
3 <sup>o</sup> Impression de la brochure, les petites phototypies étant faites gratuitement par l'imprimerie de Boulaq ; mais les frais de photographie et de phototypie pour 3 grandes phototypies pour chaque exemplaire de l'ouvrage, soit pour 400 exemplaires.....	
	255
TOTAL...	665

Les travaux et études pourront commencer de suite si la somme de 400 L.E. (pour 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup>) est votée.

3<sup>e</sup> PERSONNEL TECHNIQUE.

L'architecte en chef du Comité présente un rapport démontrant que les deux employés techniques du bureau suffisent à peine à faire la besogne journalière des travaux en cours et qu'il lui est matériellement impossible d'assurer le service des études qui lui sont ordonnées.

Les études arriérées sont :

VOIR RAPPORT	NOMS DES MONUMENTS	NATURE DES TRAVAUX
<b>A. — Dessins et projets.</b>		
64	Coupoles de Toumanbaï .....	Plan, coupe, etc.
79	Mosquée el Nasr.....	Projet pour la réfection du couronnement du minaret (1).
79	Moristan Kalaoun.....	Projet pour la réfection du couronnement du minaret (2).
134	Mosquée el-Mârdâni.....	Plan et coupes.
134	Mosquée de l'Imam Zein el-Dyn. (Imâm el-Chafey).....	Plan et coupes.
136	Maison auprès du Beit el-Kâdi.....	Plan et coupes.
162	Maison wakf el-Haraméin .....	Plan à dresser le plus rapidement possible.
163	Mosquée Aydoumar el-Bahlaouan.....	Dessin du minaret (3).
<b>B. — Devis et divers.</b>		
81	Tombeau du sultan Barkouk (au désert) .....	Programme des travaux.
92	Sébil Kaïtbâi (Saliba) .....	Devis.
105	Mosquée Mandjak el-Youssefi.....	Rapport détaillé.
129	Porte à Souk el-Sélah .....	Devis.
134	Okalat el-Ghourî .....	»
134	Okalat Mohammed Abouldahab.....	»
134	Mosquée el-Mârdâni .....	Devis pour la reconstruction de la mosquée.
134	Mosquée de l'Imam Zein el-Dyn (Imâm el-Chafey).....	Devis.
142	Mosquée d'Ibn Touloun .....	»
162	Ma'son wakf el-Haraméin .....	»
163	Minaret de la mosquée Aydoumar el-Bahlaouan .....	»

Observations.—(1) Les minarets ont été relevés, mais il est impossible de charge du projet le dessinateur actuel.

(2)      »      »      »      »      »

(3) Il a été relevé, mais pas encore mis au net.

La deuxième Commission a évalué à 933 journées la durée du travail que ces études nécessiteraient à un aide-ingénieur travaillant sous la direction d'un chef expérimenté, ce serait donc environ trois années pour un seul agent ; mais si nous admettons que ce travail devra être terminé en une année, il serait utile d'engager trois ingénieurs et de leur adjoindre un chaîneur pour les aider, ce qui donnera une dépense pour l'année, y compris les faux frais (cette équipe serait dirigée par notre architecte en chef) :

3 ingénieurs à 60 L.E. . . . .	180 L.E.
1 saï à 18 L.E. . . . .	18 »
Faux frais (transport) . . . . .	52 »
	<hr/>
Total... 250 L.E.	

Cette allocation est nécessaire si le Comité décide que ces études soient achevées en une année.

#### 4° MUSÉE ARABE.

M. Herz signale l'insuffisance du personnel proposé au service du musée arabe. Il n'y a en réalité qu'un seul farrach qui fait tout le service et à qui incombe aussi le devoir d'accompagner les visiteurs pendant la visite des salles. Cependant lorsque plusieurs groupes de visiteurs se présentent, l'un des portiers, ou le saka du magasin général des Wakfs, quitte son travail pour accompagner les visiteurs.

Comme ces agents n'ont ni vêtements convenables ni manières pour accompagner les visiteurs du musée, la Commission demande donc que, d'ici à la saison prochaine, des mesures soient prises pour remédier aux inconvénients actuels et elle propose qu'un effendi de bonne éducation, ayant les aptitudes nécessaires et parlant le français, soit attaché au musée avec le titre de conservateur-adjoint ; il aura sous ses ordres deux farrachs pour surveiller les salles pendant les heures d'ouverture du musée. Pendant le temps où le musée est fermé au public, l'effendi assurera tout le travail d'écritures du musée et les farrachs le maintiendront en état de propreté. Les frais annuels qui résulteront de cette organisation seront de :

1 conservateur-adjoint . . . . .	24 L.E.
2 farrachs 1 L.E. 250 mill. . . . .	50 »
	<hr/>
Total... 54 L.E.	

Cette somme sera payée sur les recettes du musée et autres monuments.

**5° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.**

La deuxième Commission accepte l'offre du sieur Aly Amara pour les travaux à effectuer au minaret nord de la mosquée du Sultan Hassan (voir le 164<sup>e</sup> rapport).

Les frais de 5 L. E. 500 mill. seront pris sur le crédit alloué pour petits travaux du budget de l'année courante.

**6° MINARET DE LA MOSQUÉE SERGATMACH.**

La deuxième Commission accepte également l'offre du sieur Aly Amara pour les travaux de consolidation à exécuter dans l'étage supérieur du minaret de la mosquée Sergatmach (voir rapport n° 164), évalué à 9 L. E. environ. La dépense sera imputée sur le crédit des petits travaux du budget de l'année 1894.

**7° MAISON WAKF CHEYKHOU.**

La deuxième Commission prend connaissance de la correspondance relative à des boiseries anciennes existant dans une maison en ruine appartenant au wakf de Cheykhou. Après avoir entendu l'avis de l'architecte du Comité, elle est d'avis : que toute la boiserie d'une des chambres, y compris le plafond en bois, soit démontée et rangée en magasin ; qu'il est désirable que cette petite chambre soit reconstituée dans une des salles du nouveau musée projeté ; les dimensions réduites de cette chambre (5<sup>m</sup> 60 de long et 3<sup>m</sup> 80 de large) permettant cette facile reconstitution. Avant le démontage, l'architecte devra relever exactement les dispositions (plans, coupes et détails) de cette chambre.

La deuxième Commission espère que l'Administration des Wakfs voudra bien donner les ordres nécessaires pour exécuter les instructions ci-dessus.

8<sup>e</sup> TOMBEAU DE GOHAR EL-MADANI.

L'Administration générale des Wakfs demande s'il y a lieu de permettre à un particulier de construire sur l'entrée du tombeau de Gohar el-Madani. La deuxième Commission a déjà eu occasion de s'occuper de cette question et a donné un avis dans son 41<sup>e</sup> rapport qui a été approuvé par le Comité et transmis à la Direction générale des Wakfs le 23 mai 1888, n° 27. Avant d'examiner cette nouvelle requête la Commission demande que la Direction générale des Wakfs réponde à la lettre ci-dessus.

9<sup>e</sup> MOSQUÉE EL-MEHMEDAR.

La deuxième Commission a pris connaissance de la demande de l'Imam de la mosquée el-Mehmedar à l'effet d'exécuter différents travaux. Elle est d'avis que l'Administration des Wakfs peut ordonner les travaux que l'Imam demande, sauf cependant la réfection d'une couverture sur le sahn et l'escalier ainsi que les autres travaux qui concernent la petite chambre située au-dessus de l'entrée principale de la mosquée, qui ne sont pas autorisés.

10<sup>e</sup> MOSQUÉE DE KADI YEHYA.

Après examen des plans de la mosquée de Kâdi Yehya, dans laquelle s'exécutent de grands travaux de restauration, la deuxième Commission décide que l'ancienne entrée du kouttab ne peut être rétablie par suite de l'exhaussement du sol de la rue du côté est, qu'il n'est pas possible de rendre à son niveau primitif. Ce kouttab sera desservi par l'entrée nord, spéciale au chemin conduisant au méda, et encore cette entrée devra être desservie par un escalier à construire sur la voie publique si le tanzim l'autorise. — La demande de roksa devra être adressée au tanzim du Caire le plus tôt possible.

11<sup>e</sup> MADRASSET EL-KAMELIEH.

M. Herz avise la Commission qu'il a fait enlever l'encadrement en plâtre d'une fenêtre de la mosquée du sultan el-Kâmel (voir le 59<sup>e</sup> procès-verbal); cet objet est déposé dans le musée arabe.

La Commission approuve la dépense de 0 L. E. 640 relative à ce travail.

12<sup>e</sup> MOSQUÉE EL-BANAT.

La deuxième Commission accepte le devis dressé pour la réparation complète de la mosquée el-Banât, dont le total s'élève à 3.300 L.E.

La somme allouée au budget de 1894 (voir le procès-verbal n° 60) pour les travaux de cette mosquée, est de 2.500 L. E., ce qui permet de les entreprendre de suite. Elle propose donc que ces travaux soient mis en adjudication au plus tôt, selon les propositions qu'elle présentera à la Direction générale des Wakfs, de manière que les sommes à payer sur l'exercice 1894 ne dépassent pas 2.500 L. E.; le reliquat sera payé en 1895.

13<sup>e</sup> MOSQUÉE DE SALEH TALAYEH.

La deuxième Commission a examiné et accepté le devis dressé pour réparer le soubassement du minaret de la mosquée Sâleh Talayeh (voir le 160<sup>e</sup> rapport).

La Commission accepte le devis s'élevant à 30 L.E.; il sera adressé à la Direction générale des Wakfs.

14<sup>e</sup> LETTRES DES ENTREPRENEURS.

Les lettres des entrepreneurs sont :

(a) Par lettre du 30 mars dernier, M. Varuti demande que les délais de travaux faisant l'objet du contrat en date du 20 mars 1894,

concernant les mosquées el-Nasser, Kâdi Yehya, el-Gaoukandar et la zaouyet Dorgham, soient comptés du jour après les fêtes du Baïram au lieu du 20 mars 1894 fixé au contrat. La deuxième Commission n'est pas d'avis d'accorder la faveur demandée par M. Varuti.

b) Par lettre en date du 4 courant, le sieur Badir, adjudicataire des travaux à exécuter dans la porte du Khanka Beibars, dit avoir trouvé les filets géométriques du revêtement en bronze incrustés de cuivre rouge, travail qui lui est échappé lors de l'examen des vantaux avant de présenter son offre. Il demande une augmentation de 60 L.E. sur la somme à forfait de 96 L. E., qu'il a acceptée pour exécuter ce travail qui a fait l'objet du contrat en date du 20 mars 1894, il demande en même temps une prolongation de délai de quatre mois pour l'exécuter.

Après avoir examiné le contrat de cette entreprise, la deuxième Commission constate que le sieur Badir est tenu d'exécuter, pour la somme convenue, le travail pour lequel il demande 60 L.E. de plus-value. En conséquence, cette demande n'étant pas fondée, elle est d'avis qu'il y a lieu d'inviter l'entrepreneur à se conformer aux conditions du contrat.

#### 15<sup>e</sup> NOTE DES DÉPENSES.

La deuxième Commission approuve les dépenses ci-après faites par l'architecte du Comité pour travaux urgents exécutés dans les édifices ci-après :

Sebil el-Deheicha . . . . .	L.E. 0,120 mill.
Mosquée d'Ibn Touloun . . . . .	» 0,480 »
Mosquée du Sultan Hassan . . . . .	» 1,590 »
Tombeau de l'Imâm el-Châfey . . . . .	» 0,940 »
Ecole des jeunes filles . . . . .	» 1,050 »
Bureau du Comité (réparation) . . . . .	» 0,250 »
Mosquée el-Banât . . . . .	» 0,150 »
	L.E. 4,580 »
Pour frais de l'entrepreneur . . . . .	» 0,400 »
Total . . .	L.E. 4,980 »

16° DÉCOMpte DÉFINITIF DU BUDGET DE 1892.

DÉSIGNATION	CRÉDITS ALLOUÉS				DÉPENSES FAITES			
	PARTIELS		TOTALS		PARTIELLES		TOTALS	
	L.E.	M.	L.E.	M.	L.E.	M.	L.E.	M.
A. Monuments réparés et prévus au budget de 1892.								
Mosquée d'Ibn Touloun .....	1.000	—	—	—	1.096	057	—	—
» El-Mouayyed .....	550	—	—	—	509	900	—	—
» Barkouk .....	1.000	—	—	—	1.122	077	—	—
» Aboubakr Mazhar.....	260	—	—	—	266	167	—	—
			2.810	—			2.994	201
B. Monuments réparés et non prévus au budget de 1892.								
(Petits travaux d'entretien).								
Madrasset Sanieh à el-Seyoufieh...	—	—	—	—	4	211	—	—
Mosquée Maklabay Taz à Birket el-Fil .....	—	—	—	—	—	645	—	—
Mosquée el-Mehmendar à Darb El Ahmar .....	—	—	—	—	5	151	—	—
Porte de Moudarrag à la Citadelle.	—	—	—	—	1	535	—	—
Mosquée Aydoumar el Bahlaouan.	—	—	—	—	9	800	—	—
Mosquée el-Bakri à Haret el Otouf.	—	—	—	—	53	559	—	—
Abreuvoir Kaitiba à el-Azhar .....	—	—	—	—	55	344	—	—
Sébil Youssef el-Kourdi à Darb el-Gamamiz .....	—	—	—	—	60	194	—	—
Sébil el-Sultan Moustapha à El Sayeda Zenab .....	—	—	—	—	49	602	—	—
Maison Gamál el-Dyn el-Zahabi à Khochkadam .....	—	—	—	—	114	258	—	—
Sébil el-Sultan Mahmoud à el-Habbanieh .....	—	—	—	—	—	297	—	—
Sébil Tarabay el-Cherifi .....	—	—	—	—	—	247	—	—
Mosquée Emir Akhor .....	—	—	—	—	—	045	—	—
Mosquée sultan Hassan .....	—	—	—	—	1	324	—	—
Musée arabe .....	—	—	—	—	59	558	—	—
Mosquée el-Márdáni .....	—	—	—	—	3	610	—	—
Mosquée Aytemouch el-Nagachi .....	—	—	—	—	1	170	—	—
Tekiet el-Maoualaonieh .....	—	—	—	—	—	500	—	—
Tombeau el-Ghouri à el-Ghourieh.	—	—	—	—	—	300	—	—
Zaouyet Saad el-Dyn Ibrahim ibn Ghourab à Darb el-Gamamiz .....	—	—	—	—	—	990	—	—
Coupole el-Fadaouieh à el-Abbas-sieh .....	—	—	—	—	—	260	—	—
Minbars réparation el-Mouayyed et Bordeni .....	—	—	—	—	—	800	—	—
Somme alloué pour les petits travaux .....	460	—	—	—	—	—	—	—
Recettes du musée arabe et des mosquées en 1891 .....	99	998	—	—	—	—	423	400
C. Personnel du bureau .....	—	—	559	998	—	—	—	—
A reporter .....	—	—	3.369	998	630	—	3.417	601

DÉSIGNATION	CRÉDITS ALLOUÉS				DÉPENSES FAITES			
	PARTIELS		TOTALS		PARTIELLES		TOTALS	
	L.E.	M.	L.E.	M.	L.E.	M.	L.E.	M.
A. reporter.....	—	—	3.369	998	630	—	3.417	601
D. Frais divers :								
1 <sup>o</sup> Fournitures de bureau.....	—	—	—	—	42	631	—	—
2 <sup>o</sup> Frais de monture .....	—	—	—	—	68	670	—	—
Somme allouée pour le personnel et frais généraux.....	—	—	730	—	—	—	741	301
A déduire :								
Reliquat de 1891 (voir 155 <sup>me</sup> rap- port, 47 L.E. 137.....	—	—	—	—	—	—	58	904
Excédent 11 L.E. 767.....	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX.....	—	—	4.099	998	—	—	4.099	998

Le Caire, le 23 avril 1894.

J. FRANZ, ISMAÏL, BAROIS, GRAND, HERZ, VOLLEBS.

**Procès-verbal n° 63.**

*Voir rapports du n° 166 au n° 174 de la dernière Commission.*

Le 10 novembre 1894, à 3 heures p. m., a eu lieu la 63<sup>e</sup> séance du Comité de conservation des monuments de l'art arabe, au siège de la Direction générale des Wakfs ; étaient présents :

**LL. EE. Mohamed Faïzi pacha,** président,

Fakhry pacha,

Tigrane pacha,

Yacoub Artin pacha,

Franz pacha,

**MM. Garstin,**

Barois,

Grand bey,

D<sup>r</sup> Vollers,

Saber bey Sabri,

Ahmed bey Sabri,

Herz,

Scander effendi Aziz.

1<sup>o</sup> Le procès-verbal de la séance précédente est lu, accepté et signé.

2<sup>o</sup> L'ARCHITECTE présente l'état des travaux arrêté le 1<sup>er</sup> novembre 1894 qui se résume comme suit :

**POUR LE COMPTE DES WAKFS.**

- a) Sur le budget de 1893, 1.320 L.E. de travaux sont faits pour 1.340 L.E. de dépenses engagées.
- b) Sur le budget de 1894, 2.318 L.E. de travaux sont exécutés pour 3.950 L.E. de dépenses engagées.

POUR LE COMPTE DU COMITÉ.

(a) Sur le budget de 1893, 1.580 L.E. de travaux sont faits pour 1.650 L.E. de dépenses engagées.

(b) Sur le budget de 1894, 3.255 L.E. de travaux sont faits pour 4.444 L.E. de dépenses engagées.

3. M. GRAND BEY fait la lecture des rapports de la deuxième Commission du n° 166 au n° 174.

(a) *Rapport n° 166.* — Les conclusions sont adoptées ainsi que les dépenses ci-après :

Achat d'objets anciens pour le musée, provenant d'une maison à Mehalla el-Kobra, 5 L.E.

Approbation du devis des travaux à exécuter dans la mosquée el Banât, s'élevant à 2.500 L.E.

Menues dépenses diverses pour le bureau de M. l'architecte, 6 L.E. 795 mill.

(b) *Rapport n° 167.* — Les conclusions sont adoptées et en particulier les dépenses ci-après :

Petits travaux à exécuter dans la mosquée de Saghri Wardi à Saliba (§ 3), 9 L.E.

Menues dépenses pour le musée et pour le bureau (§ 13), 4 L.E. 690 mill.

(c) *Rapport n° 168.* — Les conclusions sont adoptées ainsi que les dépenses ci-après :

Reconstruction du balcon sud de la mosquée Kâdi Yehya pour 29 L.E.

Achèvement de travaux en cours à la mosquée Aboubakr Mazhar, 84 L.E.

(d) *Rapport n° 169.* — Les conclusions sont adoptées avec les indications spéciales ci-après :

Il sera procédé au plus tôt à l'installation d'un hydrant dans la cour du musée arabe pour sa défense contre l'incendie ; il y aura lieu de s'entendre à ce sujet avec le Ministère des Travaux publics pour obtenir l'un des hydrants qui doivent être remplacés au musée de Guizeh.

En outre les dépenses ci-après sont acceptées :

Devis de 50 L. E. pour travaux urgents à exécuter dans la tékiet el-Solimanieh.

Devis de 53 L.E. pour les travaux urgents à exécuter dans le palais de l'Emir Tâz.

7 L. E. 380 mill. pour les épreuves photographiques de la mosquée Kaïtbaï à Médinet el-Fayoum.

(e) *Rapport n° 170.* — Les conclusions sont acceptées.

(f) *Rapport n° 171.* — Conclusions acceptées ainsi que les dépenses ci-après :

Devis de 140 L. E. pour travaux de déblaiement dans la mosquée du sultan Hassan.

Devis de 16 L.E. pour le matériel du bureau des ingénieurs chargés de l'étude de la réparation de la même mosquée.

Devis de 500 L. E. pour travaux à exécuter dans la mosquée San-bogha.

Devis de 105 L.E. pour l'enlèvement de l'étage supérieur du minaret et achèvement des travaux de la mosquée Aïdoumar el-Bahlaouân.

Acceptation de faire de suite l'adjudication et commencer les travaux pour achever la réparation de la mosquée Barkouk à el-Nahas-syn, dont le devis est de 1.100 L.E., dans les conditions indiquées au rapport, § 12.

Approuvé la dépense de 16 L. E. dans la mosquée el-Gaoukandâr, pour travaux exécutés (§ 13).

Approuvé la dépense de 2 L.E. pour travaux faits dans la mosquée Metkâl (§ 14).

Approuvé la dépense de 9 L. E. 600 mill. pour calligraphie des noms des mosquées (§ 15).

Approuvé 0 L.E. 440 de menues dépenses faites par M. l'architecte (§ 17).

Réserve l'examen des soumissions présentées par les photographes (§ 16).

(g) *Rapport n° 172.* — Les conclusions sont adoptées, sauf en ce qui concerne la tour des Romains qui devra rester dans son état actuel sans en démolir les parties indiquées dans le rapport de M.Herz. Mais on en fera les photographies pour les conserver avec le plan de ce monument que possède le Comité.

Ce rapport comporte aussi l'acceptation de la dépense de 12 L. E.

pour arrangement de l'emplacement destiné au bureau des ingénieurs, à sultan Hassan.

(h) *Rapport n° 173.* — Sur la mosquée el-Mârdâni, accompagné du devis des travaux de toute nature à exécuter, s'élevant au total du 11.000 L. E. Le Comité examinera ultérieurement comment ces travaux pourront être entrepris. Les travaux urgents de consolidation sont évalués à 5.400 L. E. environ, ce sont les ouvrages qu'il y aurait lieu d'entreprendre en y consacrant mille à deux mille livres chaque année.

(i) *Rapport n° 174.* — Les conclusions en sont adoptées.

4. S.E. YACOUB PACHA propose de faire l'inventaire photographique de chacun des monuments arabes, y compris celui des plans et épures qui sont ou seront relevés par les ingénieurs du Comité, dans le genre de l'album que M. Fabricius bey a fait éditer pour le tombeau qu'il a construit pour feu S.A. Tewfik pacha, Khédive d'Egypte.

S. E. YACOUB PACHA ARTIN pense que les dépenses ainsi faites seraient couvertes par la vente des albums. Le Comité accepte de faire un essai en 1895 en y affectant une somme de 100 L.E.; il décide que l'on commencera par le tombeau du sultan Barkouk, dont l'état de vétusté avancé fait prévoir sa disparition avant que le Comité ait les ressources pour exécuter les travaux nécessaires à sa consolidation.

La deuxième Commission est chargée de faire le nécessaire pour exécuter cette décision.

5. Au lieu de faire les plaques indicatrices des mosquées en tôle émaillée, M. Garstin pense qu'il serait plus convenable que ces plaques soient en marbre, dans lequel les lettres seraient gravées; le Comité accepte cette proposition et charge la deuxième Commission de préparer une plaque modèle qui ne portera que le texte arabe indiquant l'année de la construction et le nom du fondateur. Ces plaques seront fixées à une assez grande hauteur pour ne pas être dégradées tout en restant lisibles.

6. S.E. FAKHRY PACHA pense que le Comité devrait aussi se préoccuper de la conservation des monuments coptes intéressant l'art ou l'histoire.

Il propose de se rendre auprès du patriarche pour savoir dans quels termes le Comité pourrait être chargé de l'inspection de ces monuments. Le Comité accepte cette proposition.

7. LE COMITÉ décide qu'il examinera la question du crédit à allouer pour l'expropriation des boutiques contiguës aux mosquées du Caire, lorsqu'il discutera son budget pour répondre à la lettre du 28 juin 1894 de S.E. le directeur général des Wakfs.

8. LE COMITÉ ayant eu connaissance de l'abus fait par un particulier au nom de S.E. Kitchener pacha pour aller dans un sebil pour faire enlever les faïences anciennes scellées aux murs, sous le prétexte que S. E. le pacha les avait achetées, demande que S. E. Kitchener pacha en soit avisé. Il est décidé en même temps que la deuxième Commission visitera ce sebil et rendra compte au Comité de l'état dans lequel il se trouve actuellement : elle indiquera en même temps les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour assurer sa conservation.

9. LE COMITÉ autorise son architecte d'échanger avec S.E. Kitchener pacha des faïences que le musée possède en double contre des pièces de faïences anciennes que nos collections ne possèdent pas.

10. L'ARCHITECTE présente au Comité, de la part de la deuxième Commission, un devis s'élevant à 1.150 L. E. pour la restauration complète de la coupole antique de la mosquée du village de Coubbeh ; S. E. le président dit que s'il ne s'agissait que de 100 ou 150 L. E. il pourrait les allouer en dehors du budget afin que le Comité puisse faire les travaux les plus essentiels ; la deuxième Commission est chargée d'examiner les détails du devis et d'indiquer la valeur des travaux les plus urgents que l'on commencerait de suite.

11. Au sujet de la lettre adressée à S. E. le président par M. l'architecte en chef du Comité pour que ses droits à la pension lui soient comptés depuis la date de son entrée au service du Gouvernement, il est décidé que la demande de M. Herz sera transmise à S.E. le prési-

dent du Conseil des ministres par notre président, en recommandant qu'elle soit examinée et prise en considération en s'appuyant sur les services rendus jusqu'à présent par M. Herz qui ne travaille pas seulement pour les Wakfs mais aussi pour l'Etat, en contribuant à la conservation des monuments arabes de l'Egypte.

12. Il est donné connaissance au Comité de la lettre du Ministère des travaux publics du 2 juin 1894, n° 2233, annonçant qu'il a rappelé au Ministère des finances qu'il y aura lieu de porter un crédit spécial de 1.000 L. E. au budget de 1895 pour être affecté aux travaux de conservation des monuments arabes appartenant au Gouvernement.

13. L'Imprimerie nationale ayant livré la brochure contenant les procès-verbaux du Comité de l'année 1893, texte français, il est décidé que la distribution en sera faite selon les instructions déjà données pour la distribution des brochures des années précédentes.

En outre 400 exemplaires, texte arabe, de la brochure de 1892 ont été aussi livrés par l'Imprimerie nationale, et 300 exemplaires, texte arabe, du fascicule 1887-1888 ont été imprimés par l'Administration générale des Wakfs et remis au Comité.

14. Sur la demande de S. E. Yacoub Artin pacha en sa qualité de sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, contenue dans sa lettre du 5 novembre 1894, le Comité décide que la collection des fascicules donnant le compte rendu des travaux du Comité sera adressée à :

« The Secretary, The Royal Society of Antiquaries, Burlington House, London W. ».

« The Secretary, Burlington Fine Arts Club, Savile Row, London W. ».

et que ces noms seront inscrits au registre des personnes qui chaque année reçoivent cette publication.

15. Les brochures adressés par le K. K. Central-Commission für Kunst-und Hist. Denkmale, d'Autriche, en échange de la collection des comptes rendus du Comité sont présentées au Comité, qui charge son président d'adresser ses remerciements à la société ci-dessus et de lui annoncer qu'à l'avenir le service des comptes rendus lui sera fait régulièrement.

16. LE COMITÉ envoie à la deuxième Commission la lettre n° 3.449 du 20 août 1894 du Ministère des Travaux publics, accompagnant le plan et l'évaluation des expropriations à faire pour dégager la façade de la mosquée d'Ibn-Touloun ; la deuxième Commission proposera quelle suite il convient de donner à cette affaire.

17. Il est donné connaissance de la lettre du Ministère des Travaux publics du 5 août 1894, n° 3.223, annonçant que selon le désir du Comité il a approuvé les modifications des alignements auprès de la porte Bâb el-Nasr pour parvenir à la dégager, mais que les expropriations ne pourront avoir lieu qu'au fur et à mesure que les particuliers possesseurs des terrains à exproprier réclameront des rokhsas pour bâtir.

18. Une lettre des Travaux publics du 31 juillet 1894, n° 3167, avise le Comité qu'il a été écrit aux Finances pour que les restes de l'aqueduc de Bassatyn soient inscrits sur les registres des propriétés de l'Etat et que ce dit Ministère prenne les mesures pour empêcher leur destruction.

19. L'état ci-dessous des devis des travaux préparés par la deuxième Commission sera adressé au plus tôt à la Direction générale des Wakfs afin que cette direction ait connaissance des besoins généraux du Comité et qu'elle indique au plus tôt quel sera le crédit total qu'elle allouera au Comité tant pour les travaux de conservation que pour ceux nécessaires à l'entretien des monuments classés lesquels sont portés à sa charge.

Il est décidé que la prochaine séance aura lieu dans les premiers jours du mois de décembre prochain.

Etat des devis préparés :

L.E.      L.E.

1<sup>o</sup> Travaux engagés ou commencés :

Mosquée el-Mouayed.....	591
Khânsa Beïbars.....	700
—	—
	1.291

2º Travaux à engager :	L.E.	L.E.
(a) Mosquée Sangar-el-Gaouli .....	1.015	
(b) » Kâdi Yehya (Boulaq).....	5.400	
(c) Maison Gamâl el-Dyn.....	670	
(d) Mosquée Barkouk, à Nahassyn.....	820	
(e) » Gohar el-Lâla.....	500	
(f) » Ibn Touloun.....	200	
(g) » el-Malika Saphia .....	990	
(h) Coupole Imâm el-Chafâi .....	500	
(i) Mosquée Kânbaï el-Ramimah.....	106	
(j) Tekiet el-Solimânieh .....	50	
(k) Palais Emir Tâz.....	53	
(l) Mosquée Aïdoumar el-Bahlaouân.....	105	
(m) Gama el-Banât.....	800	
(n) Mosquée el-Mârdâni .....	11.000	
(o) Coupole de la mosquée de Coubbeh.....	1.150	
(p) Mosquée el-Mouayyed (Hanafieh et jardin)...	830	
		24.189
3º Expropr. des boutiques accolées aux mosquées.		500
	TOTAL...	25.980

La deuxième Commission examinera quels sont les ouvrages les plus urgents à exécuter, afin que dans sa prochaine séance, le Comité puisse être suffisamment renseigné pour fixer quels sont les travaux qui seront exécutés en 1895.

La séance est levée à 5 heures.

*Le Secrétaire,*  
GRAND.

*Le Président,*  
MOHAMED FAIZI

J. FRANZ,  
HERZ, { membres.

Lu et approuvé dans la séance du 12 décembre 1894.

100<sup>me</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 63).

**Examen :**

- 1<sup>o</sup> Des demandes de construction ;
- 2<sup>o</sup> De la mosquée d'Ibn Touloun (ابن طولون) ;
- 3<sup>o</sup> De la mosquée Saghri Wardi (سقري وادي) à el-Saliba (plan Grand bey entre les n° 147 et 151) ;
- 4<sup>o</sup> De la mosquée Saghri Wardi (سقري وادي) à el-Makassis (plan n° 42) ;
- 5<sup>o</sup> De la ka'at Beibars (بيبرس) à el-Nahâssyn (plan auprès du n° 28) ;
- 6<sup>o</sup> Du pont el-Waddâ' (الوادع) au-dessous de la mosquée de l'épouse Kaitbâï, à Fayoum ;
- 7<sup>o</sup> Des monuments dans les environs du Caire ;
- 8<sup>o</sup> De la mosquée el-Mârdâni (المارداني) à Darb el-Ahmar (plan n° 120) ;
- 9<sup>o</sup> Des boiseries de la maison wakf el-Redâni (الردايني) à Mehalla el-Kobra ;
- 10<sup>o</sup> De la porte nord de la mosquée de Kaoussoun (قصون) dans le Darb el-Aghaouât (plan n° 202) ;
- 11<sup>o</sup> De la mosquée de Sayedi Marzouk el-Ahmadi (سيدي مزروع الأحمدي) à el-Gamâ-leh (plan n° 29) ;
- 12<sup>o</sup> De la porte de la ville de Bâb Zouéla (باب زويلة) ;
- 13<sup>o</sup> De la mosquée démolie de l'émir Ezbek el-Youssefi (أمير يوسف) à l'Ezbékieh ;
- 14<sup>o</sup> De trois contrats pour les travaux de la mosquée el-Banât (البنات) dans la rue de Mansour pacha (plan n° 184) ;
- 15<sup>o</sup> D'une note de dépenses.

1<sup>o</sup> DEMANDES DE CONSTRUCTION.

Les demandes de construire ont été faites par :

- a) Le sieur Mahmoud Ahmed Michmich, pour construire la façade sud de sa maison sise à Haret el-Cheikh Abdilla (section d'el-Ezbékieh) et qui surmonte le tombeau du cheikh Abdilla.
- b) Le sieur Aly Haggâg wékil d'El Sayed Omar Makram, pour construire la boutique contiguë à la zaouyet Aboul-Achâyer, sise à Chara el-Charâni ;
- c) Le sieur El-Sayed Ramadan, pour reconstruire la maison wakf qui est administrée par le cheikh Abdel Mooti Abdel Ati, sise à Hoch-el-Hyn (section Mouski) et contiguë au tombeau du cheikh Mohamed el-Batal ;
- d) Le sieur Mahmoud Hamdi, pour reconstruire la façade de la maison appartenant aux héritiers de feu Abdallah pacha Ezzat, sise à Châra Nour el-Zalâm. Cette maison touche à la zaouyet el-Arbeïn.

*e)* Le sieur Ibrahim Moustapha, pour construire la façade de sa maison au voisinage de la mosquée Mandjak el-Youssef (et non cheikh Mangad de la rokhsa) sise à Darb el-Nakhla, à el-Khalifa ;

*f)* Le sieur Mohamed Aly Hassan el-Makouagi, pour reconstruire la façade de sa maison sise dans l'étage supérieur de l'oklat Kaïtbâi à el-Azhar ;

*g)* Le sieur Hag Ahmed Youssefi el-Faouâl, pour installer un moulin à vapeur fixe de la force de 16 chevaux dans le palais et jardin wakf Soliman Agha el-Salihdâr, contigus à la mosquée el-Hakem et sis à Chara el-Doubabieh (section el-Gamalieh).

*h)* Le sieur Khalil bey el-Nabaraoui, pour élever des habitations pour ouvriers sur un terrain au sud de la mosquée d'Ibn Touloun.

Après l'examen des huit demandes ci-dessus les solutions suivantes sont adoptées par la deuxième Commission.

Pour *a*, *b* et *c*, déclasser les bâties dont les rokhsas font mention.

La zaouyet el-Arbeïn, mentionnée sous *d*, sera conservée autant que possible, afin de garder les quelques vestiges qui nous permettent d'apprécier l'époque à laquelle ce monument a été construit.

Pour *e*, il n'y a pas d'empêchement de délivrer le permis, vu que la nouvelle construction se trouve loin du monument.

Pour *f*, la Commission a trouvé que le sieur Mohamed Aly Hassan avait déjà construit (avant le mois de mai), c'est-à-dire sans rokhsa. La façade de la chambre est construite en boghdadli ; elle n'est pas conforme à la décision prise dans le 75<sup>me</sup> rapport (§ 2), aussi la Commission demande que le Tanzim exige que cette façade soit démolie puisqu'elle a été faite en contravention et que sa reconstruction, si elle est demandée, soit faite conformément aux prescriptions du Comité.

Il y a lieu d'informer le Ministère des Travaux publics du fait que la façade de deux autres chambres situées à côté de celle mentionnée ci-dessus, a été reconstruite sans que le Comité en ait été avisé par le Tanzim. Cette façade devra aussi être démolie parce qu'elle n'est pas établie conformément à la précédente décision du Comité.

Pour *g*, la Commission ne voit pas d'inconvénient à ce que le moulin soit installé sur ce terrain, à la condition que les machines, les chaudières, ainsi que la cheminée, soient établies à la distance de 30 mètres au moins, du mur sud de la mosquée el-Hâkem.

Pour ce qui concerne *h* (voir aussi le rapport n° 146, § 1), la deuxième Commission propose de délivrer le permis à la condition que la construction projetée par ce propriétaire soit établie de manière qu'un espace de 2 mètres reste libre entre cette construction et le mur est de la mosquée d'Ibn Touloun.

La Commission émet aussi le vœu que le Contentieux des Wakfs examine les titres de propriété du sieur Khalil bey dont l'Administration générale des Wakfs a fait remise au Comité, la deuxième Commission n'étant pas compétente pour faire cette vérification.

### 2<sup>e</sup> MOSQUÉE D'IBN TOULOUN.

L'Administration générale des Wakfs avise le Comité, par lettre du 23 avril dernier, n° 679, que le propriétaire du rekoub au-dessus de la chambre près le mihrâb de la mosquée d'Ibn Touloun, vient de refaire ce plafond dans la nuit de mardi 17 avril 1894.

Le Comité s'est occupé, dans les 143<sup>me</sup> (§ 1-b) et 159<sup>me</sup> rapports, de cette question. La Commission propose de soumettre cette affaire au contentieux des Wakfs en lui rappelant la décision de la lettre du 28 septembre 1893 que M. le wékil a adressée au Comité à propos de cette chambre et dans laquelle le conseiller judiciaire a déclaré qu'il n'est point convenable d'autoriser quiconque à faire une construction au-dessus d'une batisse si elle peut nuire à la conservation de la mosquée, et la construction faite a cet inconvénient.

### 3<sup>e</sup> MOSQUÉE SAGHRI WARDI A EL SALIBA.

A la suite du rapport n° 160 communiqué à l'Administration générale des Wakfs, concernant la mosquée Saghri Wardi à el-Saliba, S. E. le directeur général avise le Comité que les recherches faites ont établi que les boutiques dont il s'agit existent depuis que l'administration a pris possession du wakf de la mosquée.

Les deux boutiques dont les revenus sont attribués à l'entretien du monument ont été réparées par l'administration sans toucher aux parties monumentales. Toutefois les wakfs étudient la demande de la Commission à l'égard de la suppression de ces boutiques et les travaux qu'il sera reconnu utile d'exécuter seront faits sous la direction du Comité.

La deuxième Commission invite donc M. Herz à établir les devis le plus tôt possible.

4<sup>e</sup> MOSQUÉE SAGHRI WARDI A EL-MAKASSIS.

L'Administration générale des Wakfs, par lettre du 14 mai dernier, annonce au Comité que le bureau technique des wakfs n'a reçu aucun renseignement de M. l'architecte en chef du Comité, relatif aux travaux à exécuter dans la mosquée Saghri Wardi à el-Makassis (voir rapport n° 160 § 7).

S. E. le directeur général dit, en outre, qu'il y a à considérer si la mosquée est un monument et que si les travaux intéressent le Comité, c'est à son bureau à faire le devis et à surveiller les travaux ; mais si la mosquée n'est point monumentale et si les travaux ne sont pas d'une catégorie qui intéresse le Comité, celui-ci voudra bien en aviser l'administration pour qu'elle fasse exécuter ces travaux par et sous la surveillance de son bureau technique.

Cette mosquée étant classée, la deuxième Commission invite M. Herz à préparer le devis des travaux nécessaires. M. l'architecte déclare avoir donné les renseignements dont fait mention le rapport en question à l'ingénieur des wakfs chargé de la surveillance des travaux qui se faisaient au mois d'octobre dernier dans la mosquée de Saghri Wardi.

5<sup>e</sup> KA'AT BEIBARS.

L'Administration générale des Wakfs, en répondant à la communication du 164<sup>me</sup> rapport (§ 9) de la deuxième Commission, avise le Comité que le contrat de location fait entre le nazir de la ka'at Beibars et le locataire expirera le 26 janvier 1895.

La deuxième Commission propose de faire les démarches nécessaires pour que la location soit faite par le Comité pour y faire une installation utile et pour que le monument ne subisse plus de dégradations.

6<sup>e</sup> PONT EL-WADDA.

La deuxième Commission a pris connaissance des deux lettres adressées par le Ministère des Travaux publics à la direction générale des Wakfs et au Comité relatives au pont qui supporte une partie de la mosquée de l'épouse Kaitbaï dans la ville de Fayoum.

La première lettre, en date du 22 mai 1894, n° 2044, contient des propositions faites par M. l'inspecteur général des irrigations pour le susdit pont. Ces propositions ne touchant en rien les intérêts du Comité, le Comité n'a pas à s'en occuper.

Dans la deuxième lettre qui a été adressée au président en date du 28 mai 1894, n° 2115, le dit Ministère se réfère à la décision du Comité (voir le 62<sup>e</sup> procès-verbal) et demande aux Wakfs de mettre les décisions en exécution en ce qu'elles les concernent.

La deuxième Commission ayant été chargée dans la dernière séance du Comité (n° 62 § 5) de donner les indications nécessaires pour le transport de la porte monumentale de la mosquée propose ce qui suit:

a) De charger un photographe de prendre deux vues de la porte avant sa démolition ;

b) D'inviter l'Administration générale des Wakfs de charger son agent de la Haute-Egypte de la démolition de la porte dans le plus bref délai, avec mission de conserver toutes les pierres ; ces pierres seront déposées dans un emplacement à l'intérieur de la cour de la mosquée pour être réemployées dans la reconstruction de la porte ;

c) Les frais de démolition seront pris sur la réserve de l'année courante ;

d) Le montant de la dépense pour la reconstruction de la porte sera prévu dans l'exercice prochain afin de pouvoir la mettre en exécution aussitôt que possible.

M. l'architecte du Comité est chargé d'en préparer le projet qui devra être fait aussitôt que possible.

#### 7<sup>e</sup> MONUMENTS DANS LES ENVIRONS DU CAIRE.

Dans la séance du 24 janvier 1893 (55. j et i :) l'Administration générale des Wakfs a soumis au Comité la liste des monuments de l'art arabe qui se trouvent dans la banlieue du Caire, au désert est.

La deuxième Commission a chargé M. l'architecte en chef du Comité d'examiner chacun des monuments et d'indiquer les travaux qu'il y aurait lieu d'exécuter dans l'intérêt de leur conservation.

En voici la liste :

*A. — Monuments du désert Kaïtbaï.*

(Connus sous le nom de tombeaux des Khalifes).

1. Coupole Kânsou el-Ghouri : Reprise en sous-œuvre dans la façade nord.
2. Tombeau Emir Kébir : Reprise de maçonnerie en sous-œuvre dans la façade est, faire l'escalier et la porte.
3. Tombeau du sultan Ahmed : Réparation de la corniche en pierre sous la coupole. Faire des vitraux.
4. Coupole en face du sultan Ahmed vers le nord : Faire porte et fenêtre en fer.
5. Petite coupole à l'ouest du sultan Kaïtbaï : Réparation en pierre de taille sous le côté ouest et construction de l'escalier. Réparer la voûte de la coupole et rejoointoientement. Renouveler le plafond de l'oratoire (messalla). Construire le mur du couloir à droite et le pilastre de la porte principale.
6. Rabb'el-Sultan Kaïtbaï : Compléter la corniche et les côtés de la porte en pierre. Déblayer devant la porte. Faire une porte. Faire deux lucarnes en fer.
7. Coupole Abdalla el-Menoufi.
8. Tombeau du sultan Barkouk : Il y a lieu de faire le déblaiement et diverses réparations. (Devis demandé dans le 81<sup>me</sup> rapport.)
9. Coupole en brique en face el-Sultan Barkouk : L'angle N. E. Faire maçonnerie en pierre pour cet angle, et en moellons pour la corniche supérieure. Porte et fenêtre.
10. Tombeau du sultan el-Achraf : Réparer la terrasse et la corniche sous le plafond, 2 lucarnes en fil et encadrement ; crépi au minaret et une balustrade en bois ; rejoointoientement au plâtre. Renouveler les merlons dans la façade ouest, vitraux, treillage en fil pour le tombeau et la mosquée.
11. Coupole au nord du sultan el-Achraf : Rejointoientement au plâtre, escalier en pierre ; porte et 4 grilles.
12. Ma'bad el-Rifâï : Vitraux. Sceller le marbre dans le dallage de la coupole ; réparation de maçonnerie et rejoointoientement.
13. Coupole au nord de Ma'bad el-Rifâï : Réparer la corniche.

14. Coupole au sud de la coupole Ma'bad el-Rifay (connue sous le nom de Khadiga Om el-Achraf): Faire une porte dans la façade nord et une autre dans la façade ouest. Crépir la coupole. Faire une reprise en pierre dans la façade nord-ouest.

15. Tombeau du sultan Inâl: Travaux de conservation. (Le devis est fait depuis longtemps.)

16. Tombeau Tochtimor, au sud-ouest du sultan Kaïtbaï: Reprise de maçonnerie de pierre sous la coupole, faire les merlons en pierre. Crépi dans la coupole. Vitraux.

17. Tombeau el-Zomr au sud-ouest de la précédente : Réparer les fentes dans les murs est et sud de la coupole et dans la façade de la chapelle (messalla).

18. Tombeau de Khaouand Toulbieh au désert de Chorafa, vers l'ouest : A réparer la corniche en pierre.

19. Tombeau de Khaouand Om Kanouk, vis-à-vis de la précédente: A réparer la corniche et refaire les merlons.

20. Tombeau Karkar, au nord-est de la précédente. (Administré par la dame Aïcha): A réparer la maçonnerie de la façade nord. A réparer la voûte avec briques, ainsi que le crépi.

21. Tombeau el-Sultan Mohamed Kouz el-Assal : A réparer la maçonnerie.

22. Tombeau el-Achraf Azromok ou el-Sultan Mohamed el-Korâni: A reconstruire la voûte, reprendre la façade en sous-œuvre, rejoindre les assises.

23. Tombeau el-Sadat el-Chanahrah au nord-est de Tenkezieh : Il est urgent de la reprendre en sous-œuvre et faire porte et grille en fer.

24. Tombeau Wazir Emir Tenkez, au sud de la mosquée el-Tenkezieh : A réparer la façade nord et faire porte et grille en fer.

25. Mosquée el-Tenkezieh : Le soubassement de la coupole vers l'ouest et la ceinture supérieure à réparer en sous-œuvre.

#### B. *Monuments du Karafa el Kobra.*

(Connus sous le nom de tombeaux des Mamlouks.)

1. Coupole el-Tenkezieh. (En parfait état).

2. Coupole au nord de Tenkezieh. (En parfait état).

3. Tombe de l'émir Djâlek : A réparer la maçonnerie du soubassement.
4. Tombeau Abou Sebha, construite du temps d'el-Ghouri: A faire des merlons en pierre, un arc au-dessus de la porte de la coupole, et une porte et grilles.
- 4 bis. Tombeau el-Saouâbi : A faire des réparations en pierre et en moellons. Trois grilles en fer. Un crépi ornementé à l'extérieur de la coupole et un crépi simple. A compléter les merlons en pierre.
5. Trois arcades en pierre, vis-à-vis de la précédente : A réparer la maçonnerie en pierre.
6. Le minaret sud : A compléter l'étage supérieur depuis le commencement des stalactites jusqu'au bout. A faire les balustrades des étages du minaret.
7. Coupole de Sayadi Aly Badr el-Karâfi : A réparer la maçonnerie faite de moëllons piqués à l'intérieur, les stalactites et corniches en pierre à l'extérieur ; 3 grilles et une porte en fer, et faire disparaître les 2 pièces récemment construites dans la coupole.
8. Le minaret du milieu : Compléter le bulbe et faire les balustrades des étages du minaret et les merlons.
9. Minaret nord : Faire le bulbe et les balustrades en pierre des étages et faire les merlons.
10. Tombeau Aoulâd Abou Sebha: Réparer les pierres et briques de la maçonnerie extérieure. Crépir l'intérieur et l'extérieur. Renouveler le placage en bois des stalactiles dans les 4 angles de la coupole et de l'inscription. Faire 4 grilles.
11. Tombeau el-Soultanieh: Renouveler les corniches et réparer la maçonnerie en pierre. Faire 5 grilles et une porte en fer.
12. Tombeau el-Soltanieh : Refaire la voûte en pierre et les corniches et fournir 6 grilles et une porte en fer.
13. Minaret el-Zomr : Faire les balustrades des deux étages et redresser le croissant.
14. Tombeau Khâlil el-Achraf: Réparer la maçonnerie de pierre et faire les merlons. Réparer la coupole avec des briques et la crépir.
15. Tour au-dessus de la façade de la Tekieh el-Sett Khatoun : Réparer la maçonnerie de pierres des fenêtres.
16. Tombeau des frères de Youssef: Réparer le crépi ornementé et faire un crépi simple.

17. Sébil Soliman Agha el-Hanafi : Faire diverses réparations de la façade de la porte du sébil. Démolir une partie supérieure de la façade qui menace de tomber.

8° MOSQUÉE EL-MARDANI.

M. Grand bey rappelle que le devis et les dessins que la deuxième Commission a promis de soumettre (voir le 134<sup>e</sup> rapport) n'ont pas encore été préparés par le bureau du Comité, et qu'il est intéressant que des propositions soient faites le plus tôt possible pour que les travaux de consolidation d'un des plus beaux monuments arabes du Caire soient commencés. La deuxième Commission invite donc M. Herz à remettre ces documents dans le délai le plus court possible, qu'il n'a pu encore fournir à cause du grand nombre des situations que l'aide-ingénieur a à dresser.

9° BOISERIE DE LA MAISON WAKF EL-REDEINI.

M. Herz remet son rapport sur les boiseries de la maison wakf el-Redéni, à Mehalla el-Kobra, qu'il a été chargé de visiter (voir le 163<sup>e</sup> rapport).

Parmi les 15 pièces de boiseries, il en a choisi 4 qui méritent d'être acquises par le Comité pour le Musée arabe.

Les co-propriétaires n'acceptant pas de vendre seulement ces quatre pièces choisies mais consentant à céder toute la série de bois pour la somme de 5 L. E. au lieu de 10 L. E. 100 mill. comme elles avaient été estimées, M. l'architecte propose d'accepter cette offre qui est avantageuse pour l'administration, car en vendant les boiseries inutiles au musée on aura certainement une somme supérieure à la différence de 5 L.E. — 1 L.E. 683 mill. = 3 L.E. 317 mill.

M. Herz a vu dans le magasin des Wakfs, à Mehalla, où sont déposés les objets provenant des démolitions, quelques panneaux de portes d'armoires signés des lettres وَ حَلْبَانْ وَ حَلْبَانْ et une double console en bois sculpté, qui méritent également d'être déposés dans le musée arabe.

Il demande que l'Administration générale des Wakfs soit priée d'écrire aux agents des provinces, de lui faire savoir s'ils possèdent dans leurs magasins de matériaux, des boiseries ou autres objets qui

pourraient intéresser le Comité. Les boiseries si intéressantes du Delta étant peu représentées dans le musée arabe.

La deuxième Commission propose d'accepter les conclusions du rapport de M. Herz.

#### 10<sup>e</sup> PORTE NORD DE LA MOSQUÉE KAOUSSOUN.

S.E. le directeur général des Wakfs avise le Comité qu'il a l'intention de reconstruire la porte nord de la mosquée Kaoussoun. La deuxième Commission a examiné cette porte sise dans le Darb-el Aghaouât. Elle est d'avis que l'Administration générale des Wakfs peut y faire ce qu'elle désire.

Cependant, la deuxième Commission demande que la moitié supérieure d'un vantail ancien avec ses bronzes, soit déposée au musée arabe.

M. l'architecte du Comité est chargé de l'exécution de cette dernière demande.

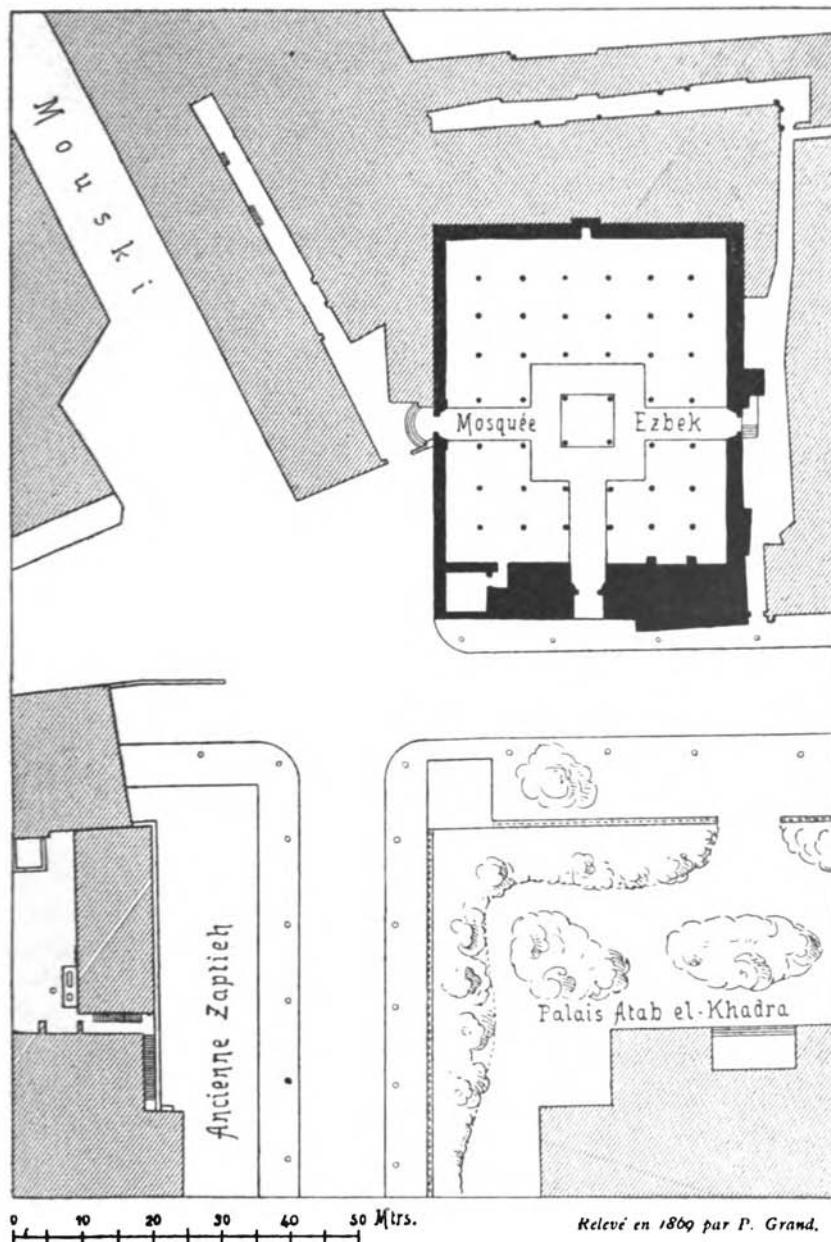
#### 11<sup>e</sup> MOSQUÉE DE SAYADI MARZOUK EL-AHMADI.

La deuxième Commission rappelle au Comité qu'il a été décidé dans le 60<sup>e</sup> procès-verbal (rapport n° 159), d'adresser des blâmes au cheikh Mohamed Chems el-Dyn, administrateur de la mosquée de Sayadi Marzouk, pour ne pas avoir observé les conditions prescrites dans le rapport de la deuxième Commission dans les travaux qu'il avait exécutés.

Malgré les promesses de ce nazir à S. E. le directeur général des Wakfs de remédier aux travaux qui ne sont pas conformes aux vœux du Comité, la deuxième Commission constate avec regret que le dit nazir, non seulement a laissé tout dans l'état, mais il a en plus installé dans une pièce de la façade principale de ce monument un magasin avec de larges devantures qui dépare davantage l'aspect de cette jolie mosquée. Le Comité devra prendre les mesures pour éviter le renouvellement de ces abus.

#### 12<sup>e</sup> PORTE DE LA VILLE BAB ZOUEILA.

La deuxième Commission avise le Comité que le service des postes a fixé une énorme boîte aux lettres sur la tour est du Bab Zoueila,



*Relevé en 1869 par P. Grand.*

### MOSQUÉE EZBEK. — CAIRE.

*Démolie en 1869.*



laquelle a été encastrée d'une huitaine de centimètres dans la maçonnerie. La Commission demande d'en aviser le Ministère des Travaux publics et de demander que cette boîte soit enlevée et les dégradations réparées au plus tôt.

#### 13° MOSQUÉE DÉMOLIE DE L'ÉMIR EZBEK.

M. Grand bey a adressé à la Commission le plan de la mosquée de l'émir Ezbek qui occupait une partie de la place actuelle d'Atabet el-Khadra. Ce monument a été démolie en l'année 1869 E.C.

Le plan indique la situation qu'occupait la mosquée par rapport aux voies publiques environnantes, en même temps que sa disposition intérieure.

M. Grand bey a lui-même fait le relevé de ce plan qui est d'autant plus précieux qu'on ne le trouve dans aucun ouvrage que nous connaissons.

Cette mosquée avait été construite par l'émir Ezbek ibn Tatach au commencement du 10<sup>me</sup> siècle de l'Hégire (16<sup>me</sup> siècle de J. C.). Le quartier de l'Ezbékieh a reçu le nom de cet émir. (¹).

Une réduction de ce plan sera reproduite dans le bulletin du Comité.

#### 14° MOSQUÉE EL-BANAT.

La deuxième Commission a approuvé à la date de ce jour les cahiers des charges relatifs aux travaux à exécuter dans la mosquée el-Banat, savoir :

a) Travaux de maçonnerie, de charpente, etc. dont le devis se monte à .....	L.E. 1.861 744 <sup>m</sup> ;
b) Travaux en bronze se montant à..... » 315 —	
c) Travaux de menuiserie et d'ébénisterie, au montant de..... » 323 256 »	
	TOTAL... L.E. 2.500 000 <sup>m</sup>

ce qui correspond au contenu du rapport n° 165.

(¹) Voir le tableau général des monuments religieux du Caire, par M.A.M. Mehren (*Mélanges asiatiques*, tome IV, livres 3 et 4. St-Pétersbourg, 1872).

15<sup>e</sup> NOTE DES DÉPENSES.

M. Herz communique les notes suivantes:

- a) A payer à l'Imprimerie nationale pour reliure de deux volumes du fascicule du Comité (compte daté du 9 janvier 1894). L.E. 1 —  
b) A payer aux sieurs Lekegian et C<sup>ie</sup>, photographes, pour les documents photographiques fournis au Comité pour les fascicules de 1893. Montant..... > 6 795<sup>m</sup>

TOTAL... L.E. 7 795<sup>m</sup>

Le Caire, le 30 mai 1894.

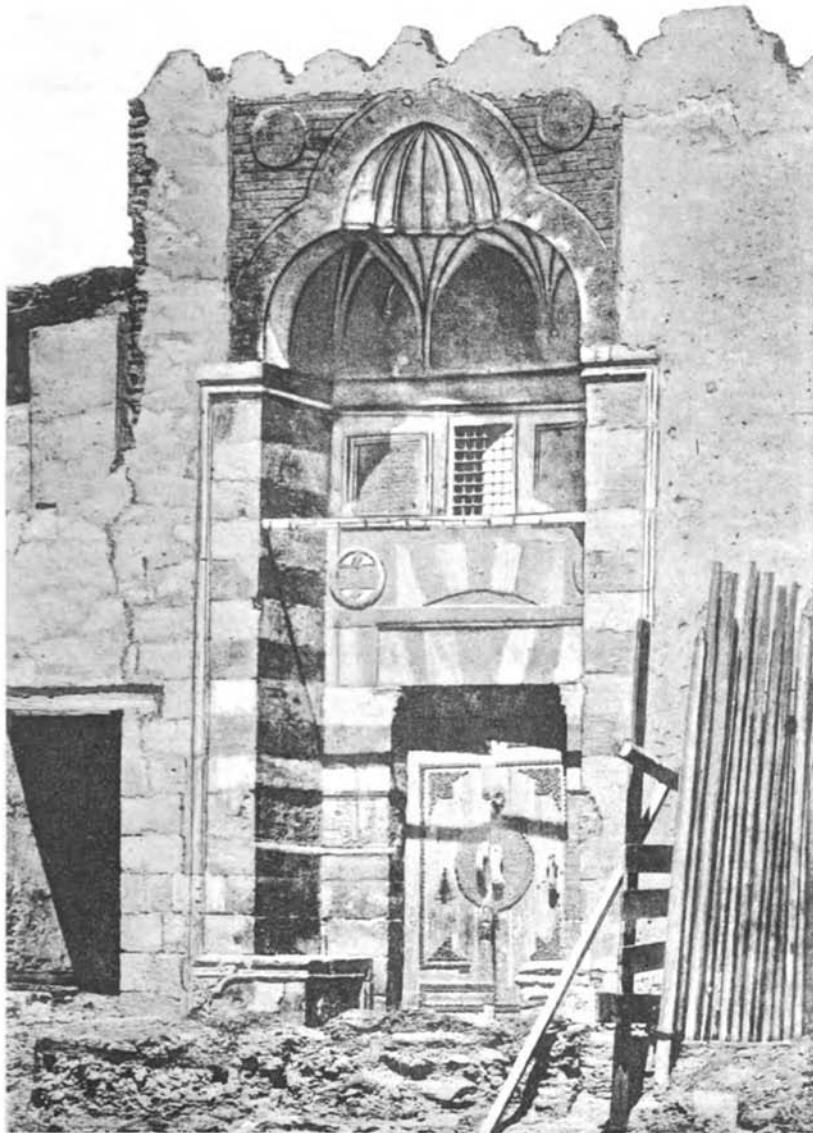
BABOIS.

GRAND.

HERZ.

---

Planche II.



Photogr. art. G. Lekegian et Cie.

MOSQUÉE DE L'ÉPOUSE DU SULTAN KAITBAI, à Fayoum.

*Porte principale.*



167<sup>e</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 168).

Examen :

- 1<sup>e</sup> De la mosquée de l'épouse du sultan Kaïtbaï (كَاتِبَى) à el-Fayoum ;
- 2<sup>e</sup> De la mosquée de Kidjmas el-Ishâki (كِيدْجَمَسُ الْإِشَّاكِي) à Darb el-Ahmar (plan Grand bey, n° 114) ;
- 3<sup>e</sup> De la mosquée Saghri Wardi (سَقْرِي وَرْدِي) à el-Saliba (plan entre les n° 147 et 151) ;
- 4<sup>e</sup> Du palais de l'Emir Tâz (الإِمَرَةِ تَاز) (école des jeunes filles), à el-Seyoufieh (plan entre les n°s 146 et 147) ;
- 5<sup>e</sup> Des monuments aux environs du Caire ;
- 6<sup>e</sup> De la Khânsâha Belbars (خَانْسَاخَةِ بَلْبَارْس) à el-Gamalieh (plan n° 82) ;
- 7<sup>e</sup> De la mosquée Metkâl (مَتْكَال) à Darb el-Kermez (plan n° d/e 19) et de la zaouyet el-Dorghâm ;
- 8<sup>e</sup> De l'aqueduc de Bassatyn (بَاسَاطِين) ;
- 9<sup>e</sup> De la maison Sangar el-Gaouli (سَنْجَرُ الْحَافُل) (propriété des héritiers Subartali) à Kal'at el-Kabch (près du plan n° 221) ;
- 10<sup>e</sup> De la Kobbet ei-Chabihi (الْكَبَبِتِي) et du tombeau de Saadât el-Talbieh, au sud du tombeau de l'Imam el-Châfai ;
- 11<sup>e</sup> De la mosquée el-Mouayyed (الْمُعَيَّد) (plan n° 190) ;
- 12<sup>e</sup> Des monuments bedigéonnés ;
- 13<sup>e</sup> Des notes de dépenses.

1<sup>e</sup> MOSQUÉE DE L'ÉPOUSE DU SULTAN KAITBAÏ.

a) Après avoir pris connaissance de la lettre du 11 juin 1894, n° 2,399, de S. E. le Directeur général des Wakfs, M. Saber bey propose de charger le service technique des Wakfs des travaux de démolition de la porte monumentale de la mosquée, selon les instructions qui seront dictées par M. l'architecte du Comité. La deuxième Commission est d'avis qu'il soit écrit en ce sens à la Direction générale des Wakfs.

b) M. l'architecte en chef du Comité soumet les photographies qu'il a fait faire (voir le 166<sup>e</sup> rapport) de cette mosquée.

La deuxième Commission a décidé qu'il sera demandé quatre exemplaires de chacune des cinq vues photographiques pour les placer dans les albums du Comité.

2<sup>e</sup> MOSQUÉE KIDJMAS EL-IHAKI.

M. Herz présente à la deuxième Commission le plan des anciens égouts qu'il a recherchés auprès de la mosquée susdite, dans lesquels il sera sans doute possible d'évacuer les eaux pluviales.

Copie de ce plan sera adressée au Ministère des Travaux publics, en réponse à sa lettre n° 1,770 du 3 mai 1894.

3<sup>e</sup> MOSQUÉE SAGHRI WARDI.

La deuxième Commission approuve le devis de L.E. 9 que M. l'architecte soumet pour l'exécution de certaines réparations urgentes dans cette mosquée (voir les rapports n° 160 et n° 166). La deuxième Commission décide de confier ces travaux à Ahmed el-Chimi, avec 3 % de rabais, attendu que cette offre est la plus avantageuse qui ait été faite.

Les travaux dont fait mention le 160<sup>e</sup> rapport seront exécutés lorsque les wakfs auront démolî les boutiques mentionnées dans le rapport précédent.

4<sup>e</sup> ECOLE DES JEUNES FILLES.

Le service sanitaire répond à la communication du Comité (voir rapport n° 163) que son ingénieur en chef ne peut rien faire pour l'amélioration des latrines de cet établissement sans avoir un plan détaillé de la disposition actuelle des latrines et des fosses.

M. Saber bey Sabri annonce à la deuxième Commission que l'Administration générale des Wakfs a cédé cet établissement au Ministère de l'Instruction publique, à charge par ce ministère de faire toutes les dépenses que nécessiteraient son entretien et sa conservation. La deuxième Commission est donc d'avis de transmettre ses desiderata et la demande de la Direction sanitaire au Ministère de l'Instruction publique pour donner telle suite qui sera jugée nécessaire pour assurer la salubrité de cet établissement d'utilité publique.

5<sup>e</sup> MONUMENTS AUX ENVIRONS DE LA VILLE.

La deuxième Commission ayant reconnu l'urgence d'exécuter certains travaux de consolidation et de conservation dans certains

monuments dont les propriétaires ne lui sont pas connus demande que l'Administration des Wakfs procède le plus tôt possible à la recherche des véritables propriétaires de ces édifices pour que des démarches soient faites auprès d'eux afin d'obtenir les moyens et les ressources pour exécuter les travaux urgents.

Voici la nomenclature des monuments :

NOMS DU MONUMENT	NOMS	NOMS DES FOSSEYEURS (SURVEILLANTS)
<i>a) Au désert Kaitbat:</i>		
16	Coupole el-Tachtmar .....	Ibrahim Hassan Off.
18	» Khaouand Tolbieh .....	Ibrahim Radi.
19	» de Khaouand Om Kanouk .....	Ahmed el-Leissi.
21	Coupole el sultan Mohamed Kouz-el-Assal.	Khalil Madani.
22	Coupole Azromok (connue sous le nom el-Sultan Mohamed el-Korani .....	Mohamed Ezz.
23	Coupole el-Sâdât el-Chanahra, au nord-ouest de la mosquée el-Tenkezieh.....	El-Sayed Ahmed Hûchem.
<i>b) A Karafa el-Kobra :</i>		
1	Coupole el-Tenkezieh .....	Ali Beleha.
2	» au nord de la précédente .....	Ali Beleha.
4	» Abou Sebha et celle d'el-Saouabi..	Mohamed Sa'doun.
6	Minaret sud .....	Sayed Ibrahim.
7	Coupole Badr el-Karâfi .....	id.
8	Minaret du milieu .....	Mohamed Aly.
9	» du nord .....	id.
10	Coupole Aoulâd Abou Sebha .....	id.
11	» el Soultanieh (avec voûte) .....	id.
12	» el Soultanieh (sans voûte) .....	id.
16	» des frères de Sayedna Youssef.....	Soliman Hanafi el Mohamed Sâlem.

#### 6° KHANKA BEIBARS.

La deuxième Commission est d'avis d'accorder une prolongation de délai de deux mois à l'entrepreneur Badir Wahba pour que les travaux de Khanka Beibars soient exécutés comme il est stipulé dans le 165<sup>me</sup> rapport.

#### 7° MOSQUÉE METKAL ET LA ZAOUYET EL-DORGHAM.

Après avoir pris connaissance de la lettre de S.E. le Directeur général des Wakfs, concernant l'empiètement fait par un particulier

sur la partie ouest de la mosquée Metkâl, ainsi que de la lettre de M. Herz donnant avis sur un empiètement côté sud de la zaouyet el Dorgham, la deuxième Commission propose que les dossiers de ces deux affaires soient transmis au contentieux des wakfs, pour faire les revendications nécessaires par la voie des tribunaux s'il y a lieu.

**8<sup>e</sup> AQUEDUC DE BASSATYN (MIGRET EL-IMAM).**

Dans une lettre du 25 avril 1894 adressée au Ministère des Travaux publics, M. le D<sup>r</sup> Vollers signale qu'on lui a dit que cet ancien monument allait être détruit en partie pour fournir les matériaux d'une construction nouvelle. Des recherches qu'il a faites, M. Vollers estime que cet aqueduc, qui est connu des fellahs sous la dénomination de Migret el-Imâm, était destiné à conduire l'eau du Nil au quartier de la ville le plus ancien du Caire, fondé par Ahmed ibn Touloun aux alentours de la mosquée qu'il avait fait construire. La tour dans laquelle étaient installées les machines élévatoires est construite sur le dernier escarpement de la montagne, à la limite de la vallée cultivée, presqu'en face du village de Bassatyn. L'aqueduc se dirige au nord dans la nécropole actuelle de l'Imâm el-Chafey où il disparaît sous le sable qui l'a envahi de toutes parts. — La deuxième Commission propose de classer les restes de cette antique construction ; comme elle est très détériorée il conviendrait d'en faire des vues photographiques, tout particulièrement de la tour de prise d'eau dont les façades présentent un certain intérêt. Le Gouvernement serait avisé pour qu'il prenne les mesures nécessaires afin d'empêcher la destruction de ces ruines et, s'il est nécessaire, ordonner l'exécution des travaux de consolidation pour empêcher les éroulements prochains, ce monument étant sa propriété.

**9<sup>e</sup> MAISON SANGAR EL-GAOULL.**

Les héritiers Sabartali, propriétaires d'une partie de la maison Sangar el-Gâouli ont renvoyé le devis des travaux évalués L.E. 0,630 qui leur avait été adressé par le Comité (150<sup>me</sup> rapport) pour exécuter quelques travaux d'entretien dans cette maison historique ; ils disent être de pauvres gens et ne pouvoir faire aucune dépense dans cette

maison, cependant ils s'engagent à conserver l'inscription qui leur a été signalée.

La deuxième Commission prend bonne note de cette promesse, elle charge M. Herz de s'assurer de temps en temps si elle est tenue.

#### 10<sup>e</sup> KOBET EL-CHABIHI ET LE TOMBEAU DE SAADAT EL-TAALBAH.

M. l'architecte en chef du Comité avise la deuxième Commission qu'il existe deux nionuments fort intéressants dans le quartier de l'Imâm el-Châfey, au sud de ce tombeau.

Le premier est une ancienne coupole, construite en briques, qui rappelle dans son architecture intérieure certains éléments de la mosquée el-Azhar.

Un grand nombre de tombeaux se trouvent sous la coupole, les épitaphes, sculptées d'inscriptions coufiques du caractère toulounide révèlent que ce sont les tombeaux des descendants de l'Imâm-Houssein, petit-fils du prophète.

Sur le plus grand tombeau on lit le nom Yehya el-Chabibi, il a donné son nom au monument.

La deuxième Commission est d'avis de classer cette coupole parmi les monuments à conserver, puis de rechercher quel en est le véritable propriétaire.

Le bureau du Comité dressera un inventaire complet de tout ce qu'il contient d'intéressant, soit par la description des objets, soit par la photographie. Enfin l'Administration générale des Wakfs voudra bien inviter S. E. Mohamed pacha Assem, qui l'administre actuellement, de n'y faire exécuter aucun travail sans consulter le Comité.

Le deuxième édifice à signaler, que la deuxième Commission propose de classer, consiste en un portail en pierres de taille très bien travaillées. Ce portail et un liwan sont les uniques restes d'un monument religieux disparu, qui date, à en juger par la taille des ornements du XIV<sup>e</sup> siècle E.C.

Cet édifice est connu sous le nom de Saadât el-Taalbah, le fossoyeur Mohamed el-Ouraki en est le gardien.

L'Administration générale des Wakfs devra rechercher quel en est le propriétaire et lorsqu'on le connaîtra l'inviter à n'entreprendre aucun travail sans avoir reçu les instructions du Comité. En attendant

on en fera l'inventaire comme il est indiqué ci-dessus pour le premier monument.

#### 11<sup>e</sup> MOSQUÉE EL-MOUAYYED.

M. l'architecte annonce à la deuxième Commission que le soleil pénètre toute l'après-midi dans le liwan est de la mosquée el-Mouayyed, gâtant ainsi les travaux d'incrustation du minbar et des quatre portes ; il pense qu'il faudrait placer entre les colonnes de la première nef une cloison en bois tourné, comme il s'en trouve dans la mosquée el Azhar, pour abriter cette partie du liwan, mais il annonce que la dépense serait importante.

La deuxième Commission pense qu'il suffirait de planter dans la cour deux rangées d'arbres disposées parallèlement au liwan ; leur ombrage suffirait à garantir ce liwan des ardeurs du soleil de l'après-midi.

Ces arbres seraient demandés au Ministère des Travaux publics aussitôt que le sol aura été préparé pour les recevoir, c'est-à-dire dès qu'une quantité suffisante de terre du Nil y aura été apportée ; du reste on devra suivre pour cela les indications qui seront données par les jardiniers des services de la ville du Caire.

La Commission propose en conséquence d'écrire à l'Administration générale des Wakfs pour l'inviter à mettre ce projet le plus tôt possible à exécution.

#### 12<sup>e</sup> MONUMENTS BADIGEONNÉS.

Sur la communication faite par le président du 164<sup>e</sup> rapport à la Direction générale du Service sanitaire relative aux badigeonnages des façades des monuments, le directeur général de cette administration déclare dans sa lettre du 7 courant, n° 61, que le service sanitaire n'a jamais donné l'ordre de badigeonner les façades des monuments de l'art arabe et que c'est un malentendu de la part des agents chargés de l'exécution des prescriptions données par ce service.

La deuxième Commission prie le Comité de communiquer cette lettre à l'Administration générale des Wakfs et en même temps réclamer qu'elle communique au Comité le plus tôt possible le texte des ordres qui ont dû lui être adressés et en vertu desquels elle a ordonné le badigeonnage des façades des mosquées et monuments de l'art arabe.

13<sup>e</sup> NOTES DE DÉPENSES SOUMISES PAR M. L'ARCHITECTE DU COMITÉ :

a) Pour achat de 100 pierres tombales à inscriptions coufiques, proposé par MM. le Dr Vollers et Herz dans un rapport qui leur a été demandé dans le 150<sup>me</sup> rapport..... L.E. 1. 250 Mill.

b) Pour achat de 4 planches sculptées d'ornements et d'une planche sculptée d'inscriptions coufiques. (Le texte de l'inscription se référant à une wakfieh.)

D'un grand récipient en terre cuite, portant inscription et de deux petits récipients également en terre cuite (à payer au sieur Mohamed el-Mahdi). (Ces objets ont été trouvés dans les terrains d'Ain el-Sira et seront déposés dans le musée arabe)..... » 0. 550 »

c) Achat pour le musée :

1<sup>o</sup> D'une échelle..... L.E. 1. 200 Mill.  
2<sup>o</sup> D'une vitrine pour les  
clés ..... » 1. 000 »  
3<sup>o</sup> D'une boîte d'ustensiles de menuisier..... » 0. 300 »

L.E. 2. 500 Mill. » 2. 500 »

d) Nolis à l'expéditeur pour l'envoi des ouvrages offerts par le « Central Commission » de Vienne (à payer à M. Dienesch)..... » 0. 270 »

e) À M. Press, pour avoir relié les fascicules arabes n° 5 et 9 ..... » 0. 120 »

Total... L.E. 4. 690 Mill.

Le Caire, le 18 juin 1894.

*Signé* : BAROIS, GRAND, S. SABRY, SKANDAR AZIZ, HERZ.

18<sup>e</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 63).

**Examen :**

- 1<sup>o</sup> De deux rokhsas ;
- 2<sup>o</sup> De la maison wakf el-Kezlār (وقف القزلار) à Nour el-Zalām (plan Grand bey, entre les n° 146 et 208);
- 3<sup>o</sup> De la Tékiet el-Solimānieh (سكنة السليمانية) à el-Serougueih (plan auprès du n° 129) ;
- 4<sup>o</sup> De la coupole des Abbasides (العباسين) auprès du tombeau de Sett Nefissem ;
- 5<sup>o</sup> De la mosquée Metkāl (مقال) à Darb Kermes (plan n° d/e 19) ;
- 6<sup>o</sup> De la mosquée du sultan Barkouk (بروك) à el-Nahassyn (plan n° 43/44) ;
- 7<sup>o</sup> De l'adjudication des travaux de la Gâma el-Banât (جامع البنات) dans la rue Mansour pacha (plan n° 184) ;
- 8<sup>o</sup> De la mosquée Kâdi Yehya Zein el-Dyn (يعي زين الدين) à Beïn el-Nehdeïn (plan n° 182) ;
- 9<sup>o</sup> De la mosquée Aboubakr Mazhar (أبو بكر مظفر) à Birgaouân (plan n° 49) ;
- 10<sup>o</sup> De l'ancien palais de l'émir Tâz (طاز) (école des jeunes filles), (plan entre les n° 146 et 147) ;
- 11<sup>o</sup> Des comptes-rendus du Comité.

1<sup>o</sup> LES ROKHSAS ONT ÉTÉ DEMANDÉES PAR :

a) Le sieur Moustapha Sabri, pour reconstruire la maison wakf el-Sett Kolson, sise Haret Darb el-Makachât et sur laquelle se trouve le tombeau du cheikh el-Arâki.

Vu que le tombeau du cheikh el-Arâki n'est composé que d'une chambre sans intérêt, la Commission est d'avis de ne pas le classer parmi les monuments à conserver.

b) Le sieur Mohamed Khalifa el-Menagued, pour construire la façade de sa maison sise à Atfet el-Ansâri (Darb el-Baganoun) et contiguë au tombeau de Sayadi Ibrahim el-Ansâri.

Le tombeau el-Ansâri est un petit monument qui doit dater d'une bonne époque. La coupole en briques s'élève sur une construction en pierres de taille bien travaillée.

Anciennement ce monument était isolé, aujourd'hui, des maisons en ruine et une zaouyet sont contigüës à ses façades, bouchant ses fenêtres et couvrant une partie d'une frise gravée d'une inscription.

La deuxième Commission est d'avis :

- 1° De classer le tombeau de Sayadi Ibrahim el-Ansâri ;
- 2° De délivrer la rokhsa au sieur Mohamed Khalifa, à la condition que la construction nouvelle qu'il se propose d'exécuter soit distante d'un mètre des faces extérieures du monument ;
- 3° De demander à l'Administration des Wakfs que des mesures soient prises pour rechercher le propriétaire du tombeau ;
- 4° De faire vérifier si les possesseurs des bâtiments contigus à ce tombeau sont légalement propriétaires de ces bâtiments, et dans le cas contraire les expulser.

## 2° MAISON WAKF EL-KEZLAR.

L'Administration générale des Wakfs ayant reconstruit l'angle nord-ouest de la maison wakf el-Kezlár en contravention au règlement sur le tanzim, le Ministère des Travaux publics a fait ordonner aux Wakfs de démolir l'angle reconstruit en contravention afin qu'il soit refait sur l'alignement. L'Administration générale des Wakfs prétend qu'elle pouvait reconstruire cet angle comme il était anciennement parce qu'il appartient à un monument. Le Ministère des Travaux publics, par sa lettre n° 2,178, du 31 mai dernier, désire savoir si réellement cette maison a le caractère monumental qu'on lui prête et l'Administration des Wakfs soumet cette question au Comité.

Après examen de la question, la deuxième Commission déclare :

- 1° Que cette maison n'a pas été classée dans la catégorie des monuments à conserver ;
- 2° Qu'après visite, tant de l'extérieur que de l'intérieur de cette maison, la deuxième Commission n'a remarqué ni une inscription ni un motif quelconque d'architecture qui pourrait lui donner le moindre caractère monumental, et en conséquence elle n'est pas d'avis de la classer.

## 3° TÉKIET EL-SOLIMANIEH.

En réponse à la communication du 164<sup>e</sup> rapport de la deuxième Commission, M. le wékil de l'Administration générale des Wakfs invite le Comité à faire sous sa surveillance et sur ses ressources budgétaires les travaux projetés pour la conservation de ce monument.

Il ajoute que ce wakf est endetté et qu'il convient de n'exécuter que les travaux urgents.

La Commission charge M.l'architecte en chef du Comité de dresser deux devis : un pour la restauration complète du monument et l'autre pour les travaux de consolidation à exécuter immédiatement.

Afin que le premier devis soit dressé, il est nécessaire de savoir si toutes les boutiques, ainsi que les salles pour habitation qui se trouvent dans le corps du monument, sont bien la propriété du wakf el-Solimanieh. L'Administration générale des Wakfs sera invitée à fournir ce renseignement le plus tôt possible.

#### 4<sup>e</sup> COUPOLE DES TOMBEAUX DES KHALIFES ABBASSIDES.

Dans sa séance du 27 novembre 1893 (procès-verbal n° 59) le Comité avait chargé la deuxième Commission d'examiner à nouveau la question concernant la porte et le couloir conduisant aux tombeaux des khalifes abbassides, et de lui proposer un moyen d'arriver à faire exécuter les travaux projetés.

Avant de se prononcer, la deuxième Commission prie le Comité de demander à l'Administration générale des Wakfs de s'informer quel est le propriétaire, tant du portail que du couloir en question.

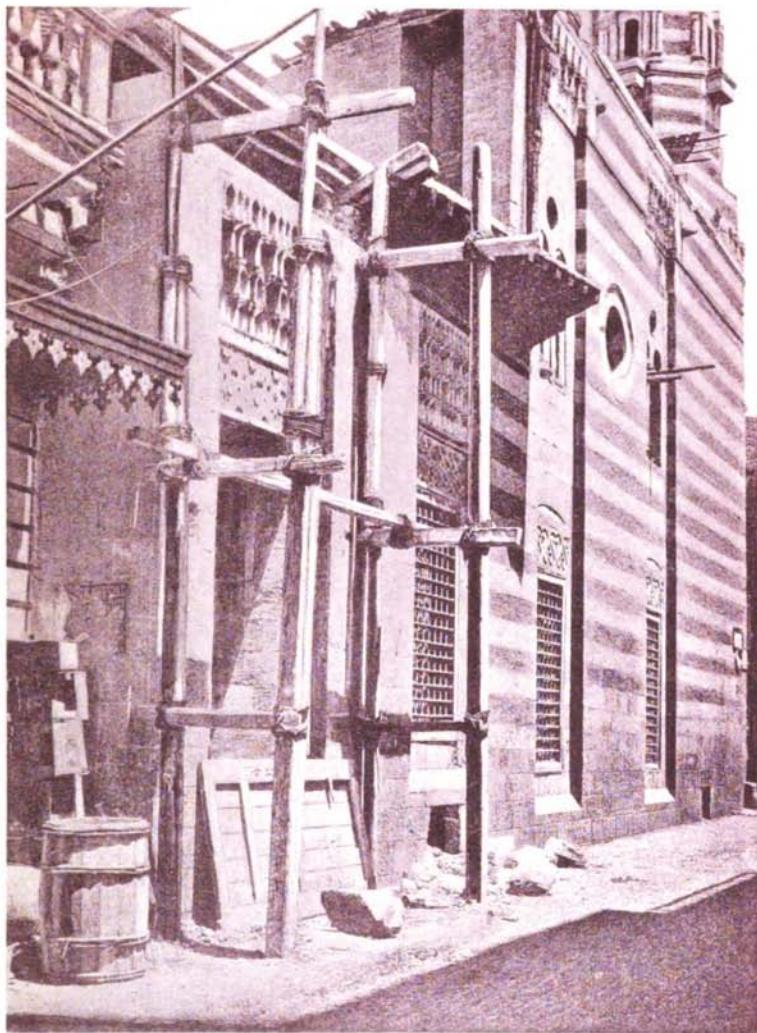
#### 5<sup>e</sup> MOSQUÉE METKAL.

M. le wékil de l'Administration générale des Wakfs annonce au Comité que le parquet a poursuivi une dame voisine de cette mosquée pour avoir retardé la démolition de la partie supérieure de la façade sud d'un soubât.

Il a été reconnu depuis que le soubât et le mur dont il s'agit appartiennent à la mosquée Metkâl, qui est un monument classé ; il prie le Comité d'examiner la question et de lui donner la suite nécessaire.

La deuxième Commission charge M. Herz de préparer le devis pour la démolition du mur défectueux jusqu'au niveau voulu. Elle a constaté en outre que le chemin voûté (Soubât) au-dessous de la mosquée est un réceptacle d'immondices apportées par les voisins et est devenu un dépotoir public, et propose qu'il en soit donné connaissance au Ministère des Travaux publics pour que le service compétent fasse disparaître cet inconveniant.

Planche III.



Photogr. art. G. Lekegian et Cie.

MOSQUÉE KÁDI YEHIA ZEIN-EL-DYN

à Bein el-Nehdein. -- Caire.

*La façade Est avant la réparation*



Planche IV.



Photogr. art. G. Lekegian et Cie.

MOSQUÉE KÂDI YEHIA ZEIN EL-DYN

à Bein el-Nehdein, Caire.

*Façade Est réparée*



6<sup>e</sup> MOSQUÉE DU SULTAN BARKOUK.

M. Herz ayant été chargé de procéder à un nouvel examen sur la verticalité de la substruction du minaret de la mosquée Barkouk (voir le 155<sup>me</sup> rapport § 5), a procédé à cet examen le 5 courant. Il a constaté que rien n'a changé dans l'état du soubassement.

La Commission est d'avis de faire un 3<sup>me</sup> examen en deux ans.

7<sup>e</sup> ADJUDICATION DES TRAVAUX DE GAMA EL-BANAT.

M. l'architecte du Comité donne avis à la deuxième Commission que S. E. le Directeur général des Wakfs a procédé à l'adjudication des travaux de la mosquée el-Banat conformément au classement des entreprises établi par la deuxième Commission dans son 166<sup>me</sup> rapport :

a) Les travaux de maçonnerie et charpente ont été adjugés au sieur Ahmed el-Chimi.

b) Les travaux de bronzes ont été adjugés au sieur Badir Ouahba.

Pour les travaux de menuiserie et d'ébénisterie une seconde adjudication a été ouverte parce que la première n'a pas donné un résultat satisfaisant. S. E. le Directeur générale envoie les pièces y relatives pour que la deuxième Commission donne son opinion.

Après examen des offres et connaissant les capacités des concurrents, la deuxième Commission est d'avis que ce travail soit confié au sieur Jacovelli qui présente les meilleures garanties de bonne exécution de ces travaux délicats, pour la somme de 323 L. E. (Le devis s'élevait à 323 L.E. 256.)

8<sup>e</sup> MOSQUÉE KADI YEHYA.

La deuxième Commission ayant approuvé le dessin pour la reconstruction de la partie sud de la façade est, a pris connaissance des offres faites pour fourniture et pose d'un balcon en bois tourné à placer dans cette façade.

Elle propose de confier ce travail au sieur Mohamed Abbâssi, menuisier, pour la somme de 29 L.E. Le montant en sera pris sur les imprévus des travaux en cours d'exécution dans cette mosquée.

9<sup>e</sup> MOSQUÉE ABOUBAKR MAZHAR.

M. Herz soumet à la Commission un décompte des travaux exécutés et un autre à faire dans la mosquée Aboubakr Mazhar. Le premier se monte à 58 L. E. 515 le second à 25 L. E. 500. Comme la somme allouée pour les travaux de ce monument est épuisée, la Commission propose de prendre le montant de (58 L. E. 515 plus 25 L. E. 500) = 84 L.E. 015 sur les 380 L.E. restant disponibles sur le crédit alloué pour l'exécution des travaux dans la mosquée Kâdi Yehya (budget de l'année 1894), ainsi qu'il résulte de la déclaration verbale de M. Herz.

10<sup>e</sup> ANCIEN PALAIS DE L'ÉMIR TAZ.

La deuxième Commission ayant examiné les plans et coupe de la grande salle du palais de l'émir Taz et les côtes d'inclinaison qu'il y a dans certains endroits des murs, déclare qu'il n'y a pas lieu à craindre en ce moment pour la stabilité des murs ; mais il convient de remplacer la mauvaise maçonnerie dans certaines parties de ces murs où elle est défectueuse.

Elle charge M. l'architecte d'en faire dresser les devis.

11<sup>e</sup> COMPTES RENDUS DU COMITÉ.

Les deux premiers fascicules en langue arabe des comptes rendus du Comité étant épuisés, et vu les nombreuses demandes qui en sont faites, la deuxième Commission est d'avis de demander au Ministère des Finances d'autoriser l'Imprimerie nationale à en faire une nouvelle édition.

Le Caire le 17 juillet 1894.

Signé : ISMAÏL, GRAND, HERZ.

100<sup>me</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 63).

Examen :

- 1<sup>o</sup> D'une demande de construire ;
- 2<sup>o</sup> De l'okâlat Kaitbaï (كaitbaï) à el-Azhar (plan Grand bey, vis-à-vis du n° 97);
- 3<sup>o</sup> De la mosquée du sultan Hassan (حسن) (plan n° 133) ;
- 4<sup>o</sup> Des monuments badigeonnés ;
- 5<sup>o</sup> De la mosquée Karakoga el-Hassani (قره قوجه الحسني) (plan n° 206) ;
- 6<sup>o</sup> De la porte de la ville Bâb el-Fétouh (باب الفتوح) ;
- 7<sup>o</sup> Du sébil Omar Aghâ (عمر اغا) à Darb el-Ahmar (plan vis-à-vis du n° 123) ;
- 8<sup>o</sup> Du sébil Ismaïl bey el-Kébir (اسمايل بن الكبير) à el-Dâoudieh (plan entre les n° 195 et 197) ;
- 9<sup>o</sup> Du sébil Khosro pacha (خسرو باشا) à el-Nahâssyn (plan n° 38) ;
- 10<sup>o</sup> De la mosquée el-Atik (العتيق) à Kéneh ;
- 11<sup>o</sup> De la porte de la ruelle Hâret Darbel-Labbân (درب البان) (plan auprès du n° 136) ;
- 12<sup>o</sup> De la tour des Romains, à Alexandrie ;
- 13<sup>o</sup> Du musée arabe ;
- 14<sup>o</sup> De la mosquée el-Gaoukandâr (الغاوكندر) à Om el-Ghoulâm (plan n° 24) ;
- 15<sup>o</sup> De la Tékiet el-Solimâniyah (السليمانيه) à el-Serougleh (plan auprès du n° 129) ;
- 16<sup>o</sup> De l'école des jeunes filles (ancien palais de l'Emir Tâz) (طاز) à el-Seyoufieh ;
- 17<sup>o</sup> D'un avis concernant les frais de déplacement accordés à l'aide-ingénieur du Comité ;
- 18<sup>o</sup> D'une note de dépenses due aux photographes pour des travaux fournis.

1<sup>o</sup> DEMANDE DE CONSTRUIRE.

La rokhsa a été demandée par Abdel-Maguid effendi Mahmoud pour exécuter des travaux dans la façade des boutiques lui appartenant à Châra el-Hasseinieh, contiguës à la zaouyet Anous.

La zaouyet Anous (connue aussi sous le nom de Cham'a) est une construction moderne sans intérêt pour le Comité.

La deuxième Commission est d'avis de ne pas la classer parmi les monuments à conserver.

2<sup>o</sup> OKALAT KAITBAÏ.

Le Ministère des Travaux publics, par sa lettre du 26 juillet 1894, n° 3,071, répond à la communication du 166<sup>me</sup> rapport de la deuxième Commission § 1 concernant les parties réparées dans la façade de

l'okalat Kaitbaï que le Comité a été appelé à donner son avis, qu'un procès-verbal de contravention a été dressé contre le propriétaire, le cheikh el-Tagouri, pour obtenir par jugement la démolition du travail exécuté.

### 3<sup>e</sup> MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

1<sup>e</sup> La Direction générale des Wakfs annonce par lettre du 21 juillet dernier, que la Maïeh Sanieh de Son Altesse vient d'autoriser la Direction générale des Wakfs à mettre 650 L. E. à la disposition du Comité pour les études à faire pour la restauration de la mosquée du sultan Hassan.

Il est convenu que d'ici au 1<sup>er</sup> septembre M. Herz fera des propositions pour engager le personnel nécessaire ainsi que pour exécuter les travaux de déblaiement prévus au programme de ces études (voir le 165<sup>me</sup> rapport).

2<sup>e</sup> M. l'architecte en chef du Comité avise la Commission qu'il a découvert le pupitre du lecteur de Koran (koursi el-kahf) dans les décombres d'un des madrassa de cette mosquée. Ce koursi, quoiqu'en bien mauvais état, est un fort joli travail dans le système d'assemblage à panneaux sculptés. Il a été enlevé et mis dans un endroit convenable de la mosquée.

L'Administration générale des Wakfs sera invitée à prendre les mesures de conservation pour que ce pupitre soit à l'abri de la détérioration. Sa réparation sera comprise dans la série des travaux que le Comité se propose d'exécuter dans ce monument.

### 4<sup>e</sup> MONUMENTS BADIGEONNÉS.

A la suite de la communication du rapport n° 167 faite à l'Administration générale des Wakfs concernant les monuments badigeonnés, M. le wékil désire qu'on lui fasse connaître les monuments qui ont été badigeonnés.

La deuxième Commission charge M. Herz de dresser la liste en question.

### 5<sup>e</sup> MOSQUÉE KARAKOGA EL-HASSANI.

M. le wékil de l'Administration générale des Wakfs, dans sa lettre du 28 juillet 1894, exprime le désir que la deuxième Commission examine la mosquée Karakoga el-Hassany et fasse un rapport.

La deuxième Commission charge M. Herz de dresser le devis pour la mise en état de cette mosquée qui est un monument.

6° PORTE DE VILLE BAB EL-FETOUH.

Le Ministère des Travaux publics annonce au Comité, dans sa lettre du 29 juillet dernier, n° 3133, que les grandes niches de la porte de ville Bab-el-Fétouh sont devenues des réceptacles d'immondices malgré les efforts déployés par le service du nettoyage pour maintenir la propreté de cette porte monumentale. Afin de remédier à cet inconvénient le Ministère, après avis du Service sanitaire, se propose de clôturer les dites niches par une grille légère en fer supportée par un mur de 1<sup>m</sup> de hauteur ; le tout devant avoir 2<sup>m</sup>,50 de hauteur environ. Il demande s'il peut ordonner l'exécution de ce travail sans inconvénient pour le monument.

Après examen la deuxième Commission ne voit pas d'objection à l'exécution de ce travail, mais elle désire que la clôture projetée suive des lignes parallèles aux faces du monument comme elle l'indique sur le croquis ci-joint.

La deuxième Commission émet le vœu en même temps que le passage sous la porte soit éclairé par deux lanternes, les emplacements éclairés convenablement étant généralement respectés des passants. Cette demande serait faite au Ministère de l'Intérieur afin que le gouverneur du Caire la mette à exécution.

7° SEBIL OMAR AGHA.

La deuxième Commission a visité le sébil et le mausolée qui se trouvent à l'angle situé vis-à-vis de la mosquée Aksounkor. Ce sébil est connu sous le nom d'Omar Agha. Il a été construit en 1063 de l'hégire (1652 de J. C.), d'après les indications d'une table commémorative placée au-dessus de la fenêtre nord, par un personnage de ce nom.

Ce sébil et la coupole sont d'un bon style et doivent être conservés.

La Commission propose :

- a) De les classer parmi les monuments ;

- b) De prier l'Administration des Wakfs de rechercher leur véritable propriétaire ;
- c) De faire un inventaire des parties intéressantes qui les composent.

8<sup>e</sup> SEBIL ISMAÏL BEY EL-KEBIR.

M. le wékil des Wakfs communique à M. l'architecte en chef la lettre du conseiller judiciaire dans laquelle celui-ci demande : 1<sup>e</sup> d'indiquer l'état du sébil Ismail bey el-Kébir avant et après sa mutilation (voir le 104<sup>me</sup> rapport), et 2<sup>e</sup> de fixer 500 P.T. pour honoraires d'avocat, etc.

La deuxième Commission, à qui cette demande a été communiquée, charge M. Herz de rechercher les renseignements pour la première question : quant aux frais réclamés dans la deuxième question c'est le wakf du sébil qui doit en supporter la charge.

9<sup>e</sup> SEBIL KHOSROF PACHA.

La deuxième Commission a été invitée dans la 59<sup>me</sup> séance du Comité à examiner si le wakf du sébil Khosro pacha n'a pas de revenus ; elle propose :

- a) De demander à l'Administration générale des Wakfs un extrait conforme du wakfieh de ce sébil ;
- b) De faire examiner par les Wakfs si la déclaration faite par la direction du sébil est véritable et si réellement ce sébil n'a que 1 L.E. de revenu.

10<sup>e</sup> MOSQUÉE EL-ATIK.

L'Administration générale des Wakfs transmet une lettre de son mamour à Kéneh lui adressant une ancienne planche sculptée d'une inscription, trouvée dans les décombres de la mosquée el-Atik.

Cette planche mesure 0<sup>m</sup>,37 de longueur et 0<sup>m</sup>,25 de largeur ; son épaisseur est de 0<sup>m</sup>,02. L'inscription est gravée en lettres saillantes sur le fond ; elle est presque illisible par suite d'une trop grande détérioration. Cette planche devra être déposée au musée arabe.

11<sup>e</sup> PORTE DE LA RUELLE HARET DARB EL-LABBAN.

La dame Sondos bent Aly Agha, que l'on croyait propriétaire de la porte monumentale de haret Darb el-Labbâن, à laquelle l'Administration avait adressé le devis des travaux à exécuter pour consolider cette porte (voir le 127<sup>me</sup> rapport), s'est présentée devant la Commission et a déclaré par écrit que cette porte ne lui appartient pas ; elle possède seulement une chambre située au-dessus de cette porte. D'après les déclarations de cette dame la porte est commune pour tous les habitants de la rue.

La deuxième Commission propose de faire vérifier si la porte en question n'est véritablement pas propriété privée et de la faire inscrire en ce cas sur la liste des propriétés de l'Etat. À cet effet il sera écrit au Ministère des Travaux publics.

12<sup>e</sup> TOUR DES ROMAINS.

M. le sous-secrétaire d'Etat des Travaux publics avise S. E. le président du Comité, par lettre du 19 juin dernier, n° 2,458, qu'une partie de la Tour des Romains s'est écroulée du côté de la mer. Bien que la Tour n'ait pas une hauteur considérable et qu'il n'y ai pas de danger du côté de la route, M. le sous-secrétaire émet le vœu que le Comité la fasse examiner, car la Tour se trouve depuis une série d'années dans un état de destruction et il est fort possible qu'elle tombe complètement en mer par suite du manque d'entretien.

Comme le Ministère a envoyé un rappel de cette affaire, la deuxième Commission délègue M. Herz qui se rendra à Alexandrie le plus tôt possible pour examiner les restes de ce monument. Il présentera un rapport sur les mesures à prendre.

13<sup>e</sup> MUSÉE ARABE.

a) La deuxième Commission prend connaissance d'un registre-catalogue que M. Herz lui présente dans lequel sont inscrits en détail les objets qui composent les collections du musée arabe.

Les antiquités y sont indiquées par deux numéros dont elles-mêmes sont munies.

La Commission demande que le registre soit envoyé aux Wakfs pour être copié et considéré comme registre officiel d'inventaire étant donné que les indications de l'ancien registre ne sont pas toujours claires et suffisantes.

La Commission accepte d'allouer 1 L. E. 300 à titre de gratification à Taha effendi, pour le soin qu'il a apporté à la confection de ce registre-catalogue.

b) La deuxième Commission attire l'attention du Comité sur un fait qui peut avoir les conséquences les plus graves au point de vue de la conservation des collections du musée arabe.

Une prise d'eau au robinet existait dans la cour de la mosquée el-Hâkem, mais l'abonnement à la fourniture d'eau ayant été supprimé par la Direction générale des Wakfs, le robinet n'est plus alimenté, de sorte que s'il arrive le moindre commencement d'incendie, il n'y aura pas une goutte d'eau à la portée des serviteurs pour le combattre.

Il suffira pour la deuxième Commission de signaler ce fait au Comité afin que l'Administration des Wakfs soit mise en demeure de prendre les mesures nécessaires pour que toutes les précautions soient prises pour garantir les collections du musée arabe contre le danger d'incendie.

#### 14° MOSQUÉE EL-GAOUKANDAR.

Comme il y a un reliquat de 15 L. E. pour compte du Comité sur les travaux récemment exécutés dans la mosquée el-Gaoukandâr et qu'il est nécessaire d'exécuter d'autres travaux non prévus dans le devis, la deuxième Commission autorise M. Herz à disposer de ce reliquat pour exécuter ces travaux.

#### 15° TEKIET EL-SOLIMANIEH.

M. l'architecte présente le devis dressé pour les travaux urgents à exécuter dans la Tekiet el-Solimânieh (voir le 168<sup>e</sup> rapport), s'élevant à 50 L.E.

La deuxième Commission propose de l'approuver.

16<sup>e</sup> ECOLE DES JEUNES FILLES.

La deuxième Commission a examiné et approuvé le devis dressé par le bureau du Comité conformément au 168<sup>me</sup> rapport, pour les travaux de conservation à exécuter dans le palais de l'émir Tâz (école des jeunes filles).

Le devis s'élève à 53 L.E.

17<sup>e</sup> FRAIS DE DÉPLACEMENT.

M. l'architecte du Comité avise la Commission que S.E. le président a accordé à l'aide-ingénieur du bureau une somme mensuelle de 0 L.E. 750 pour ses frais de monture, afin d'accélérer les affaires dont il est chargé.

La deuxième Commission en avise le Comité.

18<sup>e</sup> NOTE DE DÉPENSES.

La deuxième Commission propose d'accepter la facture des photographes G. Lekegian & C<sup>ie</sup> au montant de 7 L.E. 380 pour avoir fourni 5 clichés et 21 copies de photographies, de la mosquée de l'épouse du sultan Kaitbai, à Fayoum (voir le 167<sup>me</sup> rapport).

Le Caire, le 8 août 1894.

Signé: GRAND, HERZ.

170<sup>me</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 63).

**Examen :**

- 1<sup>o</sup> Des chantiers des travaux en cours d'exécution ;
- 2<sup>o</sup> Divers.

I. — VISITE DES CHANTIERS DES TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION.

(a) *Mosquée de Kâdi Yehya à Bein el-Nehdeïn.*

Les deux entreprises des travaux en cours d'exécution sont en bonne voie.

Dans quelques semaines la couverture sera complètement achevée.

La deuxième Commission demande la démolition et la reconstruction de l'étage supérieur du minaret dans le style de la mosquée, cette partie étant moderne et mal faite. — En outre certains travaux non prévus aux devis des entreprises en cours sont indispensables pour remettre ce monument en état complet de bon entretien. — L'architecte du Comité en établira le devis pour être examiné par la deuxième Commission.

(b) *Mosquée el-Banât, dans le châra Gâma el-Banât.*

Les travaux en cours sont principalement ceux de consolidation des œuvres vives du bâtiment ; l'on constate que les travaux précédemment exécutés par les soins du nazir du wakf dont relève cette mosquée lui ont été plutôt nuisibles par suite de l'incurie des personnes qui en ont été chargées. Les consolidations s'exécutent dans de bonnes conditions et cette mosquée sera alors à l'abri de la ruine pour longtemps.

Les travaux de restauration des menuiseries des portes et du minbar sont préparés par l'entrepreneur auquel ces travaux spéciaux sont confiés.

La cour d'ablution et la reconstitution des W. C. sont aussi en exécution : les travaux sont faits selon l'ancien usage, ils seront comme toujours incomplets au point de vue sanitaire.

La deuxième Commission demande au Comité de décider que la direction sanitaire soit consultée sur les dispositions qu'il conviendrait de prendre chaque fois que la deuxième Commission a des travaux de cette nature à exécuter dans les monuments.

(c) *Mosquée de Kudjmas el-Ishâki à Darb el-Ahmar.*

Les travaux ordonnés en 1894 pour être faits dans ce monument ont été l'objet de deux entreprises.

La première, confiée aux frères Jacovelli, consiste dans les ouvrages à exécuter pour la restauration complète du minbar, qui est un des plus beaux spécimens que nous connaissons dans son genre. Ce travail est soigneusement exécuté et peut être cité comme un modèle à suivre pour les restaurations de ce genre.

La deuxième entreprise consiste dans l'achèvement d'une série de travaux de marbrerie, dont le sieur Varuti est resté l'adjudicataire. Nous avons constaté que, bien que l'entrepreneur ait approvisionné ses matériaux, il a été empêché de commencer l'exécution parce que les travaux confiés en 1893 aux associés Ahmed el Sayed et Abdel-Rahman Fikri ne sont pas encore terminés, quoique le reliquat des ouvrages à exécuter soit très peu important ; mais la négligence et la mauvaise volonté de ces entrepreneurs, malgré la promesse donnée par eux pour remplir exactement leurs obligations, font que la deuxième Commission propose au Comité de demander à l'Administration générale des Wakfs de les exclure dorénavant des travaux qui seront exécutés pour le compte du Comité.

M. l'architecte avise la deuxième Commission que l'Administration générale des Wakfs a déjà ordonné à son conseiller judiciaire de résilier le contrat pour éviter un long procès, et sur les promesses des entrepreneurs d'achever les travaux, la lettre n'a pas encore été lancée. La Commission estime que cette situation doit être réglée le plus tôt possible comme suit :

M. l'architecte dressera le compte définitif des travaux faits et acceptable et le fera accepter par les entrepreneurs.

Aussitôt cette acceptation obtenue, la deuxième Commission prendra les mesures pour que les travaux Varuti et autres soient continués.

(d) *Mosquée el-Mouayyed à Soukkarieh.*

La peinture des plafonds de la mosquée el-Mouayyed, entreprise du sieur Paolillo, est en bonne voie d'exécution.

Les stucs (ornements et les majestueuses lettres des inscriptions des voûtures) sont achevés dans la nef extérieure et en grande partie les peintures. Bientôt on commencera la dorure. Le travail se poursuit activement.

La deuxième Commission constate avec regret l'état de malpropreté dans lequel sont tenus l'escalier principal, le péristyle d'entrée et le couloir qui conduit au sanctuaire, ce qui prouve une grande négligence du préposé à la garde de ce beau monument ; les marbres sont couverts de crachats secs et autres malproprietés qui dénotent la paresse des serviteurs. La deuxième Commission est d'avis de demander aux Wakfs le renvoi de ces domestiques s'ils continuent de pareilles négligences.

(e) *Khanka Beibars, à el-Gamalieh.*

Dans la Khânsa Beibars les travaux ont été divisés en deux entreprises :

1<sup>e</sup> La réparation de l'intérieur du tombeau ;

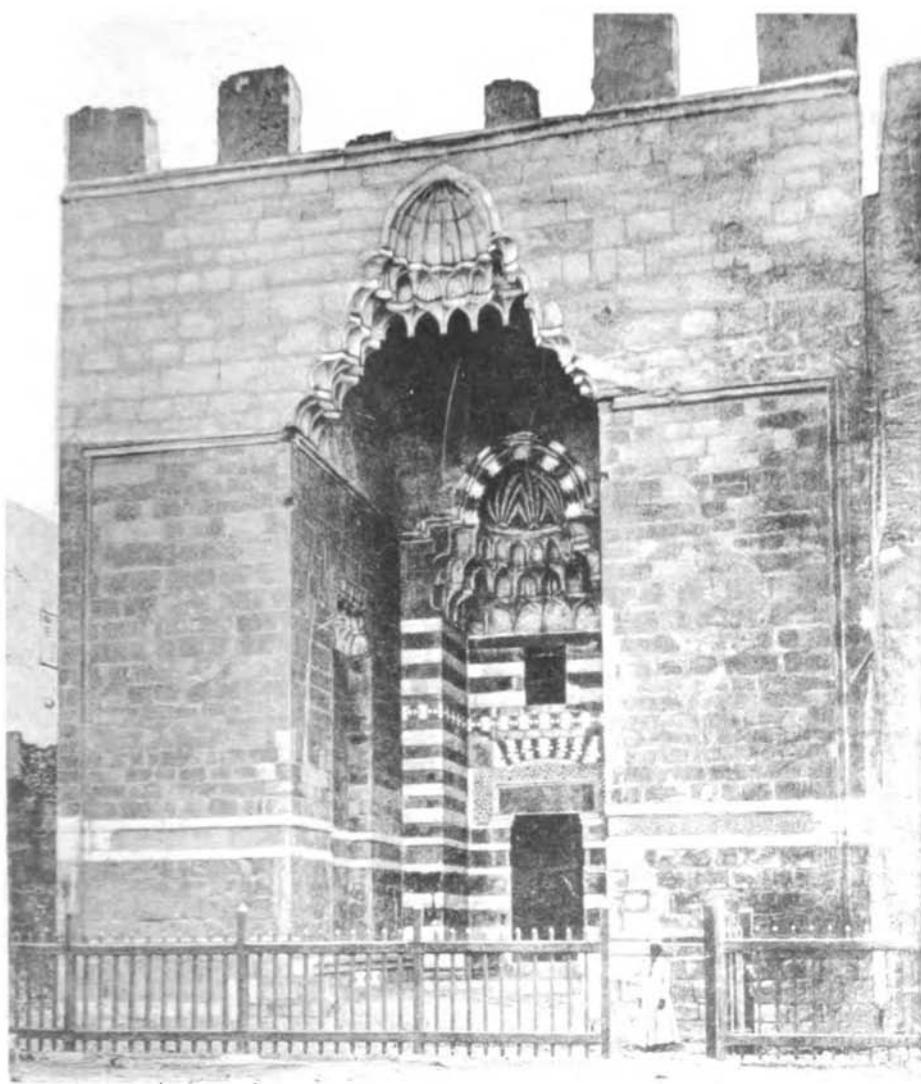
2<sup>e</sup> Celle de la porte principale.

Les travaux de la première série consistent notamment dans la réfection des revêtements en marbre du dallage et de la menuiserie. Ils sont poussés avec activité et s'exécutent bien.

La deuxième Commission signale avec plaisir au Comité l'état de propreté irréprochable dans lequel est maintenu ce monument malgré ses grandes annexes et tous les inconvenients qui résultent forcément de l'exécution des travaux de maçonnerie.

La deuxième Commission estime que le Comité doit signaler ce fait à l'Administration des Wakfs afin que cet exemple soit suivi partout.

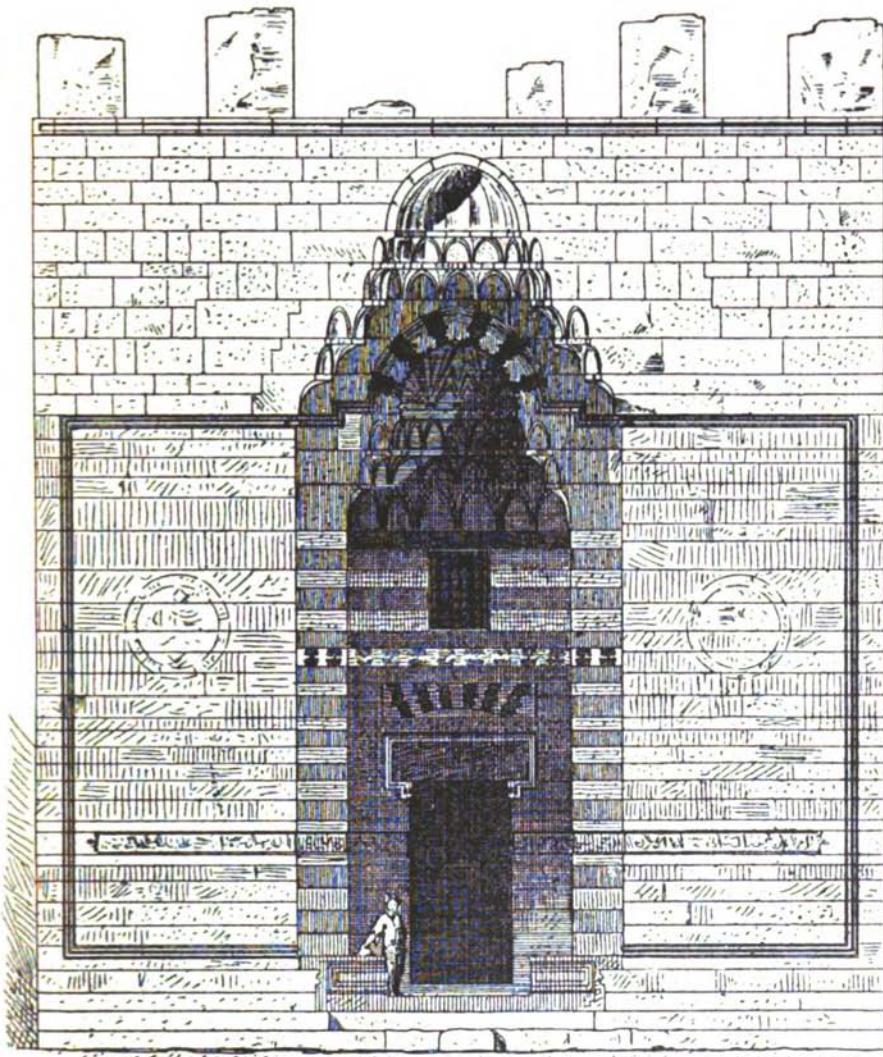
La deuxième Commission a constaté que le banc en maçonnerie construit dans l'angle rentrant nord-ouest de la façade et qui enpiète



Photogr. art. G. Lekegian et Cie.

PALAIS DE L'ÉMIR YOUCBAK  
connu sous le nom de palais Bardak. — Caire  
*Vue de la porte principale.*





Relevé par les élèves de l'Ecole polyt.

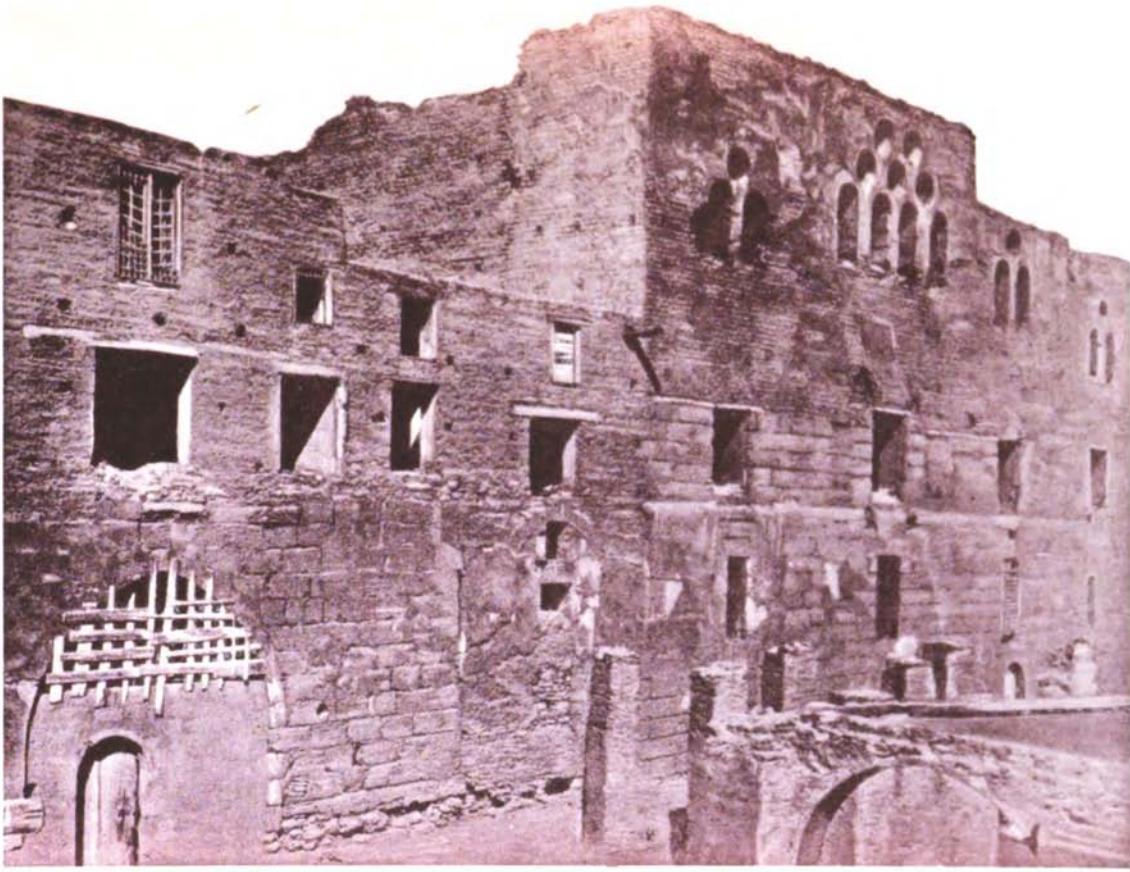
Dessiné par Herz.

PALAIS DE L'ÉMIR YOUCHBAK  
connu sous le nom de Palais Bardak. — Caire.

*Porte principale à l'Est.*

0    1    2    3    4    5    6    7    8    9    10    11 Mts.

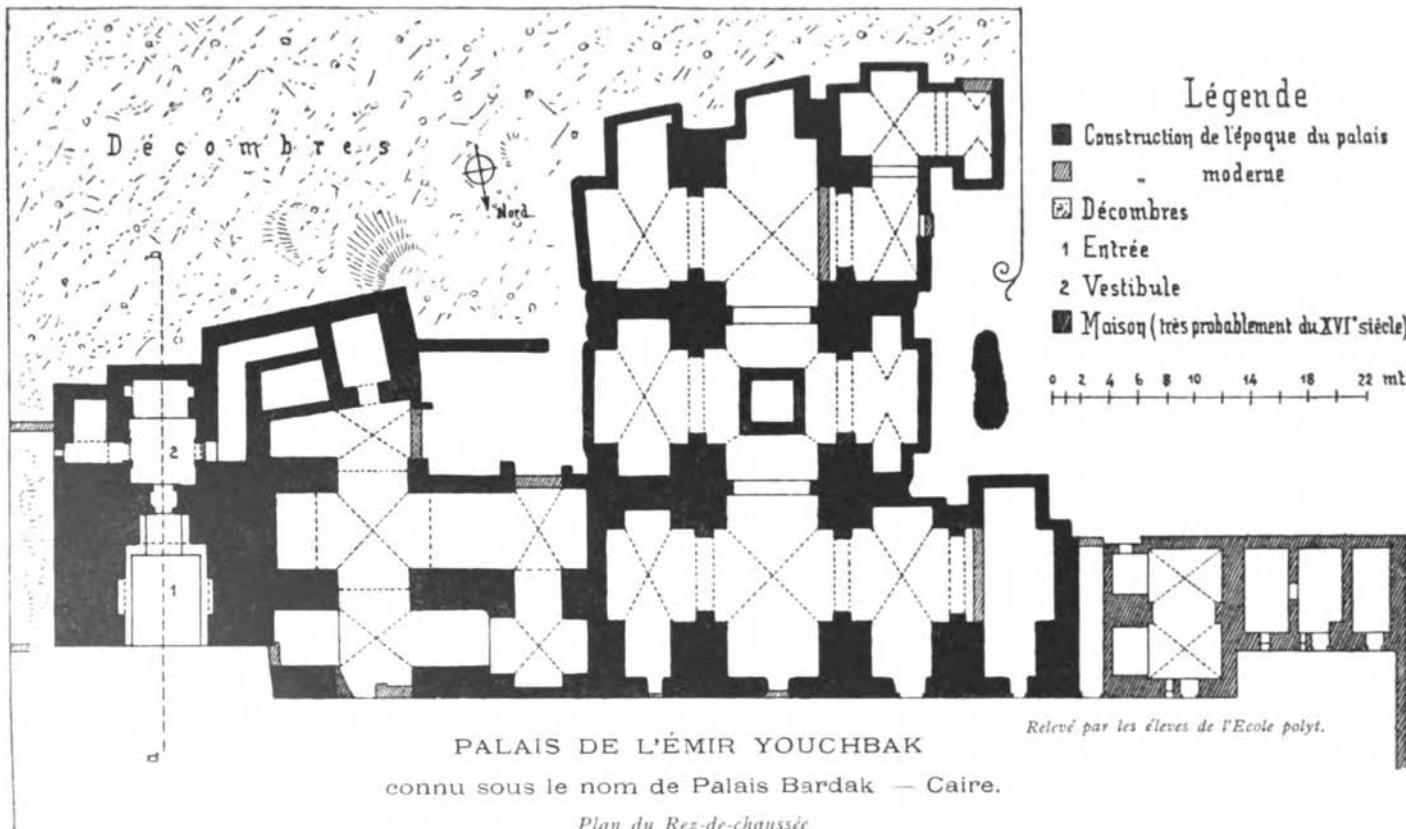




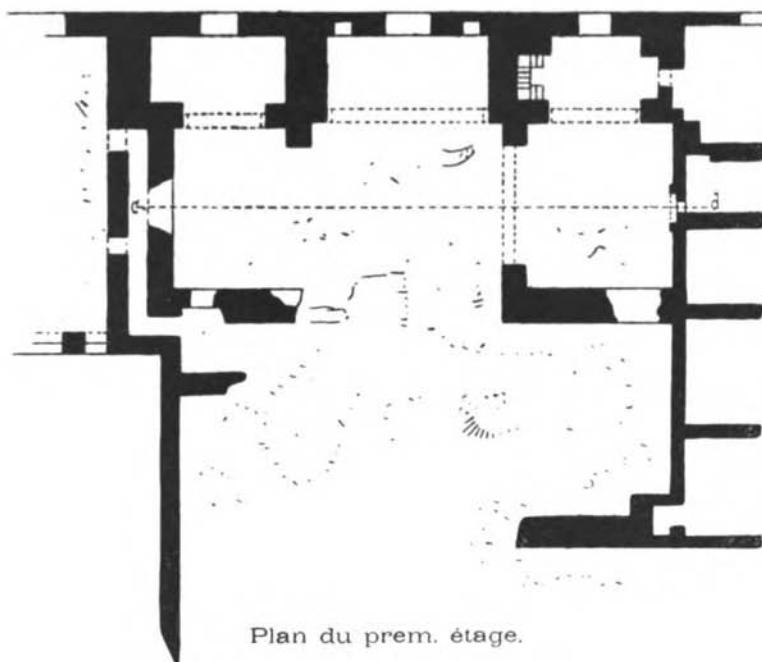
Photogr. art. G. Lekegian et Cie.

PALAIS DE L'ÉMIR YOUCHBAK  
connu sous le nom de palais Bardak. — Caire.  
*Partie du palais*

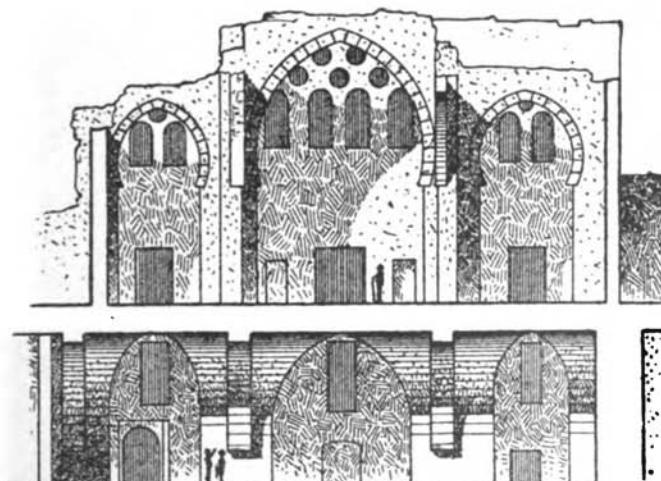








Plan du prem. étage.



Relevé par les élèves de l'Ecole polyt.

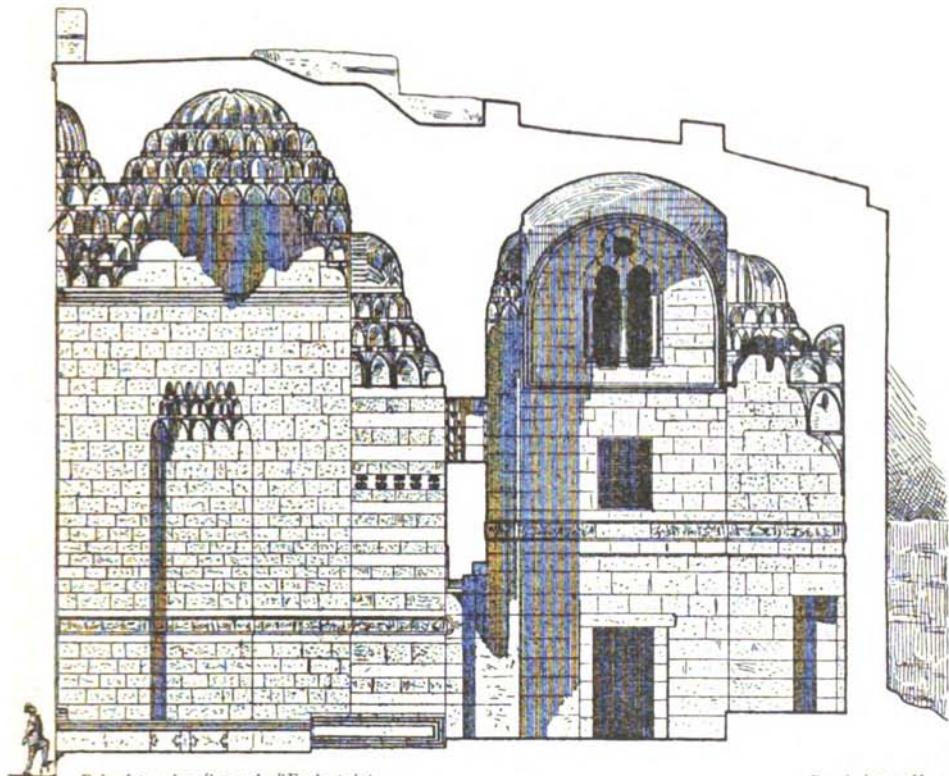
H.

**PALAIS DE L'ÉMIR YOUCHBAK**  
**connu sous le nom de Palais Bardak. — Caire.**

*Section par c d du prem. étage ed du rez-de-chaus.*

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 Mts.





Relevé par les élèves de l'Ecole polyt.

Dessiné par Herz

PALAIS DE L'ÉMIR YOUCBAK  
connu sous le nom de Palais Bardak. — Caire.

Section par a b du plan (planche VIII).

0 1 2 3 4 5 6 7 8 10 12 14 Mts.



sur la voie publique n'a pas encore été démolie malgré la demande exprimée dans son 138<sup>me</sup> rapport ; elle propose au Comité de signaler cet empiètement de la voie publique au Ministère des Travaux publics afin que le département de la voirie prenne les mesures pour le faire démolir le plus tôt possible.

(f) *Mosquée Aboubakr Mazhar, à Birgaouan.*

Les travaux ordonnés en 1893 sont achevés, sauf la mosaïque du dallage pour laquelle des marbres spéciaux sont encore attendus d'Europe. La consolidation de la maçonnerie assure pour longtemps la conservation de ce joli monument. La peinture du plafond a été très bien reprise, les fines menuiseries sont complètement réparées. Bientôt tous les travaux seront achevés et ce charmant édifice sera rendu à sa première destination dans de bonnes conditions. Il restera à le maintenir en bon état à l'avenir.

II. — DIVERS.

La Commission a aussi examiné plusieurs édifices de l'architecture profane, savoir :

(a) *Palais de l'émir Yochbak.*

(Connu sous le nom de ~~sarayet~~ Bardak près du n° 133 du plan Grand bey).

La porte monumentale de cet ancien palais a été réparée dans le courant de cette année et fait le plus grand effet.

Mais il subsiste encore une partie considérable de l'ancienne demeure attenante à cette porte et à l'ouest de celle-ci.

Elle comprend un rez-de-chaussée voûté qui porte un ka'a de dimensions gigantesques.

La deuxième Commission n'a pu avoir accès dans cette partie de l'édifice ; elle demande que le dessin des restes de l'ancien palais de Yochbak soit fait, ensuite elle indiquera quels sont les travaux qu'il y aurait lieu d'exécuter pour sa conservation ou si possible pour sa reconstitution.

M. l'architecte du Comité est chargé de ce travail.

La deuxième Commission profite de cette occasion pour rectifier le nom de ce palais.

Il est connu aujourd’hui sous le nom de sarayet Berdak, nom qui doit dériver d’Ak Bordi (voir page 45, tome II, du Khitat d’Aly pacha Moubarek).

Les récents travaux exécutés dans ce monument ont mis à jour la longue frise sculptée d’une inscription donnant le nom du fondateur.

Il s’appelle Yachbak, et comme d’autres inscriptions mentionnent un sultan el-Nasser, il y a toute probabilité que l’émir Yachak était contemporain du sultan el-Nasser Mohamed, fils de Kalaoun ; le style architectural du monument indique que cette hypothèse peut être admise.

(b) *Palais de Kheïrbek, à Darb el-Ahmar.*

(au près le n° 198 du plan).

Auprès de la mosquée de l’émir Kheïrbek existent encore des parties du palais de ce prince.

La ka’ā, bien que très avariée, peut être très facilement reconstruite et utilisée, étant donné que ce palais a un accès par la rue publique.

M. Herz en fera dresser les plans et étudiera les travaux à exécuter dans ce monument qui ont été demandés déjà en 1886 (voir le 29<sup>me</sup> rapport).

(c) *Maison wakf Radouân bey, rive dans la rue el-Kheyamieh, (n° 8).*

La façade sur la voie publique n’a absolument aucun intérêt, mais en pénétrant à l’intérieur on voit au sud de la grande cour que la façade nord de la construction est formée en partie par un fort joli mak’ad (loggia) qui s’ouvre en trois arcades sur la cour. Les lambris des parois latéraux sont revêtus de mosaïques en marbre et nacre. Le plafond est à poutres visibles. Le tout en assez bon état.

La deuxième Commission propose de classer ce mak’ad, ainsi que la porte artistique qui y conduit, parmi les monuments à conserver et d’en faire faire l’inventaire par moyen photographique.

Des travaux devront être exécutés pour assurer la conservation du mak’ad et en particulier des jolies mosaïques qui en décorent les parements. M. Herz est chargé de faire le nécessaire.

Les autres parties de l'immeuble n'ayant pas de caractère ne sont pas classées, mais l'Administration générale des Wakfs, propriétaire de l'immeuble, sera invitée à n'y point entreprendre de travaux sans en aviser le Comité, parce que, dans les restes des vieux murs il se trouve quelques pièces architecturales, telles que : consoles en pierre, mechrabiehs, etc., etc., qui pourront être démontées et déposées dans le musée arabe pour y être conservées.

(d) *Maison wakf el-Menaoui, à Serouguieh, plan n° 18.*

La deuxième Commission a visité ensuite la maison wakf el-Menaoui, à Serouguieh, qui lui a été signalée comme devant être un édifice à classer. Elle a constaté que la façade sur la rue n'existe plus au-dessus du mur du rez-de-chaussée ; le mur, percé de boutiques, n'a aucun caractère, ne porte aucune inscription, et par conséquent n'offre absolument pas d'intérêt pour le Comité ; il est solide et peut encore être conservé pendant de longues années ; si l'Administration veut le démolir pour reconstruire la façade et l'aliguement, elle ferait bien d'y employer les bonnes pierres qu'on en extraira ; il y a des consoles qui paraissent en bon état et qui seraient utilisées avantageusement si l'on reconstruit la façade dans le même style.

A l'intérieur et au sud de la cour, il y a un grand mak'ad assez élégant. Bien que d'une exécution assez simple, ce mak'ad devra être conservé dans son état actuel et ne pas être compris dans la série des travaux que les Wakfs se proposent d'exécuter dans cet immeuble.

La deuxième Commission propose de classer ce mak'ad et d'en informer la Direction générale des Wakfs. Une vue photographique du mak'ad sera relevée le plus tôt possible.

Les autres parties de cet immeuble n'offrent pas d'intérêt pour le Comité, et l'Administration des Wakfs pourra y faire les travaux qu'elle jugera nécessaires pour l'utiliser.

Le Caire, le 17 août 1894.

Signé : GRAND, HERZ.

17<sup>e</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 63).

**Examen :**

- 1<sup>o</sup> De quatre demandes de construction;
- 2<sup>o</sup> De la mosquée Osmân Katkhoda (عثمان كتخدا) dans la rue d'Abdin (plan Grand bey n° 264);
- 3<sup>o</sup> De la mosquée Sâlehh Negin el-Dyn (صالح بن الدين) à Nahassyn (plan n° 38);
- 4<sup>o</sup> D'une maison du sultan Kaïtbâi (كايتساي) propriété de M. Mohamed bey Kamâl, rue el-Mârdâni, quartier Darb el-Ahmar;
- 5<sup>o</sup> De la mosquée du sultan Hassan (حسن) (plan n° 133);
- 6<sup>o</sup> Du palais de l'émir Tâz (طاز) (école des jeunes filles à Seyoufieh);
- 7<sup>o</sup> De la coupole Yehya el-Chabîhi (يحيى الشبّيhi) et du tombeau el-Sâda el-Talbieh (السادة الملائكة) au sud de l'Imâm el-Châfîai;
- 8<sup>o</sup> Du tombeau du sultan Inâl (إينال) au désert;
- 9<sup>o</sup> Des tombeaux des khalifas Abbassides, auprès de Sayeda Nefisâh;
- 10<sup>o</sup> De la mosquée Sanbogha (سنقا) à Darb Saada, plan n° 185;
- 11<sup>o</sup> De la mosquée Aydoumar el-Bahlaouan (أيدم البلوان) à Om el-Ghoulâm (plan n° 25);
- 12<sup>o</sup> De la mosquée Barkouk (برقوق) à el-Nahassyn (plan n° 43/44);
- 13<sup>o</sup> De la mosquée el-Gaoukandar (الجوكندر) à Om el-Ghoulâm (plan n° 24);
- 14<sup>o</sup> De la mosquée Metkâl (متكل) à Darb Kermez (plan n° d/e 19);
- 15<sup>o</sup> Des plaques indicatrices des noms des monuments;
- 16<sup>o</sup> Des offres pour la fourniture de photographies pour l'inventaire;
- 17<sup>o</sup> D'une facture pour fournitures de bureau.

**1<sup>o</sup> DEMANDES DE CONSTRUCTION.**

Les demandes de construction ont été adressées par :

- a) Le sieur Sâlehh bey Nâmek, pour rebâtir la façade d'une mesure à haret Chak el-Te'bân, section d'Abdin, contiguë à la mosquée Abousba, n° 21;
- b) Le sieur Abdel Rahman, pour bâtir un étage en boghdadli, au-dessus de la maison sise à chara el-Kharratyn (section Bâb el-Charieh) contiguë à la mosquée du cheikh el-Askalâni;
- c) Le cheikh Mohamed el-Kachîri, pour construire une mesure à haret Halkoum el-Gamal (section Darb el-Ahmar), contiguë à la mosquée Mohamed Mohi el-Dyn.
- d) Le sieur Moustapha el-Gôhari, pour reprendre en sous-œuvre la mosquée du cheikh el-Gohari, et de reconstruire sa porte. La mosquée est située à haret el-Mâlikameh (section Ezbékieh).

La deuxième Commission propose, après examen fait, de ne pas classer les édifices mentionnés sous *a*, *b* et *c* et de donner le permis pour la réparation de la mosquée indiquée sous *d*.

**2° MOSQUÉE OSMAN KATKHODA.**

Sur la demande de M. le wékil de l'Administration générale des Wakfs si la mosquée Osmân Katkhoda est un monument ou non, la deuxième Commission, après examen, propose de la classer parmi les constructions à conserver.

**3° MOSQUÉE SALEH NEGM EL-DYN.**

La deuxième Commission propose au Comité de s'informer quelle est la suite qu'on a donnée au procès-verbal de contravention dont le service de la ville a donné communication par lettre n° 1952, en date du 16 octobre. Il s'agissait de la maison du cheikh Moustapha Ezz el-Azhari qui est contiguë à la madrasset Saleh Negm el-Dyn et qui fut reconstruite sans rokhsa (voir le 156<sup>me</sup> rapport).

**4° MAISON DU SULTAN KAÏTBAÏ.**

Sur l'indication de S. E. Fakhry pacha, la deuxième Commission a visité l'immeuble de Mohamed bey Kamâl, dont la partie sise au sud de la cour intérieure formait une portion d'une maison du sultan Kaïtbaï. Nous citerons tout particulièrement un fort joli mak'ad qui s'ouvre en trois arcs sur la cour auquel donne accès une belle porte. Cette façade est couronnée d'une large frise à inscription, les tympans des arcatures sont ornés de médaillons également sculptés d'inscriptions.

Le plafond du mak'ad est en bois; les poutres saillantes sont sculptées et dorées.

Une autre jolie porte d'entrée pour la maison est placée dans la façade est de la cour, à l'angle de la face sud, auprès du mak'ad.

La deuxième Commission tient à mentionner la courtoisie avec laquelle M. Mohamed bey l'a accueillie; cet aimable propriétaire a bien voulu faire la promesse de veiller scrupuleusement et avec soin

à la conservation de ce joli monument, dont il apprécie hautement la valeur.

La deuxième Commission propose :

1° De classer le mak'ad ainsi que les deux portes citées ci-dessus parmi les monuments à conserver.

2° D'en donner avis à Mohammed bey Kamâl, en l'invitant à vouloir bien consulter le Comité si, parfois, il désirait exécuter des travaux dans les parties de la maison classées comme monuments.

3° De charger M. l'architecte du Comité de relever les inscriptions et d'en faire quelques vues photographiques pour l'inventaire.

#### 5° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

Afin d'établir l'étude définitive des travaux à exécuter dans la mosquée du sultan Hassan, M. Herz soumet à la deuxième Commission :

a) Un devis de 140 L. E., comportant des travaux de déblaiement, de démolition, et la mise en état de l'école nord-est pour servir de bureau aux ingénieurs qui vont être occupés à cette étude.

La deuxième Commission approuve le devis et elle propose de mettre les travaux en adjudication le plus tôt possible.

b) Une liste pour la fourniture de bureau et l'achat de deux tables à dessin indispensables pour la dite étude et évaluées au total de 16 L.E.

La deuxième Commission accepte de faire cette dépense et charge M. Herz de faire les acquisitions sollicitées.

c) Les noms de quatre ingénieurs à engager pour dessiner l'édifice.

L'un est à 12 L. E. par mois, les trois autres à 5 L.E. — Ils seront pris à l'essai et seront engagés selon la durée du travail.

Ces messieurs ont été recommandés par les bureaux techniques du Ministère des Travaux publics.

#### 6° PALAIS DE L'ÉMIR TAZ.

M. l'architecte en chef du Comité donne avis à la Commission qu'il a reçu une demande de Ministère de l'instruction publique pour faire des travaux dans la grande salle de ce palais ; mais vu la déclaration faite par M. l'ingénieur en chef des Wakfs (voir le 167<sup>me</sup> rapport de la deuxième Commission), il a pensé qu'il convenait

d'adresser copie du devis (approuvé dans le 169<sup>me</sup> rapport) avec lettre du 8 courant à l'Administration générale des Wakfs avec prière d'inviter le dit Ministère à exécuter les travaux sous la surveillance de M. l'architecte en chef du Comité.

La deuxième Commission approuve l'action de M. Herz.

**7° COUPOLE EL-CHABIHI ET LE TOMBEAU EL-SADA EL-TALBIEH.**

L'Administration générale des Wakfs donne avis au Comité qu'elle avait fait inviter le gouvernorat à communiquer le rapport n° 167 aux propriétaires de la coupole el-Chabihi et du tombeau el-Sada el-Tâlbieh.

Le gouvernorat annonce par sa lettre du 16 août dernier, n° 131, qu'il a fait dire avec instance au nazir du tombeau el-Sâda, nommé Mohamed el-Ouarrâk, de se conformer au dit rapport.

Il faut savoir aussi que le sieur el-Sayed Hassanein Fâkher, négociant à Esneh, est un descendant de la famille des Sâda.

De la communication faite par le gouvernorat relative à la coupole el-Chabihi, il résulte qu'elle n'est pas propriété de S. E. Mohamed pacha Assem.

M. Herz a invité à nouveau l'Administration des Wakfs pour rechercher le véritable propriétaire, il en donne avis à la Commission.

**8° TOMBEAU DU SULTAN INAL.**

En suite du rapport n° 150, l'agent de la 1<sup>re</sup> section des Wakfs a été chargé d'inviter le nazir du tombeau du sultan Inâl à réparer ce monument d'après le devis dressé pour ce but, au montant de 40 L.E.

Le nazir avait promis de se présenter au bureau technique du Comité, mais comme il n'est pas venu, l'affaire a été rappelée à l'agent après une attente de huit mois.

Par sa lettre du 5 courant, n° 1301, l'agent des Wakfs annonce que malgré toutes les démarches faites, il lui est impossible de trouver le dit nazir. Il ajoute qu'ayant appris la plainte que l'Administration générale des Wakfs a formulée auprès du grand Mehkemeh contre ce nazir à cause du wakf Om el-Ghoulâm administré par lui, l'agent propose de faire une plainte nouvelle spéciale au dit tombeau du sultan Inâl.

La deuxième Commission pense que ce serait un bon moyen d'arriver à la conservation de ce joli monument.

Elle propose en conséquence d'agir contre ce nazir insoucieux et d'obtenir de lui que ce monument soit cédé au Gouvernement, lequel pourvoirait aux mesures à prendre pour sa conservation.

#### 9<sup>e</sup> TOMBEAUX DES KHALIFES ABBASSIDES.

Par lettre du 5 août 1894 adressée à la deuxième Commission (voir le 168<sup>me</sup> rapport qui demande le nom du propriétaire de la porte et du couloir qui conduit aux tombeaux des Abbassides), les Wakfs nous apprennent simplement que cette porte et ce couloir servent de passage commun aux propriétaires des tombeaux existant dans ce désert.

La deuxième Commission pense qu'il ne résulte pas nécessairement qu'une porte soit la propriété de ceux qui s'en servent comme passage, elle demande que le Comité prie le gouvernorat de rechercher le ou les propriétaires légaux de cette porte et de ce couloir, et, dans le cas où ces recherches n'aboutiraient à aucun résultat, le Gouvernement s'emparera de ces monuments et devra en assurer l'entretien.

#### 10<sup>e</sup> MOSQUÉE ASSANBOGHA.

La deuxième Commission approuve le devis s'élevant à 500 L.E. que M. Herz a dressé selon décision du Comité (voir le 61<sup>me</sup> procès-verbal).

La deuxième Commission ayant découvert les vestiges d'un joli abreuvoir sous la maisonnette adossée à cette mosquée, a décidé de comprendre dans la voie des travaux à exécuter la restauration de cet abreuvoir, ainsi que la partie de la façade de la maisonnette qui le surmonte.

Elle accepte le projet que M. l'architecte a élaboré à cet effet.

Le total des travaux ne dépassera pas 500 L.E.

#### 11<sup>e</sup> MOSQUÉE AIDOUMAR.

La deuxième Commission approuve le devis que M. Herz a dressé pour la démolition de l'étage supérieur du minaret (voir le 163<sup>me</sup> rapport), et pour la mise en état de la mosquée Aïdoumar el-Bahlaouan depuis si longtemps abandonnée.

### 12<sup>e</sup> MOSQUÉE BARKOUK.

M. Herz informe la deuxième Commission que d'après les comptes qu'il a établis des travaux en cours d'exécution, il résulte qu'il y a 478 L.E. disponibles sur les prévisions des dépenses de l'année courante.

La deuxième Commission propose d'employer cette somme à l'achèvement des travaux dans la mosquée Barkouk.

La valeur de ces travaux est de 1093 L. E.

La deuxième Commission demande qu'ils soient mis en adjudication le plus tôt possible, à la condition que le Comité ne soit engagé qu'au paiement de 478 L. E. en 1894, le reliquat sera imputable sur le budget de 1895.

### 13<sup>e</sup> MOSQUÉE EL-GAOUKANDAR.

Le gardien de la mosquée el-Gaoukandâr demande que certains travaux non prévus dans ceux exécutés cette année soient faits dans cette mosquée, dont le devis s'élève à 15 L.E. 574 mill. Comme il y a un reliquat de 17 L. E. 500 mill. sur le crédit alloué pour ce monument, la deuxième Commission a décidé de l'employer pour exécuter les travaux demandés et qui sont nécessaires.

Parmi les offres recueillies, c'est celle du sieur Ibrahim Houssein qui est la plus avantageuse. La deuxième Commission l'accepte et le travail sera confié à cet entrepreneur avec rabais de 15 %.

M. Herz est chargé de faire l'engagement afin que les travaux soient commencés immédiatement.

### 14<sup>e</sup> MOSQUÉE METKAL.

M. l'architecte annonce à la deuxième Commission que le devis qu'il a dressé pour la démolition du mur de la mosquée Metkâl, conformément au 168<sup>me</sup> rapport, s'élève à 2 L.E.; qu'il a fait exécuter immédiatement le travail qui était urgent.

La deuxième Commission accepte, en conséquence, la dépense de 1 L.E. 947 mill. occasionnée par ce travail.

**15° PLAQUES INDICATRICES DES NOMS DES MONUMENTS.**

La deuxième Commission porte à la connaissance du Comité qu'elle a chargé le sieur Aly effendi Sâlem, professeur de calligraphie à l'école de Nasrieh, de l'écriture arabe des modèles des plaques dénominatives des principaux monuments arabes classés, au prix de 80 mill. pour chaque modèle.

Le nombre des modèles est d'environ 120, ce sera donc une dépense d'environ 10 L.E.

**16° OFFRES DES PHOTOGRAPHES POUR ÉTABLIR L'INVENTAIRE.**

Le Comité ayant décidé de ce servir de photographies pour dresser l'inventaire des monuments, la deuxième Commission a recueilli des offres des photographes du Caire pour exécuter ce travail.

Quatre soumissions ont été présentées, celle de MM. Lekegian et C<sup>e</sup> est la plus avantageuse ; elle se résume comme suit :

	Format en c/m : 13 × 18	18 × 24	24 × 30
1 négatif et 2 copies (non montées)..	L.E. 0,240	0,360	0,480
Pour chaque copie en sus (non montées). ▷	0,020	0,030	0,040

MM. Lekegian et C<sup>e</sup> déclarent s'engager, en outre, à fournir le cliché de toutes les photographies (format 24 × 30) qui pourraient avoir un intérêt pour leur commerce, à raison de 200 mill., ainsi que des épreuves de ces clichés, quel qu'en soit le nombre, à raison de 20 mill. la pièce.

La deuxième Commission propose d'accepter l'offre des sieurs Lekegian et C<sup>e</sup>, et de charger M. Herz de dresser successivement la liste des monuments à inventorier et du nombre des vues à prendre dans chaque monument, afin d'établir le devis des dépenses de cette nature pour chaque édifice. Ce travail sera présenté au Comité pour qu'il soit alloué, au fur et à mesure des besoins, les crédits nécessaires au paiement des dépenses, lesquelles ne seront faites qu'après avis favorable du Comité.

17<sup>e</sup> FOURNITURES DE BUREAU.

La deuxième Commission approuve une facture de 440 mill. présentée par M. Herz pour achat de fournitures de bureau jusqu'au 27 mars dernier, c'est-à-dire avant que la fourniture pour l'année courante ait été faite.

Le Caire, le 19 septembre 1894.

Signé : GRAND, VOLVERS, HERZ, SKANDAR AZIZ.

172<sup>e</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 63).

**Examen :**

- 1<sup>e</sup> D'une demande de construction ;
- 2<sup>e</sup> De la porte de la ruelle Haret Darb el-Labbán, auprès du n° 136 du plan Grand bey ;
- 3<sup>e</sup> Du tombeau Yehya el-Chabíhi (يحيى الشبíي) au sud de l'Imám el-Cháfey ;
- 4<sup>e</sup> Du sébil Omar Agha (أبراهيم عمر) à Darb el-Ahmar (plan vis-à-vis du n° 123) ;
- 5<sup>e</sup> De la zaouyeh el-Cheikh Mohamed Dorghám (الشيخ محمد درقام) ;
- 6<sup>e</sup> De la porte de ville Bâb el-Fetouh (باب الفتوح) ;
- 7<sup>e</sup> De la mosquée du sultan Hassan (حسن) (plan n° 133) ;
- 8<sup>e</sup> De la mosquée el-Banât (بنات) (le vrai nom historique est el-Kâdi Abdel-Ghani el-Fakhri) rue Gamâ el-Banât (plan n° 184) ;
- 9<sup>e</sup> De la mosquée Kidjmás el-Ishâki (قجمس الأشكي) à Darb el-Ahmar (plan n° 114) ;
- 10<sup>e</sup> De la mosquée Kâdi Yehya Zein-el-Dyn (عجذن الدين) à Bein-el-Nehdein (plan n° 182) ;
- 11<sup>e</sup> De la mosquée du sultan Mohamed el-Nâsser (الناصر) à la Citadelle ;
- 12<sup>e</sup> Du musée arabe ;
- 13<sup>e</sup> Visite de deux monuments non classés ;
- 14<sup>e</sup> Rapport de M. Herz sur la tour dite des Romains, à Alexandrie.

**1<sup>e</sup> DEMANDE DE CONSTRUCTION.**

1<sup>e</sup> La demande de construction a été présentée par le sieur Ahmed Yehya, wékil de la Daïra el-Bakrieh, pour élargir et hausser la porte du four sis à el-Adaoui (section Bâb el-Charieh), qui est contigu à la mosquée el-Motatieh.

La deuxième Commission a constaté que la mosquée mentionnée est une ruine sans aucune trace d'un monument. Le Comité n'a donc pas à s'en occuper et la rokhsa demandée peut être délivrée.

**2<sup>e</sup> PORTE HARET DARB EL-LABBAN.**

Par lettre du 26 septembre 1894 n° 4,051, répondant à la communication du rapport n° 169, le Ministère des Travaux publics porte à la connaissance du Comité que le service de la ville du Caire a constaté que cette porte importante n'a pas de propriétaire.

La deuxième Commission propose au Comité d'inviter le gouverneur du Caire à vérifier cette affirmation.

**3<sup>e</sup> COUPOLE YEHYA EL-CHABIHI.**

Sur la communication du 171<sup>me</sup> rapport, l'Administration générale des Wakfs avise le Comité par lettre du 26 septembre 1894 que d'après des renseignements pris par son agent, le tombeau Yehya el-Chabihi n'est possédé par personne, et c'est le nommé Mohamed Issaoui el-Torabi qui s'occupe de le soigner.

La deuxième Commission propose :

- a) D'écrire au Ministère des Travaux publics pour qu'il pourvoie aux travaux d'entretien et de la conservation de ce monument.
- b) De signaler le résultat de cette vérification aux finances, afin que ce monument soit inscrit dans le registre des propriétés de l'État.

M. Herz est chargé de dresser le plan de ce monument, dont la copie sera annexée aux lettres ci-dessous.

**4<sup>e</sup> SÉBIL OMAR AGHA.**

L'Administration générale des Wakfs a transmis à la deuxième Commission une demande du sieur Afifi, fiki, demandant la permission d'installer une petite école (kouttab) dans le sébil d'Omar Agha (voir le 169<sup>me</sup> rapport).

La deuxième Commission pense qu'il ne peut pas être donné suite à la requête du solliciteur, parce que les dépendances nécessaires (W.C.) manquent pour le service de cet établissement public.

**5<sup>e</sup> ZAOUYET EL-CHEIKH MOHAMMED DORGHAM.**

M. l'architecte en chef du Comité avise la deuxième Commission que le propriétaire de l'immeuble contigu à la zaouyet Dorghâm a donné suite à la réclamation exprimée dans le 167<sup>me</sup> rapport et a fait disparaître l'empiètement de sa propriété sur le dit monument.

**6<sup>e</sup> PORTE DE LA VILLE BAB EL-FETOUH.**

Le Ministère de l'intérieur annonce au Comité par sa lettre du 6 courant, n° 34 qu'il a transmis au gouvernorat du Caire la demande de la deuxième Commission (voir le 169<sup>me</sup> rapport) relative à l'éclai-

rage intérieur de la porte de ville Bâb el-Fetouh. Le gouvernorat a répondu que l'éclairage est suffisant et qu'il n'y a d'immondices ni à l'intérieur ni aux abords du monument.

Il ajoute que la désignation d'un agent de police pourra empêcher d'y jeter des ordures et qu'il ne faudrait pas clôturer les grandes niches comme cela a été proposé.

Le Ministère de l'intérieur a déjà demandé au gouvernement d'y placer un agent de police.

La deuxième Commission pense que les précautions prises par le gouvernorat suffiront pour maintenir la propreté sous la porte de ville Bâb el-Fetouh, et elle propose d'écrire au Ministère des Travaux publics de suspendre la construction du mur et de grilles précédemment demandée.

#### 7<sup>e</sup> MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

Le devis de 140 L.E. que la deuxième Comission avait approuvé dans son 171<sup>me</sup> rapport pour le déblaiement de la mosquée du sultan Hassan, comprend l'adaptation d'une des madrassehs pour le bureau des ingénieurs qui y travaillent.

Ces travaux montent à la somme de 12 L.E. environ.

Vu que l'installation du bureau est urgente, la deuxième Commission a ordonné l'exécution de ces travaux.

#### 8<sup>e</sup> MOSQUÉE EL-BANAT.

a) Les limites de la mosquée el-Banat et de ses dépendances n'étant pas déterminées, l'architecte en chef du Comité s'est adressé à l'Administration générale des Wakfs pour en avoir le plan. Les Wakfs ont répondu que le plan de cette mosquée n'a pas encore été relevé et ils ont prié l'architecte du Comité d'en dresser le plan.

Vu que le dessinateur du bureau est trop occupé, la deuxième commission a accordé l'emploi d'un ingénieur payé par journée pour faire ce travail. Cette dépense sera imputée sur le crédit alloué pour les travaux de la mosquée en question.

b) La deuxième Commission a décidé, après visite des lieux, que les travaux à exécuter dans la seconde porte de cette mosquée (située

dans l'impasse de la rue Alfet Gâma el-Banât) comprendraient la consolidation des maçonneries permettant de conserver les quelques vestiges anciens contenus dans cette porte.

c) La deuxième Commission profite de l'occasion pour rectifier le nom de cette mosquée. La désignation de Gâma el-Banât (mosquée des filles) est récente, son vrai nom est « Gâma el-Kâdi Abdel-Ghani el-Fakhri », du nom de son fondateur.

#### 9<sup>e</sup> MOSQUÉE KIDJMAS EL-ISHAKI.

M. Herz soumet à la deuxième Commission la demande des sieurs Jacovelli frères, entrepreneurs, pour la réparation du minbar de la mosquée Kidjmâs, sollicitant 70 jours de délai supplémentaire pour achever ce travail.

Vu le rapport n° 170 § c et un autre rapport de M. l'architecte où il indique les bonnes conditions dans lesquelles le minbar a été restauré, la deuxième Commission est d'avis d'accorder le supplément de délai.

#### 10<sup>e</sup> MOSQUÉE KADI YEHYA.

Le sieur Ahmed el-Chimi, entrepreneur des travaux de menuiserie dans la mosquée el-Kâdi Yehya, demande un délai supplémentaire de trois mois pour achever ses travaux, donnant pour raison l'augmentation de la quantité des travaux.

Les renseignements pris ont démontré que la valeur des travaux supplémentaires ordonnés est de 30 L. E.; le montant de l'entreprise est de 700 L. E.; cette augmentation représente moins de 5% et vu que l'entrepreneur met beaucoup de lenteur et de négligence dans l'exécution des travaux, la deuxième Commission ne saurait proposer d'accorder à l'entrepreneur la faveur qu'il sollicité; elle est d'avis d'inviter l'entrepreneur àachever le plus tôt possible tous les travaux compris dans son contrat.

#### 11<sup>e</sup> MOSQUÉE EL-NASSER.

Le sieur Varuti a mis beaucoup de retard pour exécuter les travaux dans la mosquée el-Nâsser. La deuxième Commission propose en conséquence de lui infliger pour 10 jours de retard, la pénalité prescrite par le contrat.

## 12<sup>e</sup> MUSÉE ARABE.

Sur la demande du Comité (voir le 163<sup>me</sup> rapport), le Ministère de l'instruction publique envoie par lettre du 25 septembre 1894, n° 106, les anciens permis d'entrée au musée arabe qu'il a pu recueillir, et il demande la remise de 233 nouveaux billets pour les professeurs de vingt écoles du Gouvernement.

La deuxième Commission propose qu'il soit délivré deux billets pour chaque école et au nom de cette école. Ces deux billets seront remis au directeur pour les professeurs qui pourront en disposer à tour de rôle.

Cette mesure facilitera beaucoup le contrôle.

La deuxième Commission pense qu'on pourrait adopter pour la visite gratuite du musée par les particuliers le système adopté par la direction du musée des antiquités égyptiennes de Guizeh, c'est-à-dire que tous les visiteurs seront admis gratuitement du 16 avril au 15 octobre tous les jours, sauf les vendredis, le musée étant ouvert de 9 heures du matin à 4 heures 1/2 p.m., mais tous les visiteurs paieront le droit d'entrée du 16 octobre au 15 avril.

## 13<sup>e</sup> VISITE DE DEUX MONUMENTS.

La deuxième Commission a visité les édifices ci-après désignés et elle est d'avis de les classer, savoir :

1<sup>o</sup> L'un de ces édifices est situé au sud (derrière) de la mosquée de Hâg Ahmed Abou Ghaliéh el-Soukkari, dans la rue el-Soukkari, à châra el-Mahgar (auprès du n° 137 du plan Grand bey). Cette mosquée est administrée par le sieur Ismaïl Mamieh.

Il faut traverser cette mosquée, dont le mur sud est formé par la façade nord de l'ancienne construction monumientale.

On voit sur ce mur de larges bandes et autres sculptures, ainsi qu'une niche couverte de stalactites. Une petite porte percée dans ce mur conduit sous un magnifique portail encore dans son entier ; quelques pas plus loin, on se trouve dans un emplacement clos en partie par de hautes murailles percées de fenêtres ; d'autres murs en ruine gisent par terre. — De misérables huttes entourent ces vestiges, restes d'un ancien et beau monument.

Les restes des anciens murs percés de fenêtres du même monument paraissent un peu plus loin ; partout ils ont été envahis par les habitations qui doivent certainement recouvrir des motifs intéressants d'archéologie arabe.

Nous n'avons pu connaître ni le nom ni la destination de ces édifices. On nous a dit seulement que les restes de ce monument ainsi que d'autres ruines qui lui sont contigües, sont la propriété d'un certain maître Ali Khalil el-Habbâl.

La deuxième Commission propose :

- a) De classer ces restes intéressants parmi les monuments à conserver ;
- b) D'en faire faire quelques photographies pour l'inventaire ;
- c) De faire rechercher par le gouvernorat du Caire le véritable propriétaire, en examinant minutieusement les titres de propriété du présumé possesseur ;
- d) D'inviter le sieur Khalil à ne faire aucun changement dans cette construction sans en avoir reçu l'autorisation du Comité ;
- e) De charger le bureau technique du Comité d'en dresser les dessins.

2<sup>e</sup> Le second monument visité par la deuxième Commission, qu'elle propose de classer parmi les édifices arabes à conserver, est situé derrière le piédroit est de la porte Bab el-Atabek, près la citadelle. C'est une grande niche taillée dans le roc dont la façade est richement décorée d'un revêtement en pierres d'appareil. De beaux ornements arabesques et en particulier une longue inscription arabe gravée forment frise.

La table commémorative contient le texte suivant :

أمر بانشاء هذا السبيل المبارك المبرور العبد الفقير الى الله تعالى شيخو الملكي الناصري وكان الفراغ في شهر ذى القعدة سنة خمس وسبعين وسبعين

La construction de ce sébil bénit et consacré à la charité a été ordonnée par l'esclave et le pauvre à Dieu, Cheykhou le royal, d'El Nâsser ; l'achèvement a été au mois de Zoul-Knâda, année sept cent cinquante-cinq (1354 de J. C.).

Le dos de la niche jusqu'à la naissance de sa couverture est vide et précède une excavation taillée dans le rocher de 7<sup>m</sup> × 12<sup>m</sup>, 5 environ. Au milieu se trouve une citerne ou puits,

La deuxième Commission propose :

- a) De classer ce curieux ouvrage parmi les monuments.
- b) De charger M. Herz d'en relever le plan et une coupe ;
- c) De faire rechercher le propriétaire par le gouvernorat ;
- d) De clore immédiatement par une simple grille la porte qui donne accès à ce monument pour empêcher que l'on y dépose des ordures.

14<sup>e</sup> RAPPORT DE M. HERZ SUR LA TOUR DITE DES ROMAINS  
A ALEXANDRIE.

J'ai l'honneur d'informer la deuxième Commission que je me suis rendu à Alexandrie le 23 août dernier pour examiner la tour dite des Romains, conformément à votre 169<sup>e</sup> rapport.

Depuis que la tour a été visitée par la deuxième Commission, dans l'année 1888 (voir le 43<sup>me</sup> rapport), ses abords ont beaucoup changé et la tour même a beaucoup souffert.

La caserne mentionnée dans ce premier rapport a disparu. La tour s'est écroulée en partie, d'autres parties sont crevassées, ne sont plus d'aplomb et menacent de s'écrouler.

L'examen du côté de la mer a relevé que l'assise du revêtement au niveau de l'eau s'est descellée par la violence des vagues et est tombée.

L'état de dégradation avancé, surtout l'état des parties supérieures hors d'aplomb, ne permet pas la conservation de la tour sur toute sa hauteur.

Je propose de la raser et de ne laisser qu'un mètre de hauteur au-dessus du niveau de la rue, puis de rétablir convenablement cette partie en exécutant les travaux nécessaires pour sa conservation. Pour la qualité de travaux, le 43<sup>me</sup> rapport les spécifie suffisamment. Il s'agit de faire une forte jetée au pied de la tour.

La conservation, au moins des vestiges de la tour dite des Romains, n'est pas seulement un tribut à payer pour un reste de l'architecture militaire arabe, mais c'est aussi dans un but pratique.

En effet le premier coup d'œil nous fait voir l'attaque vigoureuse à laquelle le bord de la mer est exposé dans cet endroit. C'est ainsi que ces blocs d'anciennes fondations, auparavant couverts, sont mis à jour par l'écroulement successif des terres.

En maintenant la tour par l'exécution des travaux susmentionnés, on gagnerait un endroit fortifié qui bravera la destruction produite par la mer pendant quelques temps encore.

Avant d'entreprendre la démolition de la partie de la tour, destinée à disparaître, je propose d'en prendre trois vues photographiques : l'une du côté de la terre, les autres des deux bains qui sont situés à côté de la tour.

Je joins un plan de la tour et de ses environs dressé d'après les renseignements puisés dans les dessins que le Ministère des Travaux publics et M. G. C. Zouro, à Alexandrie, ont mis à ma disposition.

Il est de mon devoir de porter à la connaissance de la deuxième Commission l'amabilité avec laquelle M. Zucas, ingénieur en chef du Ministère des Travaux publics, et M. Zouro m'ont facilité la tâche qui m'était confiée.

Le Caire, le 2 octobre 1894.

HERZ.

La deuxième Commission approuve les conclusions ci-dessus, elle est d'avis d'adresser copie de ce rapport au Ministère des Travaux publics afin de donner la suite nécessaire pour conserver ce vieux monument.

M. Herz prendra les mesures pour que les photographies soient faites le plus tôt possible.

Le Caire, le 11 octobre 1894.

Signé : GRAND, HERZ.

178<sup>e</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 68).

LA MOSQUÉE EL MARDANI.

La mosquée el-Mârdâni est située dans la rue Darb el-Ahmar, l'ancienne rue el-Tabbaneh, qui conduit du Bâb Zouéla à la Citadelle. La façade principale de la mosquée est au nord dans cette rue ; elle se termine vers le sud, à la rue Chara el-Mârdâni, après avoir formé plusieurs saillies en passant par l'orientation est.

La façade sud est sans décoration ; elle est percée d'une seconde porte de style assez simple.

Enfin, la quatrième façade, à l'ouest, est dans l'impasse Haret el-Mârdâni, et est aussi décorée d'un fort joli portail.

Il est facile de déduire de l'examen des façades de ce monument, qu'à l'origine il était isolé de tous côtés par des voies publiques ; malheureusement, à une époque peu éloignée, mais inconnue, une maison a été construite contiguë à la façade nord-ouest, sur une longueur de 40 mètres.

La superficie occupée par le monument est de 2,664 mètres carrés; sa longueur de l'est à l'ouest est de 55 mètres, celle du nord au sud est de 47 mètres.

Ce monument a la forme des mosquées à grande cour ouverte, entourée de portiques.

Les arcs surhaussés sont supportés par des colonnes en granit et en marbre. A l'extérieur, les murs sont construits en pierres de taille; à l'intérieur, en briques recouvertes d'un crépi. Les parois des murs de l'intérieur étaient recouvertes d'un fort joli placage en marbre de différentes natures jusqu'à la hauteur de 4 mètres. Aujourd'hui il n'en est resté que dans le liwân est (sanctuaire), où l'on voit aussi des parties de mosaïques de la plus belle exécution.

Ce liwân est séparé du reste de la mosquée par une jolie cloison en bois tourné et sculpté, régnant sur la hauteur de 4 mètres à partir du sol.

La mosquée a été construite dans les années 738-740 (E.C. 1337-39) par l'émir Altonbogha el-Mârdâni, l'échanson, pour le prix de 300.000 dirhems (<sup>1</sup>), auquel il faudrait ajouter la valeur d'une grande fourniture de bois et de marbre donnés gratis par le Gouvernement.

On pilla la mosquée el-Râchida, construite par el-Hâkem, pour orner la nouvelle mosquée de belles colonnes.

L'émir el-Mârdâni avait les faveurs du sultan Mohamed ibn Kaloun, dont il épousa la fille. Sous les successeurs du dit sultan, el-Mârdâni fomenta plusieurs intrigues qui déterminèrent son maître à le bannir de la capitale et à lui donner un gouvernorat en Syrie. Après avoir rempli ces fonctions à Hamah et à Alep, el-Mârdâni mourut en 744 (1343) à la fleur de l'âge.

La mémoire du constructeur nous est conservée sur une plaque en marbre sculpté, dont voici le texte :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ أَمْرَ بِإِشْرَاعِ هَذَا الْجَامِعِ الْمَبَارِكِ الْعَبْدُ الْفَقِيرُ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى الرَّاجِي مَغْفِرَةً بِالظَّنِّ الْبَاغِي  
الْمَلْكِ النَّاصِرِ وَذَلِكَ فِي شَهْرِ زَيْنَةٍ أَرْبَعِينَ وَسَعْيَةً وَصَلَّى اللَّهُ عَلَى سَيِّدِ النَّاسِ مُحَمَّدٍ وَآلِهِ

Traduction :

Au nom de Dieu élément et miséricordieux, cette mosquée bénie a été ordonnée par le pauvre, esclave de Dieu, qui lui demande pardon, Altonbogha l'échanson, el-Malki el-Nâsseri, dans les mois de l'an 740. Que Dieu accorde ses grâces à notre seigneur Mohamed et à ses parents !

Cette plaque est actuellement scellée sur le pilier entre les deux fenêtres qui sont à droite du mihrab. Ce ne devait pas être pourtant sa place originale, car elle n'est pas en harmonie avec les riches mosaïques qui l'avoisinent.

Bien qu'aujourd'hui dans un état de délabrement complet, la mosquée de l'émir el-Mârdâni a conservé un si grand nombre de

---

(<sup>1</sup>) Le dirhem vaut environ un franc.

restes de sa splendeur d'autrefois, que le Comité y a fait exécuter des travaux assez importants pour éviter sa ruine complète et en particulier des étalements pour éviter des écroulements possibles.

Ce magnifique monument, une des plus belles mosquées du XIV<sup>e</sup> siècle, semble avoir été abandonné très longtemps avant d'être réduit à l'état de ruine où nous le voyons aujourd'hui.

Un examen attentif du portail principal (nord), notamment des deux épaulements, porte à croire qu'ils sont l'œuvre d'une reconstruction.

Les côtés et la couverture de la niche, aujourd'hui une voûte en berceau, sont peu en harmonie avec le fond de cette niche, qui est revêtue de marbres d'un excellent dessin et d'une parfaite exécution.

Les traces des travaux exécutés pour cette porte sont d'ailleurs très faciles à constater. De plus, les quelques pierres scellées au hasard contre le massif ouest de cette entrée, sont gravées de sculptures à grandes arabesques; elles confirment cette hypothèse.

L'examen approfondi de ces ornements indique que le portail nord devait avoir beaucoup d'analogie avec celui de la mosquée d'el-Mouayyed.

Ces travaux ont sans doute été nécessités par la reconstruction du minaret lui-même, car il paraît trop modeste pour cette mosquée, bien qu'il doive remonter à une date antérieure à l'époque turque.

A plusieurs reprises le Comité a eu l'occasion de s'occuper de ce monument; nous relevons les passages suivants des comptes rendus :

1884. — 14<sup>me</sup> rapport: constatation du mauvais état de la mosquée el-Mârdâni. Il a été décidé de reconstruire certains murs et de poser des étais.

1884. — L'annexe du 14<sup>me</sup> procès-verbal porte que la somme de 429 L.E. a été dépensée pour les travaux exécutés dans cette mosquée (et dans celle d'el-Mehmendar).

1885. — La deuxième Commission consultée sur les mesures à prendre relativement au mur nord de la mosquée, décide de le réparer; elle propose de compléter les étais dans la mosquée.

1885. — L'annexe du 21<sup>me</sup> procès-verbal porte que la somme de 600 L.E. été dépensée pour des travaux exécutés dans cette mosquée.

1886. — Dans le 27<sup>me</sup> rapport, la deuxième Commission constate la bonne exécution des travaux d'étagage. Elle propose d'enlever et de transporter au musée arabe le marteau (heurtoir) de la porte.

1886. — L'annexe du 25<sup>me</sup> procès-verbal contient la somme de 27 L.E., frais de travaux exécutés.

1889. — L'annexe du 56<sup>me</sup> rapport porte la somme de 46 L.E. dans la liste des dépenses.

1892. — Procès-verbal n° 55. On constate que des bornes ont été posées pour protéger les angles saillants, et la plaque à inscriptions historiques dans le sanctuaire étant tombée, a été rescellée. Enfin, en 1892 et dans le 134<sup>me</sup> rapport, la deuxième Commission donne un compte-rendu de sa visite faite à cette mosquée. La deuxième Commission constate que le monument est dans le même état qu'avant, mais elle juge que des travaux sérieux sont urgents. Elle se propose de soumettre au Comité un rapport avec évaluation de travaux à y exécuter.

La Commission a l'honneur de vous soumettre ci-après l'état estimatif des travaux à exécuter pour remettre ce monument en bon état de conservation et pour le rendre à sa destination.

A cause des mauvaises fondations, presque toutes les colonnes sont hors d'aplomb et les arcs qu'elles supportent seront démontés et rétablis après enlèvement de la couverture.

Mais afin de suivre fidèlement, dans la reconstitution de ces arcs, les traces anciennes, la Commission charge M. l'architecte du Comité de faire toutes les vues photographiques possibles, soit de l'extérieur, soit de l'intérieur de la mosquée.

ÉVALUATION DES TRAVAUX.

N <small>UMÉRO</small> D' <small>ORDRE</small>	D <small>ÉSIGNATION</small>	D <small>ÉPENSES</small>	
		C <small>OMITÉ</small>	W <small>AIFS</small>
L.E.	L.E.		
1	Travaux de démolition, reconstruction des fondations sous les travées de colonnes, reprises des murs, reconstruction des colonnes en employant tout ce qu'on peut réservé, pose des plafonds antiques, leur réparation et complément .....	2.697 860	2.674 842
	<i>N.B. — Cette première série, qui doit former une seule entreprise, contient les travaux de reconstruction de la mosquée sans aucune addition de travail artistique ou décoratif.</i>		
2	Travaux des fenêtres en plâtre, treillages en fils de laiton, grilles en bronze, crêpis, etc. Construction d'un bassin au milieu du sahn sur le modèle de celui du sultan Hassan .....	213 375	1.195 418
3	Menuiserie: portes et fenêtres, la grande cloison du livan est.....	670 —	110 228
4	Marbrerie, mosaïques murales .....	650 —	—
5	Peinture à neuf des nouvelles parties de la couverture, sur l'échantillon des anciennes parties.	2.079 200	—
6	Pour travaux imprévus et surveillance .....	190 095	218 912
		6.800 —	4.200 —
		<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
		6.800 —	4.200 —
		<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
		11.000 --	

Le Caire, le 6 novembre 1894.

(Signé): GRAND, VOLVERS, SABRY, HERZ, SKANDAR AZIZ.

174<sup>me</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 63).

**Examen :**

- 1<sup>o</sup> De l'ancienne maison auprès de Beit el-Kâdi (بيت القاضي) (propriété de S.E. Ahmed pacha Râched entre les n<sup>o</sup>s 28 et 43 du plan Grand bey);
- 2<sup>o</sup> Du tombeau de Gohar el-Madani (جهر المدنى);
- 3<sup>o</sup> De la tekieh el-Solimanieh ( tekية السليمانية ) à el Serouguieh (plan auprès du n<sup>o</sup> 129);
- 4<sup>o</sup> Du sébil Omar Agha (سرابع) à Darb el-Ahmar (plan vis-à-vis du n<sup>o</sup> 123);
- 5<sup>o</sup> De l'ancien palais de l'émir Tâz (طاز) (école des jeunes filles à Seyoufieh);
- 6<sup>o</sup> De la mosquée Kidjmâs el-Ishâki (Kidjmas الأشحكي) à Darb el-Ahmar (plan n<sup>o</sup> 114);
- 7<sup>o</sup> De l'adjudication des travaux à exécuter dans la mosquée sultan Hassan (حسن) et Sanbogha (سنبلة).

**1<sup>o</sup> ANCIENNE MAISON AUPRÈS DE BEIT EL-KADI.**

S.E. Ahmed pacha Râched, propriétaire de l'ancienne maison qui se trouve auprès de Beit el-Kadi, à Machhad el-Housseini, porte à la connaissance du Comité par sa lettre du 7 Rabi-Akher 1312 (6 septembre 1894), qu'il a donné des instructions à son agent afin que le Comité puisse faire relever les plans de sa maison (voir le 136<sup>me</sup> rapport).

Le pacha fait observer, relativement à la demande du Comité de conserver les pièces anciennes de cette maison, que cela serait seulement possible s'il avait l'intention de reconstruire la maison d'après les traces existantes, mais vu l'état de vétusté dans lequel se trouve cet immeuble et vu les exigences actuelles du quartier qui demandent plutôt des petites maisonnettes, la conservation des pièces en question sera peut-être impossible.

La deuxième Commission charge M. l'architecte du Comité de relever les plans le plus tôt possible.

**2<sup>o</sup> TOMBEAU DE GOHAR EL-MADANI.**

L'Administration générale des Wakfs, à la date du 15 octobre dernier, répond à la communication du 165<sup>me</sup> rapport. L'Administration relate que le contentieux ne s'était pas occupé en temps voulu

de la question et elle demande au Comité qu'il désigne de quelle manière les Wakfs pourront prendre possession des parties intéressantes de l'immeuble qui touche au tombeau de Gohar.

Elle prie en même temps le Comité d'écrire au Tanzim de ne pas délivrer la rokhsa au sieur Moustapha Ibrahim.

La deuxième Commission propose :

a) D'écrire au Tanzim dans le sens sus-indiqué, b) de faire estimer cet immeuble du sieur Moustapha Ibrahim avant de prendre une autre décision.

#### 3<sup>e</sup> TÉKIEH EL-SOLIMANIEH.

En réponse au 168<sup>me</sup> rapport concernant les propriétaires de la tékieh el-Solimânieh, l'Administration générale des Wakfs avise le Comité qu'il n'y a pas moins de vingt et un copropriétaires et les Wakfs pour cet immeuble (elle en donne les noms).

La deuxième Commission propose de faire faire le devis demandé dans le 168<sup>me</sup> rapport.

#### 4<sup>e</sup> SÉBIL OMAR AGHA.

M. Herz soumet l'inventaire du sébil Omar Agha qui lui a été demandé dans le 169<sup>me</sup> rapport, il sera classé dans les archives du Comité.

#### 5<sup>e</sup> PALAIS DE L'EMIR TAZ.

Le Ministère de l'instruction publique avise le Comité du mauvais état dans lequel se trouve la voûte du portail de l'ancien palais de l'Emir Tâz.

La direction des bâtiments de l'Etat a fait un rapport sur les travaux à exécuter qui coûteraient 30 L.E., et annonce en même temps que le portail est un monument. Le Ministère demande en conséquence que les travaux soient exécutés sur le crédit ouvert dans l'Administration générale des Wakfs pour la conservation des monuments qui lui appartiennent.

La deuxième Commission a observé que la dégradation de la moitié environ du portail est causée par l'installation d'un W. C. et d'un robinet d'eau, et qu'il faut faire disparaître ces éléments de la destruction de l'édifice.

Avis en sera donné au Ministère de l'instruction publique pour que les mesures soient prises sans retard. Ensuite la réparation du portail pourra être utilement entreprise par les soins du Comité et aux frais du Ministère de l'instruction publique.

#### 6<sup>e</sup> MOSQUÉE KIDJMAS EL-ISHAKI.

A la suite de la communication du plan de l'ancien égout (voir le 167<sup>me</sup> rapport), le Ministère des Travaux publics annonce par lettre du 30 septembre dernier, n° 4101, qu'ayant consulté les Services sanitaires sur les moyens à employer pour écouler les eaux pluviales dans cet égout, ce service a demandé de connaître la situation de l'égout dans tout son parcours.

M. l'architecte a fait des recherches et a retrouvé l'ancien égout sur trente-cinq mètres de longueur, mais il n'en a pas trouvé l'extrémité. Cet égout est rempli de terre et la maçonnerie est en fort mauvais état. Ces renseignements seront transmis avec le plan au Ministère des Travaux publics.

#### 7<sup>e</sup> MOSQUÉES SULTAN HASSAN ET SANBOGHA.

La deuxième Commission examine le dossier des adjudications qui lui sont communiquées par S.E. le directeur général des Wakfs pour son avis sur les entrepreneurs qui ont fait des offres pour les travaux:

- 1<sup>e</sup> De déblaiement à sultan Hassan, 128 L.E.;
- 2<sup>e</sup> De restauration dans la mosquée Sanbogha. Elle propose :
  - a) De confier les travaux de terrassement du sultan Hassan à M.J. Zoucas, qui a fait le meilleur prix.
  - b) D'annuler l'adjudication pour Sanbogha, parce que les offres reçues ne sont pas acceptables, et de fixer une autre date pour renouveler cette adjudication.

Le Caire, le 6 novembre 1894.

(Signé): GRAND, VOLVERS, S. SABRY, SABRY, HERZ, ISKANDER Aziz.

**Procès-verbal n° 64.**

(Voir rapports N°s 175, 176 et 177 de la deuxième Commission.)

Le 12 décembre 1894, a eu lieu, la 64<sup>me</sup> séance du Comité de conservation des monuments de l'art arabe à 3 h. p. m., à la Direction générale des Wakfs ; étaient présents :

LL. EE. Mohamed Faïzi pacha, *président* ;  
Hussein Fakhry pacha ;  
Tigrane pacha ;  
Mohamed Châker pacha ;  
Yacoub Artin pacha ;  
Ismail pacha El Falaki ;  
Franz pacha ;  
MM. Garstin ;  
Grand bey ;  
D<sup>r</sup> Vollers ;  
Ahmed bey Sabri ;  
Sâber bey Sabri ;  
Herz ;  
Iskandar effendi Aziz.

M. BAROIS s'excuse par lettre adressée au secrétaire de ne pouvoir assister à la séance du Comité.

1<sup>o</sup> Le procès-verbal de la séance précédente, est lu, accepté et signé.

2<sup>o</sup> M. GRAND BEY lit les rapports n°s 175, 176, et 177 de la deuxième Commission.

a) *Rapport n° 175* : — Les conclusions sont approuvées avec les observations ci-après ainsi que les dépenses suivantes :

Achat de quelques pièces de menuiserie arabe ancienne provenant de l'ancien cimetière d'Aïn el-Sira et d'une pierre gravée d'inscriptions et ornements, pour la somme de 200 mill. pour le musée arabe.

Le § 9 qui traite de la modification du prix des tickets pour l'entrée dans les mosquées n'est pas approuvé; il est décidé que rien ne sera changé au mode actuellement en usage.

Le § 10 de ce rapport concerne les propositions de la commission (voir ci-après 3<sup>e</sup>).

b) *Rapports n° 176 et 177.* — Les conclusions son acceptées.

### 3<sup>e</sup> BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 1895.

A la dernière séance, le Comité a chargé la deuxième Commission d'examiner l'état des devis préparés par elle, qui s'élèvent au total de 25,980 L.E., et de lui présenter ses propositions pour exécuter, en 1895, les travaux qui lui paraîtraient les plus urgents, afin que, dans sa prochaine séance, le Comité puisse être suffisamment renseigné pour fixer quels sont les travaux qui seront exécutés en 1895.

Dans son rapport du 14 novembre 1894, au § 10, la deuxième Commission fait ses propositions qui s'élèvent, frais généraux compris, à la somme totale de 10,246 L.E. Cet état a été adressé à la Direction générale des Wakfs, par lettre du 19 novembre dernier ; S. E. le directeur général des Wakfs a répondu dans les termes ci-après à la date du 12 décembre courant :

« En réponse à la lettre du 19 novembre 1894, nous avons l'honneur d'informer le Comité que, vu les diverses dépenses exigées par la nécessité, le budget des Wakfs de 1895 ne permet pas d'accepter la somme de 10.246 L. E. proposée par la deuxième Commission pour être allouée au budget du Comité de l'exercice prochain, lequel se rattache à mettre en état les édifices monumetaux appartenant à l'administration.

« Après examen des détails de la dite somme, nous avons reconnu qu'elle contient des dépenses destinées pour certains édifices dont la réparation pourra être ajournée.

« Parmi ces dépenses, il y a les 2.000 L.E. affectées pour les travaux de la mosquée el-Mârdâni, lesquels, une fois commencés, peuvent atteindre 12.000 L. E., somme qui représente le montant environ du devis préparé.

« Cependant cette mosquée n'a pas de revenus et n'est point nécessaire pour les offices religieux, étant auprès de plusieurs autres mosquées dans le même quartier, qui dépassent le besoin, autrement on aurait pu prélever les dépenses sur les recettes du Wakf, de dix mille feddans, qui sont basées sur des conditions d'après

« lesquelles la préférence est donnée aux choses qui ont plus d'importance que les autres.

« C'est pourquoi nous avons réduit les travaux portés dans la note de la deuxième Commission et les avons arrêtés à la somme de 6.000 L.E., comme il est indiqué ci-dessous.

« Cette somme est portée au budget des Wakfs de 1895, qui a été soumis à la Maïeh Sanieh avec les détails sus-énoncés, et elle comprendra les travaux à exécuter de toute nature. Il a été passé outre aux divisions faites dans les devis, car le Comité n'ignore pas que du moment que l'édifice à mettre en état est seul, qu'il appartient à l'Administration générale des Wakfs, et que c'est sa caisse qui pourvoit aux frais nécessaires, il n'y a pas lieu de faire cette division, comme j'ai eu l'honneur de l'indiquer l'an passé au Comité.

« Nous le prions en conséquence d'adopter ce système dès maintenant et pour l'avenir, et de vouloir bien ne réparer que les édifices pour lesquels il a été alloué des sommes dans le budget de 1895, sans autre, parce que nous les avons choisis de la note de la Commission à la suite de leur ordre d'urgence, vu les travaux qu'il faudrait continuer, et qu'il nous intéresse de finir aussi bien que le Comité ».

BUDGET DE 1895 POUR LES DÉPENSES DU COMITÉ DE CONSERVATION  
DES MONUMENTS DE L'ART ARABE:

Peinture de la mosquée el-Mouayyed.....	L.E.	591
Khânsa Beibars .....	»	700
La mosquée el-Banât .....	»	800
Coupole Imâm el-Châfâï .....	»	500
Tekiet el-Solimanieh.....	»	50
Palais de l'émir Tâz.....	»	50
Mosquée Barkouk .....	»	820
»    el-Malika Safia .....	»	100
»    Sangar el-Gaouli .....	»	100
»    el-Kobba .....	»	500
»    Aïdoumar el-Bahlouân .....	»	105
Expropriation des boutiques devant les monuments .....	»	500
Réserve .....	»	293
Personnel .....	»	741
Frais généraux .....	»	150
Total... L.E.		6.000

Le Comité ne peut admettre que la somme mise à sa disposition comprenne les travaux de toute nature à exécuter dans les monuments; une longue discussion a lieu sur cette prétention de l'Administration des Wakfs, après laquelle il est demandé au bureau technique de faire connaître quels sont les travaux incomptes au Comité et ceux à mettre à la charge de l'Administration des Wakfs, tout en admettant que les travaux proposés par cette administration soient acceptés par le Comité.

Cette répartition serait la suivante :

	COMITÉ	WAKFS	TOTAL
	L.E.	L.E.	L.E.
<i>1<sup>o</sup> Dépenses engagées :</i>			
I. Achèvement de peinture des travaux des plafonds de la mosquée el-Mouayyed .....	591	—	591
II. Travaux de la Khânsa Beïbars .....	700	—	700
<i>2<sup>o</sup> Travaux à continuer:</i>			
III. Achèvement de la mosquée el-Banât.....	—	800	800
IV. Achèvement de la mosquée Barkouk à el-Nahassyn.	—	820	820
<i>3<sup>o</sup> Travaux à commencer:</i>			
V. Coupole de l'Imâm el-Châfâi .....	—	500	500
VI. Coupole de la mosquée de Kobba .....	—	500	500
VII. Minaret de la mosquée Aidoumar el-Bahlouan.....	105	—	105
VIII. Mosquée Sangar el-Gaouli.....	100	—	100
IX. Mosquée Malika Safia .....	100	—	100
X. Tekiet el-Solimânieh.....	—	50	50
XI. Palais de l'émir Tâz .....	50	—	50
XII. Expropriation des boutiques contigües aux monuments .....	500	—	500
XIII. Réserve pour petits travaux.....	293	—	293
TOTAL POUR TRAVAUX.....			
	2,439	—	—
<i>4<sup>o</sup> Frais généraux :</i>			
XIV. Personnel.....	741	891	891
XV. Dépenses diverses .....	150	—	—
TOTAUX.....			
	3,330	2,670	6,000

Sur les 6.000 L.E., il n'y aurait donc que 3.330 L.E. dont le Comité disposera pour la conservation des parties monumentales des édifices;

plusieurs membres insistent pour que le président, en sa qualité de directeur général des Wakfs, donne 4.000 L. E., comme il a été fait les années précédentes, mais S.E. Faïzi pacha, déclare ne donner que 6.000 L. E. pour les travaux de *toute nature* et il entend dorénavant ne plus faire de distinction entre les travaux de conservation incomptant au Comité et ceux qui ont toujours été laissés à la charge des Wakfs, parce qu'ils concernaient des dépenses qui n'intéressent pas la conservation des parties monumentales des édifices.

La majorité du Comité proteste contre cette nouvelle tentative de l'Administration des Wakfs de changer le but poursuivi par le Comité, dont la mission consiste à conserver les monuments arabes. Le Comité regrette aussi de subir une réduction dans les crédits qui sont annuellement mis à sa disposition pour la conservation de ces monuments. Il regrette en outre que l'Administration des Wakfs ait émis l'opinion que les travaux de consolidation de la magnifique mosquée el-Mârdâni pouvaient être ajournés, attendu que cette mosquée n'est pas nécessaire pour les offices religieux et que dans son voisinage il y a plusieurs autres mosquées qui sont plus que suffisantes pour les besoins du culte; le Comité espère bien que cette opinion ne prévaudra pas et qu'il pourra entreprendre ces travaux, la mosquée el-Mârdâni étant une des plus intéressantes de l'architecture arabe du 8<sup>e</sup> siècle.

A l'unanimité le Comité repousse les propositions de la Direction des Wakfs et il est décidé qu'un rapport spécial sur ce sujet sera adressé par l'intermédiaire de notre président au directeur général de la dite administration. M. Grand bey est chargé de rédiger ce rapport.

#### 4° MOSQUÉE EL-AZHAR.

M. SABER BEY SABRI, ingénieur en chef des Wakfs, présente le projet qu'il a préparé pour construire la partie sud de la façade ouest de la mosquée el-Azhar et le Rouâk el-Abbâssi, d'après les ordres qui ont été transmis à l'Administration des Wakfs par S. A. le Khédive (voir le rapport n° 165 et le procès-verbal n° 62).

M. GARSTIN remarque que la petite coupole faite spécialement pour abriter une horloge est d'un fort mauvais effet et qu'il serait préférable de la supprimer; S.E. Tigrane pacha observe aussi que la grande

coupole projetée n'a rien de l'architecture arabe ni dans sa forme, ni dans les dispositions des fenêtres, ni dans sa décoration intérieure, et qu'il serait préférable de ne pas exécuter cette coupole sans la modifier pour lui donner le caractère et le style de l'édifice. Ces avis sont approuvés par la majorité des membres présents et ils seront transmis à la Direction générale des Wakfs.

5° Le gouverneur du Caire informe le Comité par lettre n° 838, du 28 avril 1894, que des agents de police ont été désignés pour empêcher l'encombrement de la rue qui conduit à la porte du Musée arabe, dans laquelle s'installaient des marchands de citrons et autres denrées.

6° Dons au Comité :

a) Par lettre du 13 novembre 1894 adressée à S. E. le président du Comité, M. Fabricius bey, architecte des palais khédiviaux, offre à la bibliothèque de notre Comité un exemplaire en phototypie du mausolée d'Affifi qu'il a construit pour la Daïra de S.A. le Khédive, mausolée érigé à la mémoire de feu S. A. Mohamed Taoufik pacha, Khédive d'Egypte.

Le Comité charge son président de transmettre ses remerciements à M. Fabricius bey avec ses félicitations pour les soins qu'il a apportés tant dans la construction du mausolée que dans les dessins qui composent l'ouvrage, qui sera conservé dans la bibliothèque du Comité.

b) Résumé mensuel des observations météorologiques :

Mois de novembre	1893 ;
»      décembre	1893 ;
»      janvier	1894 ;
»      février	1894 ;
»      mars	1894 ;
»      avril	1894 ;
»      mai	1894 ;
»      juin	1894 ;
»      juillet	1894 ;
»      août	1894 ;

- c) Rapport sur les bibliothèques, par P. Grand bey, 1894.
- d) L'église de Saint-Jérémie à Abon-Gosch, par C. Mauss, à Paris, 1892. Idem, en 1894.
- e) Bulletin de l'Institut égyptien, 3<sup>me</sup> série, n° 4, année 1893. Avril 1893, fascicule n° 5, 3<sup>me</sup> série, n° 4. Novembre 1893, fascicule n° 8, 3<sup>me</sup> série, n° 4. Décembre 1893, fascicules n° 9 et 10, 3<sup>me</sup> série, n° 4.
- f) Revue d'Égypte, recueil mensuel de documents historiques et géographiques relatifs à l'Égypte et aux pays voisins, publiée sous la direction de Ch. Gaillardot bey (1894).
- g) Livre d'Ibn Iyass, offert par la Bibliothèque khédiviale.

Le président est chargé de transmettre les remerciements du Comité aux donateurs des ouvrages ci-dessus.

La séance est levée à 5 heures et demie.

*Le Secrétaire :*

GRAND.

*Le Président :*

MOHAMED FAÏZI.

H. FAKHRI,  
J. FRANZ, } membres.

178<sup>e</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal n° 61)

**Examen :**

- 1<sup>e</sup> Des monuments de Karafa el-Kobra ;
- 2<sup>e</sup> Gardiennage des collines au sud du Caire ;
- 3<sup>e</sup> Du sébil Omar Agha (عمر آغا) à Darb el-Ahmar (plan Grand bey, vis-à-vis du n° 123) ;
- 4<sup>e</sup> Du tombeau de la cheikha Safia (شیخة سفیا) au palais Mansour pacha, à Bâb el-Khalk ;
- 5<sup>e</sup> De la khânsâ Beibars (خانقاہ بیبرس) à el-Gamâlieh (n° 32) ;
- 6<sup>e</sup> De la question des surveillants des travaux du Comité ;
- 7<sup>e</sup> De la mosquée du sultan Hassan (حسن) (plan n° 133) ;
- 8<sup>e</sup> Du musée arabe ;
- 9<sup>e</sup> De trois demandes pour faire des études dans les monuments arabes ;
- 10<sup>e</sup> Proposition devant servir à la rédaction du budget de l'exercice 1895.

**1<sup>e</sup> MONUMENTS DE KARAFÀ EL-KOBRA.**

L'Administration générale des Wakfs fait part au Comité que le 167<sup>me</sup> rapport a été communiqué à l'agent de la 3<sup>me</sup> section, lequel déclare que les monuments dont il s'agit de Karafa el-Kobra n'ont aucun propriétaire connu.

La deuxième Commission demande que l'Administration des Wakfs se prononce si elle se chargera de la conservation de ces monuments ou si elle entend les abandonner afin que le Comité prenne les dispositions qu'il jugera utiles.

**2<sup>e</sup> GARDIENNAGE DES COLLINES AU SUD DU CAIRE.**

En réponse à la communication du § 12 du 163<sup>me</sup> rapport concernant le gardiennage des collines au sud du Caire, l'Administration générale des Wakfs avise le Comité qu'elle avait proposé au Ministère des Travaux publics deux gardiens. Ce ministère a accepté les gardiens proposés et a décidé de les mettre sous la direction de M. l'architecte du Comité, qui chaque mois leur délivrera un certificat pour servir à la direction des bâtiments comme pièce justificative à l'appui du paiement de leur salaire.

Mais les deux gardiens proposés primitivement ne sachant ni lire ni écrire seront remplacés par des agents possédant ces aptitudes. M. Herz s'entendra directement avec le directeur des bâtiments de l'Etat au Ministère des Travaux publics pour choisir et fixer l'emplacement des guérites à faire pour ces gardiens.

### 3<sup>e</sup> SÉBIL OMAR AGHA.

Conformément à la décision du Comité (voir le § 9 de la 63<sup>me</sup> séance), la deuxième Commission s'est rendue pour examiner le sébil Omar Agha.

Elle a constaté qu'il y a sur le sol de la chambre des débris de faïences arrachés des murs ; que sur le mur qui, autrefois, était recouvert de ces kichâni, il n'en reste guère qu'un mètre carré, et il est à craindre que ces restes ne disparaissent. M. Herz déclare que le musée ne possède pas le dessin de ces faïences. Aussi, la deuxième Commission, dans le but d'en conserver le type, propose au Comité de faire démonter soigneusement les quelques carreaux restant aux murs et de choisir les plus beaux (cinq ou six pièces) qui seront portés au musée ; les débris et carreaux restant pourront être vendus ou échangés contre d'autres faïences anciennes pour enrichir la collection du musée.

### 4<sup>e</sup> TOMBEAU DE LA CHEIKHA SAFIA.

Par lettre du 11 du mois courant, n° 4,731 le Ministère des Travaux publics annonce au Comité qu'il existe, dans une pièce au rez-de-chaussée du palais Mansour pacha, le tombeau de la cheikha Safia, lequel contient l'inscription suivante, gravée sur marbre :

بسم الله الرحمن الرحيم

هذا منشد صنفية ابنة اسماعيل بن محمد بن اسماعيل بن القاسم بن ابراهيم بن اسماعيل بن الحسن بن الحسن بن علي  
ابن أبي طالب صلوات الله عليهم أجمعين توفيت ليلة الخميس سنة ثلثين واثنتين وثمانمائة

#### Traduction :

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Ci-git Safia, fille d'Ismail, fils de Mohamed, fils d'Ismail, fils de Kâsem, fils d'Ibrahim, fils d'Ismail, fils d'Ibrahim, fils d'El Haasan, fils d'Aly, fils d'Abi Tâleb. Que Dieu leur accorde ses grâces !

Décédée mercredi soir, l'an trois cent trente-deux.

Cette inscription indique que la cheikha Saphia est une descendante du Prophète.

Le Ministère prie le Comité d'étudier l'importance de ce tombeau et de lui indiquer, s'il y a lieu, les mesures à prendre pour sa conservation. A cet effet, la deuxième Commission s'est rendue sur les lieux et a constaté que le tombeau est constitué par une simple caisse en bois revêtue d'une housse moderne en étoffe sur laquelle sont cousues des inscriptions koraniques ; il est placé au milieu d'une salle qui faisait partie du bâtiment contenant les services du palais Mansour, construite en même temps que ce palais, il y a 25 ans environ. On remarque, scellée contre le mur sud, la plaque de marbre gravée de l'épitaphe dont nous avons donné le texte et la traduction ci-dessus. Cette plaque appartient-elle à la tombe qui se trouve dans cette salle ? Telle est la question que la Commission s'est posée et elle a chargé MM. Saber bey Sabri et Herz de s'entourer de tous les renseignements qui pourraient l'intéresser et de lui faire part du résultat de leurs recherches pour qu'elle se prononce sur la réponse qu'il y aura lieu de faire au Ministère des Travaux publics.

#### 5° KHANKA BEIBARS.

M. Herz fait part à la deuxième Commission d'une lettre du sieur Varuti, entrepreneur des travaux en marbre qui s'exécutent dans ce monument, lettre dans laquelle cet entrepreneur déclare ne pas être tenu d'exécuter certains travaux.

Après examen du contrat et du devis des travaux, la deuxième Commission a constaté que l'entrepreneur a l'obligation d'exécuter les travaux contestés. M. l'architecte lui en donnera avis par écrit.

6° M. Herz expose que son aide ingénieur ne peut dresser les devis demandés par la deuxième Commission, parce que tout son temps est absorbé par la tenue des attachements des travaux en cours d'exécution, attendu que les surveillants qu'il emploie sont des moallems sachant à peine écrire. M. Grand bey suggère l'idée d'occuper des surveillants capables de tenir les carnets d'attachements des travaux. La deuxième Commission approuve cette proposition et charge son architecte de recruter ces surveillants le plus tôt possible, afin que l'ingénieur-adjoint puisse s'occuper de préparer les devis déjà demandés, ainsi que ceux qui seraient demandés à l'avenir.

7<sup>e</sup> MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

La deuxième Commission propose d'accepter un changement dans la répartition du crédit qui a été fixé pour les employés chargés du dessin de la mosquée du sultan Hassan.

M. l'architecte du Comité expose à la deuxième Commission que malgré les recherches qu'il a faites, il n'a pas trouvé d'ingénieurs à 5 L. E. par mois capables de poursuivre les travaux du relevé des plans et coupes de la mosquée du sultan Hassan; d'autre part, M. Herz affirme qu'au lieu de trois ingénieurs à 5 L. E. qu'il est autorisé à occuper, ce qui fait 15 L. E. par mois, il préfère n'avoir que deux agents qu'il choisira capables et qui produiront plus de travail que des employés ignorants, et qu'il s'engage quand même à livrer les études dans le délai déjà fixé.

La deuxième Commission s'est rendue à la mosquée du sultan Hassan et a vu les travaux de dessin déjà commencés par M. Hunziker; elle décide qu'on lui allouera 8 L.E. par mois.

8<sup>e</sup> MUSÉE ARABE.

La deuxième Commission décide l'achat des sept pièces de bois antiques provenant de l'ancien cimetière d'Aïn el-Sira et une plaque en pierre calcaire gravée d'inscriptions et d'ornements, que le sieur Mohamed el-Mahdi offre pour la somme de 0 L.E. 200.

L'inventaire de ces pièces est :

- 1<sup>e</sup> Face de porte en panneaux assemblés 0<sup>m</sup>,51 × 0<sup>m</sup>,80.
- 2<sup>e</sup> Planches peintes (a) 1<sup>m</sup>,10 × 0<sup>m</sup>,10 ; (b) 1<sup>m</sup>,19 et 0<sup>m</sup>,10 ; (c) 0<sup>m</sup>,92 × 0<sup>m</sup>,12 ; (d) 0<sup>m</sup>,82 × 0<sup>m</sup>,80 ; (e) 0<sup>m</sup>,71 × 0<sup>m</sup>,70 ; (f) 0<sup>m</sup>,55 × 0<sup>m</sup>,70.

Ces pièces seront déposées dans le musée arabe.

9<sup>e</sup> Les demandes pour faire des études dans les monuments arabes ont été adressées par :

- a) S.E. Franz pacha, au nom de M. le professeur D<sup>r</sup> Strzygowski, qui voudrait entrer librement dans les monuments pour faire des études pendant trois mois ;
- b) M. le vice-consul d'Amérique, au nom de M.S. Mitchel, peintre, et enfin par :
- c) M. le consul d'Allemagne, au nom de MM. Zobernheim, arabisant.

La deuxième Commission propose d'accorder à M. le professeur

Strzygowski l'entrée gratuite, vu qu'il a fait hommage de quelques-unes de ses publications au Comité. Pour MM. Mitchel et Zobernheim, le permis sera aussi délivré pour trois mois dans les conditions ordinaires.

La Commission attire l'attention du Comité sur le fait que beaucoup de voyageurs préféreraient obtenir une carte permanente, qui leur donne le moyen de visiter les monuments et le musée sans être obligés de se munir pour chaque visite d'un ticket de 20 mill. La deuxième Commission pense qu'il pourrait être fait droit à ce desideratum si le Comité n'y voit pas d'inconvénients. Elle propose qu'un droit fixe d'une livre égyptienne soit perçu pour chaque carte délivrée dont le modèle sera arrêté par l'administration et approuvé par le Comité.

#### 10<sup>e</sup> PROPOSITION POUR LE BUDGET DE 1895.

Se conformant à la décision du 63<sup>me</sup> procès-verbal du Comité, la deuxième Commission propose que le budget des dépenses pour 1895 soit établi comme suit :

##### A. *Travaux engagés :*

1 <sup>o</sup> Peinture de la mosquée el-Mouayyed.....	L.E.	591
2 <sup>o</sup> Travaux de la Khânsa Beïbars.....	»	700
L.E. 1.291		

##### B. *Travaux à continuer :*

1 <sup>o</sup> Gâma el-Banât (achèvement).....	»	800
2 <sup>o</sup> Mosquée el-Mouayyed (hanafieh et jardin)....	»	830
3 <sup>o</sup> Mosquée Barkouk à el-Nahassyn (achèvement)....	»	820
4 <sup>o</sup> Maison Gamâl el-Dyn (achèvement).....	»	800
» 3.250		

##### C. *Travaux urgents à commencer :*

1 <sup>o</sup> Mosquée Aïdouniar el-Bahloufan.....	»	105
2 <sup>o</sup> Coupoles de l'Imâm el-Châfâi .....	»	500
3 <sup>o</sup> Mosquée el-Mârdâni (travaux urgents de consolidation).....	»	2.000
4 <sup>o</sup> Tekiet el-Solimânieh .....	»	50
5 <sup>o</sup> Palais de l'Emir Tâz (école des jeunes filles)....	»	50
6 <sup>o</sup> Mosquée Gohar el-Lâla .....	»	500
7 <sup>o</sup> Mosquée el-Malika Safia .....	»	100
8 <sup>o</sup> Mosquée Sangar el-Gaouli (escalier).....	»	100
9 <sup>o</sup> Coupoles de la mosquée de Koubbeh.....	»	500
» 3.905		

##### D. *Expropriation de boutiques .....*

##### E. *Frais généraux :*

Personnel et dépenses diverses.....	»	1.000
F. Réserve pour petits travaux .....	»	300

Total... L.E. 10.246

Les travaux C. sont classés par ordre d'urgence.

(Signé) : BAROIS, GRAND, S. SABRY, HERZ.

**176<sup>e</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION**

(Voir procès-verbal n° 64).

*Examen de la mosquée el-Mouayyed à Soukkarieh, Caire  
(plan Grand bey, n° 190).*

Sur l'invitation de M. Herz, la deuxième Commission s'est transportée à la mosquée el-Mouayyed. Le but de la visite a été d'examiner la peinture du plafond, notamment celui de la nef du milieu qui est dans un tel état d'avancement que le peintre a demandé de retoucher les endroits anciens qui ont été laissés jusqu'à présent pour échantillon.

La deuxième Commission a examiné la peinture ainsi que les applications des grandes lettres et arabesques en relief qu'elle a trouvées conformes au plafond ancien. Elle a donné par conséquent suite à la demande de M. l'architecte de retoucher les parties conservées pour échantillon.

Le Caire, le 25 novembre 1894.

(Signé) : GRAND, HERZ, ISKANDER AZIZ.

177<sup>me</sup> RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION

(Voir procès-verbal N° 64).

**Examen :**

- 1<sup>o</sup> De deux rokhsas ;
- 2<sup>o</sup> De la porte et du couloir auprès des tombeaux des Abbassides ;
- 3<sup>o</sup> Des monuments au désert Kaïtbaï (كعبات) ;
- 4<sup>o</sup> De la mosquée Kānbaï el-Mohammadi (كانبى الحمدى) à el-Saliba (plan Grand bey, n° 151) ;
- 5<sup>o</sup> De la ka'at Beibars (wakf Osman Katkhoda), à el-Nahassyn (plan auprès du n° 28) ;
- 6<sup>o</sup> De la mosquée Assanbogha (سنقا) à Darb Saada (plan n° 185) ;
- 7<sup>o</sup> De deux demandes de travailler dans les monuments et dans le musée arabe ;
- 8<sup>o</sup> Rapport de M. Herz sur la mosquée du sultan Barsbaï (barsbay) au village de Khânsa.

1<sup>o</sup> DEUX ROKHSAS ENVOYÉES AU COMITÉ.

Les rokhsas envoyées au Comité sont aux noms de :

- a) Sieur Id Ahmed el-Hammâr, pour exécuter certains travaux dans sa maison qui porte le n° 17 dans la rue el-Tanbali (à Bab el-Chârieh) et qui est contiguë au tombeau de Sayadi el-Arbâin.
- b) Sieur Mohamed effendi Rifat, ingénieur à Tantah, pour reprendre en sous-œuvre la façade de sa maison sise à Darb el-Koroudi (section Sayeda Zeinab). La maison en question se trouve en partie sur un sébil et kouttab (n° 40 de la rue).

La deuxième Commission a trouvé que dans aucun cas il ne s'agit de monuments et propose au Comité de déclasser les édifices en question.

2<sup>o</sup> PORTE ET COULOIR DES TOMBEAUX DES KHALIFES.

Le gouvernorat répond, par lettre du 20 novembre 1894 (n° 230), à la communicaiton du 171<sup>e</sup> rapport concernant la porte et le couloir des tombeaux des Abbassides ; d'après les renseignements pris, il résulte que ces édifices classés sont des dépendances du tombeau de Sayeda Nefissa, qu'en conséquence, ils appartiennent à l'Administration générale des Wakfs depuis l'époque de leur construction.

La deuxième Commission est d'avis de transmettre cette pièce à l'Administration générale des Wakfs pour savoir si elle se reconnaît propriétaire de ces édifices.

**3<sup>e</sup> MONUMENTS DU DÉSERT KAÏTBAÏ.**

A la communication qui lui a été faite du rapport n° 167, concernant la recherche des propriétaires de six monuments au désert Kaïtbaï, l'Administration générale des Wakfs informe le Comité que la coupole de Khaouand Baraka seule appartient aux wakfs.

La deuxième Commission propose de demander au gouvernorat du Caire de vouloir bien rechercher si les cinq autres monuments cités ont des propriétaires et d'indiquer leurs noms ainsi que les domiciles.

**4<sup>e</sup> MOSQUÉE KANBAÏ EL-MOHAMMADI.**

M. Herz avise la Commission que la partie monumentale des travaux de la mosquée Kânbaï el-Mohammadi (voir le 163<sup>e</sup> rapport) est achevée.

**5<sup>e</sup> KA'AT BEÏBARS.**

M. l'architecte en chef du Comité fait part à la deuxième Commission que le nazir de la salle dite de Beibars, après avoir pris connaissance du contenu du 166<sup>e</sup> rapport, a promis de déloger le locataire à l'expiration de son contrat. Ce nazir s'est présenté au bureau du Comité le 21 novembre dernier pour annoncer que le 16 du même mois il a pu déloger le locataire en lui payant une indemnité. Le nazir a laissé les clés au bureau en déclarant que le Comité devra lui payer le loyer commencé à compter de la date ci-dessus.

La deuxième Commission charge M. Herz de rechercher un locataire pour occuper cette salle dans les conditions de sécurité indiquées antérieurement.

M. Saber bey Sabri fait observer que le Comité assume par cet acte une dépense nouvelle pour laquelle il n'a pas de crédit prévu à son budget.

**6<sup>e</sup> MOSQUÉE ASSANBOGHA.**

S. E. le directeur général des Wakfs communique à la deuxième Commission les offres présentées par les entrepreneurs qui ont con-

couru à l'adjudication du 27 novembre 1894 pour les travaux projetés à la mosquée Assanbogha et demande son avis.

La deuxième Commission, après examen des 12 offres présentées est d'avis d'accepter celle de M. Pironti, qui est la plus avantageuse, avec 15 3/4 0/0 de rabais.

#### 7° DEMANDES POUR DES ÉTUDES DANS LES MONUMENTS.

Les deux demandes pour faire des études dans les monuments ont été adressées au Comité :

a) Par M. le consul de France, pour donner l'autorisation à M. Paul Normand, architecte du Gouvernement français, en mission en Egypte, pour dessiner et faire des études architecturales dans les mosquées en lui accordant l'entrée gratuite.

b) Par M. le professeur Dr Strzygowski, qui désire avoir l'entrée gratuite dans le musée arabe pour y faire des études.

La deuxième Commission propose d'accorder les faveurs demandées, attendu qu'elles sont faites dans un but scientifique.

#### 8° RAPPORT SUR LA MOSQUÉE DU SULTAN BARSBAÏ AU VILLAGE DE KHANKA.

A la suite d'une pétition adressée à S.E. le directeur général des Wakfs par les notables du district de Choubra (Galioubieh), annonçant qu'au village de Khâンka il existe une mosquée du sultan Barsbâï, S. E. le directeur général a chargé le Comité d'examiner cette mosquée et de lui faire savoir s'il s'agit d'un monument, et, dans ce cas, quel serait le montant approximatif de la dépense qu'il y aurait lieu de faire pour la remettre en bon état afin d'y célébrer les offices religieux.

M. Herz annonce qu'il a visité cette mosquée il y a quelques jours (le 20 novembre 1894), et fait part à la Commission du résultat de sa visite dans les termes suivants :

« Pour arriver à Khâンka, il faut prendre le chemin de fer passant à Matarieh et descendre à Marg, dernière station de cette ligne ; « une heure après, on peut arriver au village de Khâンka en montant un bon bourricot.

« On aperçoit la mosquée en approchant du village ; ses murs sont coupés par deux rangées de fenêtres, la façade ouest (opposée au mihrâb) a une porte. Le plan de la mosquée forme un carré qui n'est interrompu que sur une certaine longueur de la façade nord où sont situés la porte principale, le minaret, la fontaine et certaines dépendances aujourd'hui en ruine.

« Les murs extérieurs de la mosquée sont construits en pierre d'appareil de calcaire blanc. Le minaret est également en pierre de taille ; de l'ancien minaret il subsiste encore le premier étage, les étages supérieurs sont en bois crépi et menacent de tomber.

« La porte principale (nord) constitue la partie des façades la plus soigneusement construite. Des frises à inscriptions s'étalent en plusieurs endroits ; elles nous offrent des dates sur la fondation de la mosquée ».

Les passages s'y rapportant sont les suivants :

a) Sous la corniche :

وكان الفراغ من ذلك في مستهل جمادى الاولى - تناحدى وأربعين وثمانائة من المحرمة التبرية

Traduction :

Achevé au commencement de Gamâd el-Aouali huit cent quarante et un de l'Hégire.

b) Sur les côtés de la porte :

(بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ)

انما يحرمسا جد الله من آمن بالله واليوم الآخر وأقام الصلاة وآتى الزكوة ولم يجتنب الا شفهي أولئك  
أن يكونوا من المحتدين صدق الله \* أمر ببناء هذا الجامع المبارك سيدنا السلطان الملك الاترش أبوالنصر  
برسبي عز نصر

Traduction :

Au nom de Dieu clément et miséricordieux, que les mosquées de Dieu ne soient visitées que par ceux qui croient en Dieu et au jour dernier, qui observent la prière et font l'aumône et qui ne craignent que Lui, ceux-ci seront peut-être dirigés dans la droite voie. Dieu est sincère.

La construction de cette mosquée bénie a été ordonnée par notre seigneur, le sultan, le roi le plus honorable, le père de la victoire « Barsbî », que Dieu bénisse sa victoire !

Le linteau est bordé d'une bande de mosaïque rappelant celle de la mosquée à el-Achrafieh, au Caire, construite par ce même sultan.

Les battants de cette porte sont remarquables à cause du plaquage en bronze. Ce plaquage est formé de tôle, où les plus diverses figures d'animaux se mêlent aux arabesques finement découpées.

Originairement les vantaux étaient entièrement couverts de plaques de bronze qui ont presque disparu complètement (¹).

Ces vantaux ont été pris sans doute d'une construction antérieure. L'inscription des bronzes nomme Chams el-Dyn Sonkor el-Taouil, qui les avait ordonnés et se compose ainsi :

أمر ببناء هذا الباب المبارك السعيد الجناب العالى ثميس الدين سنقر الطويل لازال السعد له  
ى وسنانة . . . . .

Traduction :

La construction de cette porte bénie a été ordonnée par le fortuné, l'éminent « Chams el-Dyn Sonkor el-Taouil ». Que le bonheur soit à lui..... six cent.

L'intérieur de la mosquée a exactement la forme d'un carré de 36<sup>m</sup>, 20 de côté. La cour ouverte forme aussi un carré parfait dont chaque côté mesure 14<sup>m</sup>, 00. Cette cour est entourée de portiques à trois rangs de colonnes du côté est (sanctuaire) et d'un rang de portiques à deux rangs de colonnes des côtés nord et sud.

Il y a des colonnes en granit et en marbre. La plus grande partie des chapiteaux appartiennent à l'ordre corinthien. Un chapiteau porte une croix sculptée. Un autre est un chapiteau égyptien, en forme de lotus. Beaucoup de colonnes ont pour base des chapiteaux posés sens dessus dessous.

Les murs sont construits en pierres d'appareil crépies. Un revêtement en marbre colorié et autres pierres rares couvraient le long des murs jusqu'à la hauteur de 1<sup>m</sup>, 75 formant soubassement. Ce soubassement est couronné d'une frise également en marbre à ornements sculptés.

Ce plaquage existe aujourd'hui dans le sanctuaire ; il a disparu des autres liwans. Le travail est d'un caractère simple ; la niche de prière seule est ornée de mosaïques remarquables.

(¹) PRISSE D'AVENNES donne dans son ouvrage, *L'art arabe*, un fragment de ce revêtement en bronze.

Les arcs portés par les colonnes soutiennent le plafond à poutres carrées et caissons peu profonds. Ce travail portant des traces de l'ancienne peinture rappelle la couverture du tombeau du sultan Barsbâï aux tombeaux des Khalifes, près le Caire.

Le minbar est en bois à panneaux, assemblés et incrustés d'ivoire. Il ne reste qu'un battant de la porte de face du minbar.

Au-dessus de cette porte se lit une inscription qui attribue l'érection du minbar au constructeur de la mosquée.

L'état de la mosquée est peu satisfaisant. Le socle des murs à l'extérieur est effrité ; la couverture est trouée; la fontaine, ainsi que les autres dépendances sont en ruine. Ce qui reste du revêtement du soubassement en marbre tient à peine sur place. La cour d'ablution, qui se trouvait vers le nord-ouest, à l'extérieur de la mosquée, n'est reconnaissable que par quelques débris qu'il en reste.

J'évalue les travaux de consolidation et de restauration à 4,000 L.E. environ. Il y a urgence pourtant de s'y mettre si l'on tient à conserver cet édifice, car il est en fort mauvais état.

M. Herz propose :

1° De classer la mosquée du sultan Barsbâï parmi les monuments arabes ;

2° D'en faire immédiatement des photographies ;

3° D'inviter l'Administration générale des Wakfs de désigner un gardien pour la conservation de cette mosquée.

Après avoir entendu cette communication, la deuxième Commission décide qu'avant de donner son avis, elle visitera cette mosquée.

Le Caire, le 1<sup>er</sup> décembre 1894.

(Signé) : ISMAÏL, GRAND, VOLIERS, HERZ, ISKANDAR AZIZ.

## TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ÉDIFICES QUE LE COMITÉ A DÉCIDÉ DE NE PAS CLASSEZ PARMI LES ÉDIFICES À CONSERVER

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	Numéros des Procès-verbaux	Numéros des Rapports
<b>A</b>		
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Saada.....	43	97
Abdel-Rahmân el-Baktoumri (zaouyeh).....	51	118
Abdel-Rahmân Katkhodâ — (mosquée) devant Bâb el-Fetouh, (plan Grand bey n° 14) .....	41	—
Abdel-Rahmân Kikhyâ (mosquée) à Bâb el-Fetouh .....	37	—
Abdel-Rahmân Kikhyâ (zaouyeh) — Caire, à el-Gamâlieh.....	39	71
Abdilla (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-cheikh Abdilla (Ezbékieh).....	63	166
Abiad (mosquée el-) — Caire, près du tombeau de l'Imâm el-Châfai .....	30	41
Abousba (mosquée) — Caire, à Hâret Chak el Tébân .....	63	171
Aboul Achâier (zaouyeh) à Châra el Charâni.....	63	166
Aboul Chaouâreb el-Haddâd (tombeau de) — Caire, quartier d'Abdyn.....	38	70
Aboul Maâti (mosquée) — Damiette.....	39	73
Aboul Yosfi (sébil wakf) Châra el-Nasrieh.....	51	118
Adaoui (porte de ville el-) — Caire.....	30	39
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Sakkâin.....	48	112
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Bâb el-Chârieh .....	43	92
Agami (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Agami, Mouski.....	59	154
Ahmed bey Kohya (mosquée) — Caire, quartier Khalîfa .....	21	28
Ahmed el-Badaoui (mosquée) Tantah .....	45	102
Aïnâni (tombeau de Sayâdi Mohamed el-).....	53	126
Aksounkor (mosquée) — Caire, à Hâret el-Sakkâin.....	41	80
Aly Aballif (zaouyeh) à Souekat el-Sabbâein .....	60	157
Aly el-Fârrâ (mosquée) — Caire, rue Bâb el-Bahr .....	43	—
Aly el-Serdâr (tombeau du cheikh) — Caire.....	47	108
Altî Barmak (sébil de la mosquée) — Caire, Souk el-Selâh .....	43	91
Ambari (tombeau d') Caire à Hâret el-Ambari, à el-Gamâlieh.....	51	124
Ambari (tombeau d') — Caire, à el-Serouguieh .....	60	157
Amrâni (madrasse de la mosquée el-) — Boulâq.....	42	—
Anou (zaouyeh) — Caire, à châra el-Housenieh .....	63	169
Ansari (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire à Shâra el-Mouchtahar .....	47	109
Aoulad el-Sâ'i (tombeau d') — Caire, quartier Gâma Aslam el-Bahâfi .....	59	152
Arâki (zaouyeh wakf el-) — Caire, à Rahabet Abdyn .....	47	109
Arâki (tombeau du cheikh el-) — Caire, Darb el Makâchât .....	63	169
Arbain (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra Darb el-Chou-ghlân, quartier Darb el-Ahmâr .....	42	86
Arbain (zaouyeh du cheikh el-) — Boulâq, Darb el-Kassassyn .....	42	89
Arbain (zaouyeh el-) — à Darb el-Dâlli Houssein .....	53	125
Arbain (tombeau de Sayedi el) — Rue el-Tanball, (Bâb el-Carîeh) .....	64	177
Aslân (zaouyeh de Sayâdi) — Caire, à Hâret Chakboun.....	47	107

## NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES

	Numéros des Places-verbaux	Numéros des Rapports
Askalâni (mosquée du cheikh el) — Caire, à châra el-Kharâtyn ..	64	171
Atieh (mosquée Sayedi) — Darb el-Nasr, Boulâq .....	62	163
Attalla el-Skandari (sébil wakf — à Mehalla el-Kobra .....	48	113
Aycha el-Settouhieh (kouttâb de) — Caire, Bâb el-Fetouh .....	45	102
<b>B</b>		
Bâbâ Yehya (tombeau de) — Caire, rue el-Roukbieh.....	44	98
Bâgha el-Youssefi (tombeau de) — Caire, près du tombeau de Kaïtbâi .....	43	—
Baramouni (tombeau du cheikh el) — Caire, Rahabet Abdyn ..	47	107
Bâsset (tombeau de Sayadi Abdel) — Caire.....	51	118
Batal (tombeau du cheikh Mohamed el) — Caire, Höch el-Hyn, Mousky .....	63	166
Bechir Aghâ el-Gandâr (zâouyeh) — Caire, Nour el-Zalâm ..	30	39
Beiram (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Khalil Tena ..	55	142
Beiram (zâouyeh el Sett) — Caire, à Darb Saâda .....	59	156
Belifieh (mosquée wakf el) — Caire, à Souk el-Selâh .....	30	—
Belkeini (mosquée) — Caire, châra Bein el-Sayâreg, près de Bâb el-Fetouh .....	41	76
<b>C</b>		
Châhyn (tombeau du cheikh Mohamed Ibn) — Caire, Châra el-Mouchtahar .....	47	109
Châhyn (zâouyeh) — Caire, rue el-Khôkha, quartier el-Khalifa ..	33	50
Châhyn el-Khalauâti (mosquée) — Caire, sur le Mokattam ..	41	84
Charkassi (mosquée Mohamed el) — Caire, à châra bein el-Sayareg ..	55	142
Chem's el-Dyn (zâouyeh) — Caire, à Hâret el-Saâda .....	48	112
Cheyoûkh (mosquée el) — Caire, à Châra Margouch .....	47	110
Chochtari (mosquée el) — Caire, Mouski .....	59	152
<b>E</b>		
Emari (tombeau d') — Caire, à Khôkhet el Kattâny .....	49	114
<b>F</b>		
Fâr (tombeau de Sayedi Ibrahim el) — Caire, à Darb el-Hosr ..	55	128
Farag (tombeau du cheikh) — Caire, Darb el-Halifa .....	42	86
Farghâl (sébil du sieur) à Darb el-Nachâryn .....	55	129
Farghâli (mosquée el) — Caire, à Kabr el-Taouil, plan Grand bey n° 164.....	32	45
Fatma Khaouand (zâouyeh) — Caire, Bâb el-Chârieh .....	26	34
<b>G</b>		
Gâëdi (tombeau de Sayedi Omar el) — Caire, à Châra el-Eloua ..	51	118
Gâfâr el-Sâlik (bâtiment de) — Caire, quartier el-Azhar .....	37	62
Gamâli Youssef (mosquée) — Caire, à Hamzâoui (la façade est classée, le reste déclassé).....	55	129
Gaoukandâr (mosquée el) — Caire, à Om el-Ghoulâim (la façade est classée, le reste est déclassé).....	55	133
Geaknak (mosquée Mohamed Sayed) — Caire, à Darb el-Saâda ..	43	92

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES		Numeros des Procès-verbaux	Numeros des Rapports
Gekmak (mosquée Mohamed Sayed) — Vieux-Caire à Deir el-Nahhás .....	35	57	
Ghouri (mosquée el-) — Caire, à Arab el-Yassár .....	42	88	
Gueneidi (mosquée el-cheikh el) — Caire, à Darb el-Guedid (Sayedna Zeinab) .....	61	160	
<b>H</b>			
Hamád (mosquée du cheikh) — Caire, Abdyn .....	43	91	
Hassan (mosquée du cheikh) — Caire, rue Mahgar .....	35	57	
Hassan (tombeau du Sayedi) — Bouláq, rue el-Galládin .....	36	57	
Hátou (mosquée el) — Caire, à el-Gamálieh .....	44	100	
Hemazi (tombeau du cheikh el-) — Caire, Hemazieh .....	46	106	
Houassein Aghá Chanán (sébil et école wakf) — Caire, à Rahabet Abdyn .....	59	156	
<b>I</b>			
Imámein (sébil el-) — Caire, à Báb el-Charieh .....	33	—	
Ismail el-Chardini (zâouyeh el-cheikh) — Caire, à Hâret el-Eioua bein el-Kafrein .....	31	42	
<b>K</b>			
Kaboua (mosquée el-) — Vieux-Caire .....	41	83	
Kádi Barskát (mosquée el-) Caire, plan Grand bey n° 62 .....	26	33	
Kádi Charaf el-Dyn (mosquée el-) — Caire, quartier el-Hamzâoui .....	30	41	
Kaitbâi (Okâla vis-à-vis du tombeau) .....	44	—	
Kân'bâi el-Charkassi (mosquée) — Caire, à Karaméidan .....	42	88	
Kân'bâi el-Mohammadi (le sébil de la mosquée) Caire, à el-Saliba .....	55	129	
Kamráoui (zâouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dakkák .....	51	124	
Kâñem el-Tâquer (mosquée) — connue aussi sous le nom de el-Almi, à Kal'at el-Kabch .....	34	52	
Karâfi (la mosquée excepté la porte) — Caire .....	55	133	
Karamâni (zâouyeh el-) — Caire, Hassanieh .....	41	75	
Katkhdâ el-Razzâz (sébil) — Caire, Nour el-Zelâm .....	30	41	
Kazzâz (zâouyeh el-Oustâs el-) — Caire, à Kafr el-Tammâin .....	51	122	
Kezâlär (zaouyeh el-) — Caire, à chara el-Hassanieh .....	63	169	
Khabbâz (mosquée el-) — Caire, à Darb el-Noubi .....	43	92	
Khadra (mosquée el-) — Caire, à Boulâq .....	43	92	
Khaouâss (mosquée el-) — Caire à Kantaret el-Dikka .....	33	51	
Kokâni (mosquée el-) — à Hattâba .....	41	74	
Kolali (tombeau el-) — à Boulâq .....	60	157	
Kolchani (sébil wakf el-) — Caire, à el-Kerâbieh .....	45	102	
Kômi (mosquée el-) — Caire, à el-Abbâsieh .....	55	129	
Koroudi (sébil et Kouttab el-) — sous la maison n° 40 à Darb el-Koroudi .....	64	177	
Kossa Sanâân (sébil) — Caire, à el-Sanadkieh (observation pour le cas de la démolition du sébil) .....	55	140	
Kourdi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm (plan Grand bey, près du n° 25) .....	38	—	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES	Numéros des Proofs-verbans	Numéros des Rapports
<b>M</b>		
Mabdoul (mosquée Mohamed bey el-) — Caire, Abdyn.....	56	147
Magharba (sébil des Wakfs el-) — Caire, rue el-Magharba .....	42	86
Magharha (sébil au-dessous d'un pont à Hâret el-). ....	59	151
Mahmoud (tombeau du cheikh) Caire, à Atfet el-Kaouâir.....	61	160
Moharrem bey (sébil) — Caire, Darb el-Hagar à Sayeda Zeinab.	41	75
Maklabâï Tâz (mosquée) — Caire, à Birket el-Fil, plan Grand bey n° 207 .....	34	53
Mazharieh (mosquée el-) — Caire, rue el-Baghâla .....	43	90
Menoufi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Zir el-Mâ- allak.....	55	137
Mohi el-Dyn (mosquée Mohamed) — Caire, à haret Hâch Isaa (excepté le portail).....	63	171
Mokbil el-Dâoudi (mosquée) — Caire, à hâret Hôch Isaa (excepté le portail).....	55	133
Mourra (tombeau de) — Caire, quartier el-Mânasra.....	33	51
Moussa (tombeau du cheikh) — Caire .....	55	133
Moustaphâ el-Bakri (tombeau du cheikh) — Caire, au désert....	24	—
Motatîch (mosquée el-) Caire, à el-Adaoui (Bâb el-Charieh).....	63	172
<b>N</b>		
Neamân (zâouyeh Sayadi) — Caire, à Châra el-Dâoudieh.....	57	149
<b>O</b>		
Omar ibn el-Fâred (tombeau de) ainsi que la coupole dans son voisinage — Caire, Gabel el-Guiouchi .....	33	50
Omar el-Godari (mosquée Sayedi) — Caire, à el-Godarieh.....	59	156
Onsia (mosquée el) — Caire à Darb el-Hosr .....	59	150
<b>R</b>		
Radouân el-Mouayyedi (tombeau du Cheikh — Caire, Achrafieh.	46	105
Ragab (coupole du cheikh) — Caire, à el-Hattâba .....	46	104
Redeini (mosquée el) — à Mehalla el-Kobra .....	42	—
Rochdi (tombeau du cheikh) — Caire, rue el-Batnieh .....	41	74
<b>S</b>		
Sadd (porte de la ville) — Caire, quartier de Sayeda Zenab....	30	41
Sai el-Bahr (mosquée) — au Vieux-Caire.....	56	146
Sâleh (école et sébil) — Caire, à Hâret el-Mâouâchet.....	53	128
Selâhdâr (mosquée el) — Caire, à Châra Margouch .....	55	137
Sâleim (tombeau du cheikh) (il n'y a pas de trace d'une construction) Caire, à Hâret el-Forn, Megharbelyn.....	44	100
Saoudoun el-Kasrâoui (la coupole à conserver) (mosquée) — Caire, à el-Batnieh .....	41	82
Seif el-Dyn (mosquée) — Caire, à el-Khalifa.....	49	114
Seifm (tombeau de) — Caire, quartier Darb el-Ahmar .....	33	48
Siâd (tombeau de) — Boulâq, à Darb Rabia .....	51	124
Skandar (sébil) — Caire, à Hâret Kôm el-Sâida.....	51	118
Solimân (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Kasr el-Chôk..	51	120
Souedân (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Hassanieh .....	46	106

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES		Nombre des Procéverbaux	Nombre des Rapports
	<b>T</b>		
Tabbakh (mosquée el-) — Caire, à Bâb el-Louk.....	41	76	
Tabbakh (zâouyeh el-) Caire.....	55	129	
Tachtouchi (partie des annexes de la mosquée) — Caire, à Bâb el-Chârieh (plan Grand bey n° 130) .....	26	34	
Taouâchi (mosquée el-) — Caire, rue el-Taouâchi, plan Grand bey n° 84.....	35	57	
Tina (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Otouf .....	43	91	
Tounsieh (tombeau de Sayeda Aïcha el-) — Caire, à el-Maghâr belyn .....	55	137	
	<b>Y</b>		
Yamani (tombeau el-) — Caire, rue Darb el-Ahmar .....	43	94	
Yazgui (sébil Mahmoud effendi el-) — Caire, Sayeda Néfisséh..	49	115	
Youssef Nakib el-Gueich (mosquée) Caire, à Darb el-Gamâmîz ..	33	51	
Youssef el-Kourdi (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamâmîz.....	45	103	
	<b>Z</b>		
Zaghloul (mosquée) à Rosette .....	41	85	
Zâhed (mosquée el) — Caire, à Souk el-Zalat .....	45	103	
Zâreh el-Naoua (tombeau de Sayedi) — Caire, quartier Darb el-Ahmar .....	51	122	
Zâïda (sébil el-Sett) — Caire, rue Ghett el-Edda .....	45	102	
Zordok (mosquée) — Caire, à Souk el-Khodâr el-Kadim.....	41	76	



**TABLE ALPHABÉTIQUE**

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
<b>A</b>		
Abbassides (tombeaux des Khalifes) à Sayeda Nefissa.....	—	89, 91, 109, 113, 149
Abdel-Ghani el-Fakhri (mosquée), Rue Mansour pacha .....	25, 67, 136, 138	56, 57, 61, 80, 92 102, 119, 147
Aboubakr Mashar (mosquée) à el-Birgaouán.	27, 61	36, 58, 93, 105
Abou Sebha (coupole Aouâd), à Karâfa el-Kobra	—	76, 83
Abou Sebha (coupole) à Karâfa el-Kobra.....	—	76, 83
Achrâf (tombeau du sultân), voir Barsbaï.....	—	—
Achrâf (tombeau au Nord du Sultân), au désert Kaitbai .....	—	75
Ahmed (tombeau du sultan), au désert Kaitbai	—	74
Ahmed (tombeau en face du tombeau du sultan) au désert Kaitbai .....	—	74
Aïdomar el-Bahlaouán (mosquée) à Om el-Ghoulám .....	62, 67, 137, 138	39, 52, 58, 114, 147 40, 142
Aïn el-Sira .....	—	58
Akhor (mosquée de l'Emir) près de la Citadelle	—	42
Akmâr (mosquée el-) à el-Nahâssyn .....	—	36
Aksounkor (tombeau d') à el-Gamâlieh.....	—	89
Ansârî (tombeau d'Ibrahim el-) à Atfet el-Ansârî	—	07
Arbaïn (Zaouyeh el-) à châra Nour el-Zalâm .....	—	113, 133, 151
Assanbogha (mosquée) à Darb Saâda .....	9, 62	98
Atik (mosquée) à Keneh .....	—	—
Azhar (mosquée el).....	27, 139	—
Azromok, voir Korâni.....	—	—
<b>B</b>		
Bakri (mosquée el-) à hâret el Otouf.....	—	36, 58
Banât (voir Abdel Ghani el-Fakhri).....	—	—
Bardak .....	—	17
Barkouk (mosquée) à el-Nahâssyn .....	62, 67, 137, 138	43, 58, 92, 96 114, 147 52, 74
Barkouk (mosquée au désert Kaitbai).....	—	—
Barsbaï (tombeau du sultan) *	—	—
* (mosquée) » ) au village de la Khânsa.....	—	75
Bassâtyn (squeduc de) ou Migret el-Imâm .....	66	151
Bechtâk (palais de) à el-Nahâssyn .....	26	84
Beibars (Khânsâ) à el-Gamâlieh.....	12, 67, 136, 137	20, 57, 84, 104 144, 147 48, 72, 150
* (Ka's), rue Beit el-Kâdi.....	—	—
Bezdâr (sébil el) à Om el-Ghoulám.....	12	43
Bordeini mosquée el), à el-Dâoudieh .....	—	59
<b>C</b>		
Chabibi (coupole el) à l'Imâm el Châfî .....	—	85, 112, 118
Chanahra (coupole Sadât el) au désert Kaitbai .....	—	75, 83

	PAGES DES PROCES-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
Cheikhou (sébil de l'émir), sous la porte el-Attabek .....	—	122
Cheikhou (maison wakf), à Darb el Meida .....	—	54
Choulék (zaouyeh) à Birgaouan .....	—	49
<b>D</b>		
Deheicha (zaouyeh el), voir Farag Ibn Barkouk	—	20, 57, 83, 118
Dorghám (zaouyeh el) à Darb el-Kassamyn....	—	
<b>E</b>		
Ezbek (mosquée démolie), à el Ezbékieh.....	—	79
<b>F</b>		
Fadlouieh (coupoles à el-Abbassieh).....	—	59
Farág ibn Barkouk (sébil), à Taht el-Rabb....	—	57
Fetouh (Bâb el-) chara Bâb el-Fetouh.....	12	97, 119
<b>G</b>		
Gâlek (tombeau de l'émir), à Karâfa el-Kobra.	—	76
Gamâl el-Dyn el-Zahabi (maison) à Khoch Kadám .....	67	58, 147
Gaoukandár (mosquée el-) à Om el-Gholâm ..	62	20, 57, 100, 114
Ghouri (tombeau du sultan el-) à el-Ghourieh.	—	43, 58
Ghouri (okâla el), à el-Ghourieh.....	—	52
Gôhar el-Lâlâ (mosquée) près la Citadelle.....	67	147
Gôhar el-Madani (zaouyeh el) à el-Roukbieh..	—	55, 131
Gôhari (mosquée du cheikh el-) à hâret el-Mah-kama .....	—	110
<b>H</b>		
Hâkem (mosquée el-) à châra Bâb el- Fetouh..	—	70
Hanafi (sébil Solimân el-Hanafi).....	—	77
Haramein (maison) à hâret el-Hammâm.....	—	21, 52
Hassan (mosquée du sultân) à Karameidân ...	24, 62, 68	47, 51, 54, 58, 96, 111, 119, 133, 145
Henoud (zaouyeh el-) à Darb el-Tabbaneh....	—	43
<b>I</b>		
Imâm el-Chafâi (tombeau) à el-Imâm el-Chafâi	24, 67, 137, 138	46, 57, 147
Imâm Zein el Dyn, à el-Imâm el-Chafâi.....	—	52
Inâl (tombeau du sultân) au désert Kaitbaï..	—	75, 112
Ismâîl bey el-Kébir (sébil) à el-Dâoudieh .....	—	98
<b>K</b>		
Kâdi Yehya (mosquée) au Bein el-Nahdein.....	61	20, 93, 102, 120
Kâdi (maison auprès de Beit el-) à châra Beit el-Kâdi .....	—	52, 131
Kâdi Yehya (mosquée) à Boulâq.....	67	—

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
Kaitbai (sébil) à el-Saliba .....	—	52
Kaitbai (Okála) à el-Azhar.....	—	70, 95
» (abreuvoir) à el-Azhar .....	—	40, 53, 58
» (okála), à el-Sérouguieh.....	—	9, 55, 57
» (coupole à l'ouest du tombeau de), au désert Kaitbai .....	—	74
Kaitbai (Rabb' du sultán), idem.....	—	74
» (maison), à châra el-Márdáni, propriété du sieur Mohamed bey Kamál.....	—	110
Kaitbai (mosquée) à el-Fayoun.....	26, 29, 62	73, 81, 101
Khadiga Om el-Achraf (coupole) au Sud de Ma' abed el-Rifaï, au désert Kaitbai.....	—	75
Kaláoun (maristán) à el-Nahássyn.....	—	52
Kámel (mosquée el) à el-Nahássyn .....	25	20, 93, 102, 120
Kánbáï el-Mohammedi (mosquée) à el-Saliba.....	—	15, 37, 150
Kánbáï el-Rammáh (mosquée) à el-Manchiéh .....	67	—
Kanouk (coupole de Khaouand Om) au désert Kaitbai.....	—	75, 83
Kánsou el-Ghouri (coupole), au désert Kaitbai.....	—	74
Katkhoa (mosquée Wakf Osmán) à Abdyn .....	—	110
Karifí (coupole de Sayedi Aly Budr el-), à Karifa el-Kobra .....	—	76, 83
Karakoga el-Hosni (mosquée) à Darbel-Gamámiz .....	—	97
Kaussoun (mosquée), Rue Mohamed Aly.....	—	78
Karkar (coupole), désert Kaitbai.....	—	75
Kebir (tombeau de l'Emir) au désert Kaitbai .....	—	74
Khalil el-Achraf (coupole) à el-Sayedá Nefissh .....	—	77
Khaouand Baraka (coupole), au désert Kaitbai .....	—	150
Khatoum (takieh el Sett) à el-Sayedá Nefissh .....	—	77
Kheirabak (palais) à el-Tabbáneh .....	—	106
Khosro pacha (sébil) à el-Nahássyn .....	—	98
Kidjmás el-Isháki (mosquée) à Darb el-Ahmar.	8	13, 19, 20, 37, 41, 48, 82, 103, 120, 133
Kobbeh (mosquée) à el Kobbeh.....	64, 67, 187, 188	—
Koráni (coupole du sultan Moh. el-) au désert Kaitbai .....	—	75, 83
Kouz el-Assal (coupole de Mohamed) au désert Kaitbai .....	—	75, 83
Kóss (mosquée à) .....	—	42
Kourdi (sébil Youssef el-) à Darb el-Gamámiz .....	—	58
<b>L</b>		
Labbán (Porte à Haret Darb el-). . . . .	—	99, 117
<b>M</b>		
Mahmoud (sébil du sultán) à el-Habbânieh ...	—	58
Maklabáï Tás (mosquée) à Birket el-Fil.....	—	58
Malika Safia (mosquée el-) à el-Daoudieh.....	9, 67, 137, 138	147
Mandják el-Seláhdar (Porte) à Souk el-Seláh..	27	49, 52
Mandják el-Youssefi (mosquée) à el Khalifa .....	—	52, 70
Maoulaoüieh (tekié el-) à el-Seyoufieh .....	—	58
Márdáni (mosquée el-) à Darb el-Ahmar.....	63, 67, 136, 139	36, 43, 52, 58, 77, 126 145, 147

	PAGES DES PROCÈS-VERBAUX	PAGES DES RAPPORTS
Marzouk el-Ahmadi (mosquée) à el-Gamâlieh.	—	78
Mehmendâr (mosquée el-) à Darb el-Ahmar ..	—	55, 58
Menaoui (maison wakf el-) à el-Serouguieh, n° 18	—	107
Menoufi (coupoles) Karafa el-Kobra.....	—	43, 74
Metkâl (mosquée), à Darb Kermez.....	62	84, 91, 115
Minaret nord, à Karafa el-Kobra .....	—	76, 83
» du milieu   »	—	76, 83
» sud       »	—	76, 83
Mohamed el-Anouar (mosquée) à el-Sayedâ Sekina .....	—	18
Mohamed bey Abouldahab (okâla) à el-Azhar ..	—	49, 52
Moustapha (sébil el-sultân) à Sayeda Zeinab ..	—	58
Mouayyed (mosquée el-) à el-Soukkarieh .....	28, 67, 136	21,37,43,58,59,86 104,147,148
Moudarrag (Porte el-) à la Citadelle.....	—	58
Mur de ville de Caire .....	—	38
Musée .....	25, 135, 140	42,53,58,61,78,100 121
<b>N</b>		
Nâsr (Bâb el-). ....	12, 66	45
Nâsser (mosquée el-) à el-Nahâssyn .....	—	52
»       »       » à la Citadelle .....	—	20, 57, 121
<b>O</b>		
Omar Aghâ (sébil), à Darb el-Ahmar.....	64	97, 112, 132, 143
<b>P</b>		
Procès-verbal n° 61.....	7	—
»       62.....	23	—
»       63.....	60	—
»       64.....	134	—
<b>R</b>		
Radaouân bey (maison wakf) à el-Kheyâmîch..	—	106
Redeini (maison wakf el-) à Mehalla el-Kobra ..	—	41, 77
Ma' abed el-Rifaï (coupoles), au désert Kaïthâi.	—	75
Ma'abed el-Rifaï (coupoles au nord de), au désert		
Kaïthâi .....	—	75
Roda (le nilomètre de), .....	—	39
Romains (tour dite des), à Alexandrie.....	63	99, 123
Rosette (maison à).....	9	—
Rapport de la deuxième Commission n° 160 .....	—	13
»       »       »       »       161..	—	18
»       »       »       »       162..	—	20
»       »       »       »       163..	—	35
»       »       »       »       164..	—	44
»       »       »       »       165..	—	50
»       »       »       »       166..	—	69
»       »       »       »       167..	—	81
»       »       »       »       168..	—	89
»       »       »       »       169..	—	95

		PAGES DES PROCÈS-VOCABAUX	PAGES DES RAPPORTS
Rapport de la deuxième Commission n° 170..		—	102
» » »	171..	—	109
» » »	172..	—	117
» » »	173..	—	126
» » »	174..	—	131
» » »	175..	—	142
» » »	176..	—	148
» » »	177..	—	149
<b>S</b>			
Saad el-Dyn Ibrahim (zaouyeh) à Darb el-Gamâmis .....		—	58
Sadat el-Tâlba (tombeau) à l'Imâm el-Châfî .....		—	83
Safia (tombeau de la cheikha dans l'ancien palais de Mansour pacha) .....		—	143
Saghri Wardi (mosquée) à el-Saliba .....	61	14, 71, 82	
idem (mosquée) à el-Makassis .....		16, 72	
Sâlah Tâlî (mosquée) à Darb el-Ahmar .....	25	16, 56	
Sâleh el-Dyn (aqueduc du) .....	12	40	
Sâleh Negm el-Dyn (tombeau) à el-Nahassyn .....		110	
Sangar el-Gâouli (tombeau de) à châra Marassîna .....	67, 137, 138	85, 147	
Saouâbi (coupole el-) Karâfa el-Kobra .....		76, 83	
» (les arcades vis-à-vis de) .....		76	
Serghatmach (mosquée) à el-Khodeirî .....		74, 54	
Solimâniéh (Tekiet el-), à el-Serouguieh .....			
Porte Souk el-Selâh (porte monumentale à) voir Mandjak el-Sâlehdâr .....	62, 67, 137, 138	46, 91, 100, 132, 146	
Soukkari (Monument dans la rue el-). ....		121	
<b>T</b>			
Tachtomar (coupole) au désert Kaitbâï .....		—	75, 83
Talbîeh (coupole de Khaouand) au désert de Kaitbâï .....		—	75, 83, 112
Tarabai el-Cherîfi (coupole) à Bâb el-Ouazir .....		—	58
Tâz (palais de l'Emir) à el-Seyoufieh .....	62, 67, 137, 138	15, 39, 57, 58, 82, 93 101, 112, 132, 147	
Tenkez (coupole ouazir émir) au désert Kaitbâï .....		—	76
Tenkezîeh (mosquée el-), au désert Kaitbâï .....		—	76
Tenkezîeh (coupole el-) à Karâfa el-Kobra .....		—	76, 83
idem (coupole au nord de idem) .....		—	76
Toumanbâï (tombeau) à el-Abbassieh .....		—	52
Touloun (mosquée d'Ibn) à Kal'at el-Kabch..	66, 67	38, 44, 57, 82, 93 101, 112, 132, 147	
<b>Y</b>			
Yochbak (voir Bardak).			
Youssef (coupole des frères de), à Karâfa el-Kobra .....		—	77, 83
<b>Z</b>			
Zomr (coupole el-) au désert Kaitbâï .....		—	75
» (Minaret) à Karâfa el-Kobra .....		—	77
Zoueila (bâb) .....		—	45, 79



## TABLE DES MATIÈRES

DU ONZIÈME FASCICULE — ANNÉE 1894.

---

### PROCES-VERBAUX DES SÉANCES

Nom	Pages
61. SOIXANTE ET UNIÈME SÉANCE, DU 8 MARS 1894.....	7
62. SOIXANTE-DEUXIÈME SÉANCE DU 15 MAI 1894 .....	22
63 SOIXANTE-TROISIÈME SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1894 .....	57
64 Soixante-quatrième séance du 12 DÉCEMBRE 1894.....	126

### RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

#### CENT SOIXANTIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1° De deux demandes de construction.....	13
2° De la mosquée Kidjmás el-Isháki à Darb el-Ahmar (plan Grand bey, n° 114)	13
3° De la mosquée Saghri Wardi à el-Saliba (plan entre les n° 147 et 151)..	14
4° De la salle du palais de l'émir Táz (école des jeunes filles) à el-Seyoufieh	14
5° De la maison Kánbaï el-Mohammadi à el-Saliba (plan n° 151).....	15
6° De la mosquée el-Saleh Talâi à Kassabet Radouân (plan n° 116) .....	15
7° De la mosquée Saghri Wardi à el-Makassis (plan n° 42).....	15
8° De demandes de dessiner dans les monuments.....	16
9° De diverses dépenses.....	16

#### CENT SOIXANTE ET UNIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1° D'une demande de construction.....	17
2° Du palais Bardak, derrière la mosquée du sultan Hassan.....	17
3° Des contrats préparés pour la mise en adjudication des travaux pour l'année courante.....	18
4° De l'okfâlat Kaïthal à el-Sérouguieh (plan n° 35).....	18
5° De la mosquée Kidjmás el-Isháki à Darb el-Ahmar (plan n° 114).....	18

#### CENT SOIXANTE-DEUXIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1° Des procès-verbaux des adjudications faites par la Direction générale des Wakfs pour les travaux à exécuter dans les monuments en 1894.....	19
2° De la maison wakf el-Haramein, à haret el-Hammâm (quartier Sayedna el-Houssain).....	20

**CENT SOIXANTE-TROISIÈME RAPPORT. — EXAMEN :**

Numéros	Pages
1° De „ demandes de construction .....	33
2° De la mosquée el-Márdáni à Darb el-Ahmar (plan Grand bey n° 120)....	34
3° Des demandes de prolongation de délai pour travaux exécutés par les entrepreneurs .....	34
4° De la mosquée el-Mouayyed à el-Soukkarieh (plan n° 190).....	35
5° De la mosquée Kánbaï el-Mohammadi à el-Saliba (plan n° 151).....	35
6° De la mosquée d'Ibn Touloun à Kal'at el-Kabch (plan n° 220).....	35
7° Des murs de fortification de la ville du Caire.....	36
8° De l'école des jeunes filles (palais de l'émir Táx) à el- Seyoufieh (plan entre les n° 146 et 147).....	36
9° De la mosquée Aïdoumar el-Bahlaouán à Om el-Ghoulam (plan n° 25).....	37
10° Du Nilomètre de l'île de Rodah .....	37
11° De l'abreuvoir de Kaïtbaï à el-Ashar (plan vis-à-vis du n° 97).....	37
12° Du gardiennage des terrains d'Ain el-Sira .....	38
13° De l'aqueduc du Vieux-Caire .....	38
14° De la mosquée de Kidjimás el-Isháki à Darb el-Ahmar (plan n° 114).....	38
15° De la maison wakf el-Redeini à Méhalla el-Kobra .....	39
16° De la mosquée el-Akmar à châra el-Nahássyn (plan n° 33).....	39
17° Du musée arabe .....	39
18° Des notes de dépenses.....	40
19° Liste des travaux exécutés.....	40

**CENT SOIXANTE-QUATRIÈME RAPPORT. — EXAMEN :**

1° D'une demande de construction.....	41
2° De la mosquée d'Ibn Touloun (plan Grand bey, n° 220).....	41
3° De la porte de ville, Báb el-Naár .....	42
4° De la porte de ville Báb Zoueila .....	42
5° De la Tékiet el-Solimánieh, à el- Serouguieh (plan auprès du n° 129)....	43
6° Du tombeau de l'Imám el-Cháfai .....	43
7° Du minaret Nord de la mosquée du sultan Hassan (plan n° 133).....	44
8° Du minaret de la mosquée Serghatnach à el-Khoderi (plan n° 218)....	44
9° De la ka'at Beibars, vis-à-vis du Beit el-Kádi, à el-Nahaasyn (plan auprès du n° 28).....	44
10° Des monuments badigeonnés.....	45
11° De la porte monumentale à Souk el-Selâh.....	45

**CENT SOIXANTE-CINQUIÈME RAPPORT. — EXAMEN :**

1° De la mosquée el-Azhar .....	47
2° De l'étude définitive des travaux dans la mosquée du sultan Hassan.....	48
3° De la demande de l'architecte d'engager des agents techniques .....	49
4° Du musée arabe.....	50
5. De la mosquée du sultan Hassan (plan Grand bey n° 133).....	51
6° Du minaret de la mosquée Serghatnach, à el-Khoderi (plan n° 218)....	51
7° De la maison wakf Cheykhou à Darb el-Meda (plan près le n° 147).....	51
8° Du tombeau de Gôhar el-Madani à el-Roukbieh (plan n° 617 k.).....	52

Numéros	Pages
9° De la mosquée el-Mehmendâr à Darb el-Ahmar (plan n° 115).....	52
10° De la mosquée de Kâdi Yehya au Mouski (plan n° 182).....	52
11° De la madrasset el-Kâmelleh, à el-Nahâssyn plan n° 48).....	53
12° Du devis de la mosquée el-Banât dans le châra Gâma el-Banât (plan n° 184).....	53
13° Du devis du minaret de la mosquée Sâleh Tâlîf à Darb el-Ahmar (plan n° 116).....	53
14° De deux lettres des entrepreneurs.....	53
15° D'une note de dépenses.....	54
16° Du décompte définitif du budget de 1892.....	55

CENT SOIXANTE-SIXIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1° Des demandes de construction.....	65
2° De la mosquée d'Ibn Touloun.....	67
3° De la mosquée Saghri Wardi, à el-Saliba (plan Grand bey entre les n° 147 et 151).....	67
4° De la mosquée Saghri Wardi, à el-Makassis (plan n° 42).....	68
5° De la ka'at Beïbara, à el-Nahâssyn (plan auprès du n° 28).....	68
6° Du pont el-Waddâ', au-dessous de la mosquée de l'épouse Kaitbai, à el-Fayoum.....	68
7° Des monuments dans les environs du Caire.....	69
8° De la mosquée el-Mârdâni à Darb el-Ahmar (plan n° 120).....	73
9° Des boiseries de la maison wakf el-Redeini, à Mehallâ el-Kobra .....	73
10° De la porte Nord de la mosquée de Kaoussoun dans le Darb el-Aghaouât (plan n° 202).....	74
11° De la mosquée de Sayadi Marzouk el-Ahmadi, à el-Gamâlieh (plan n° 29).....	74
12° De la porte de ville de Bâb Zoueila .....	75
13° De la mosquée démolie de l'émir Esbek el-Youssefi, à l'Esbékieh.....	75
14° De trois contrats pour les travaux de la mosquée el-Banât dans la rue de Mansour pacha (plan n° 184).....	75
15° D'une note de dépenses .....	76

CENT SOIXANTE-SEPTIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1° De la mosquée de l'épouse du sultan Kaitbai, à el-Fayoum.....	77
2° De la mosquée de Kidjmâs el-Ishâki à Darb-el-Ahmar (plan Grand bey n° 114).....	78
3° De la mosquée Saghri Wardi, à el-Saliba (plan entre les n° 147 et 151).....	78
4° Du palais de l'Emir Tâz (école des jeunes filles), à el-Seyoufieh (plan entre les n° 146 et 147).....	78
5° Des monuments aux environs du Caire.....	78
6° De la Khânsâa Beïbara, à el-Gamâlieh (plan n° 32) .....	79
7° De la mosquée Metkâl, à Darb Kermez (plan n° d/s 19) et de la zaouyet el-Dorghâm .....	79
8° De l'aqueduc de Bassatyn.....	80
9° De la maison Sangar el-Gâouli (propriété des héritiers Sabartali) à Kal'at el-Kabch près du plan n° 221).....	80
10° De la Kobbet el-Châbihi et du tombeau de Sadât el-Talbieh, au Sud du tombeau de l'Imâm el-Châfnî .....	81

Numéros	Pages
11° De la mosquée el-Mouayyed (plan n° 190).....	52
12° Des monuments badigeonnés.....	53
13° Des notes de dépenses .....	53

**CENT SOIXANTE-HUITIÈME RAPPORT. — EXAMEN :**

1° De deux rokhsas.. .....	84
2° De la maison wakf el-Keslár, à Nour el-Zalám (plan Grand bey, entre les n° 146 et 208).....	85
3° De la Tékiet el-Solimâniéh, à el-Serouguieh (plan auprès du n° 129).....	85
4° De la coupole Abbassides, auprès du tombeau de Sett Nefisseeh.....	86
5° De la mosquée Metkâl, à Darb Kermes (plan n° d/e 19).....	86
6° De la mosquée du sultan Barkouk, à el-Nahâssyn (plan n° 43/44).....	87
7° De l'adjudication des travaux de la Gâma el-Banât, dans la rue Mansour pacha (plan n° 184).....	87
8° De la mosquée Kâdi Yehya Zein el-Dyn, à Bein el-Nehdeïn (plan n° 182).....	87
9° De la mosquée Aboubakr Mashar, à Birgaouân (plan n° 49).....	88
10° De l'ancien palais de l'émir Tâz (école des jeunes filles), (plan entre les n° 146 et 147).....	88
11° Des comptes rendus du Comité.....	88

**CENT SOIXANTE-NEUVIÈME RAPPORT. — EXAMEN :**

1° D'une demande de construire.....	89
2° De l'okalat Kaïtbâi, à el-Azhar (plan Grand bey, vis-à-vis du n° 97). . .	89
3° De la mosquée du sultan Hassan (plan n° 133).....	90
4° Des monuments badigeonnés .....	90
5° De la mosquée Karakoga el-Hassani (plan n° 206).....	90
6° De la porte de ville Bab el-Fetouh.....	91
7° Du sébil Omar Aghâ, à Darb el-Ahmar (plan vis-à-vis du n° 128).....	91
8° Du sébil Ismaïl bey el-Kebir, à el-Dâoudieh (plan entre les n° 195 et 197)	92
9° Du sebil Khosro pacha, à el-Nahâssyn (plan n° 38) .....	92
10° De la mosquée el-Atik, à Keneh.....	93
11° De la porte de la ruelle Hâret Darb el-Labbâن (plan auprès du n° 136)...	92
12° De la tour des Romains, à Alexandrie.....	93
13° Du musée arabe .....	93
14° De la mosquée el-Gaoukandâr à Om el-Ghoulâm (plan n° 24).....	94
15° De la Tékiet el Solimâniéh, à el-Serouguieh (plan auprès du n° 129).....	94
16° De l'école des jeunes filles (ancien palais de l'Emir Tâz), à el-Seyoufieh..	94
17° D'un avis concernant les frais de déplacement accordés à l'aide-ingénieur du Comité.....	95
18° D'une note de dépenses due aux photographes pour des travaux fournis..	95

**CENT SOIXANTE-DIXIÈME RAPPORT. — EXAMEN :**

1° Des chantiers des travaux en cours d'exécution.....	96
2° Divers .....	99

CENT SOIXANTE ET ONZIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

Numéros	Pages
1 <sup>o</sup> De quatre demandes de construction.....	102
2 <sup>o</sup> De la mosquée Oarman Katkhoda, dans la rue d'Abdin (plan Grand bey, n° 264) .....	103
3 <sup>o</sup> De la mosquée Sâleh Negm el-Dyn, à el-Nahassyn (plan n° 38).....	103
4 <sup>o</sup> D'une maison du sultan Kaïtbai, propriété de M. Mohamed bey Kamâl, rue el-Mârdâni, quartier Darb el-Ahmar.....	103
5 <sup>o</sup> De la mosquée du sultan Hassan (plan n° 138).....	104
6 <sup>o</sup> Du palais de l'émir Tâz (école des jeunes filles à el-Seyoufieh).....	104
7 <sup>o</sup> De la coupole Yehya el-Chabîhi et du tombeau el-Sâda el-Talbieh, au sud de l'Imâm el-Chafâi .....	105
8 <sup>o</sup> Du tombeau du sultan Inâl, au désert.....	105
9 <sup>o</sup> Des tombeaux des khalifes Abbassides, auprès de Sayeda Nefisseh.....	106
10 <sup>o</sup> De la mosquée Assanbogha, à Darb Saâda, plan n° 185.....	106
11 <sup>o</sup> De la mosquée Aïdoumar el-Bahlouâni, à Om el-Ghoulâm (plan n° 25) ..	106
12 <sup>o</sup> De la mosquée Barkouk, à el-Nahassyn (plan n° 43/44).....	107
13 <sup>o</sup> De la mosquée el-Gaoukandâr, à Om el-Ghoulâm (plan n° 24) .....	107
14 <sup>o</sup> De la mosquée Metkâl, à Darb Kermez (plan n° d/e 19).....	107
15 <sup>o</sup> Des plaques indicatrices des noms des monuments.....	108
16 <sup>o</sup> Des offres pour la fourniture de photographies pour l'inventaire.....	108
17 <sup>o</sup> D'une facture pour fournitures de bureau.....	109

CENT SOIXANTE-DOUZIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1 <sup>o</sup> D'une demande de construction.....	110
2 <sup>o</sup> De la porte de la ruelle Hâret Darb el-Labbân, auprès du n° 136 du plan Grand bey .....	110
3 <sup>o</sup> Du tombeau Yehya el-Chabîhi, au sud de l'Imâm el-Chafâi.....	111
4 <sup>o</sup> Du sébil Omar Agha, à Darb el-Ahmar (plan vis-à-vis du n° 123).....	111
5 <sup>o</sup> De la zaouyeh el-Cheikh Dorghâm.....	111
6 <sup>o</sup> De la porte de ville Bâb el-Fetouh.....	111
7 <sup>o</sup> De la mosquée du Sultan Hassan (plan n° 133).....	112
8 <sup>o</sup> De la mosquée el-Banât (le vrai nom historique est : el-Kâdi Abdel-Ghani el-Fakhri), rue Gâma el-Banât (plan n° 184).....	112
9 <sup>o</sup> De la mosquée Kidjmâs el-Ishâki, à Darb el-Ahmar (plan n° 114).....	113
10 <sup>o</sup> De la mosquée Kâdi Yehya Zein-el-Dyn, à Bein-el-Nahdein (plan n° 182) .....	113
11 <sup>o</sup> De la mosquée du sultan Mohamed el-Nâsser, à la Citadelle.....	113
12 <sup>o</sup> Du musée arabe .....	114
13 <sup>o</sup> Visite de deux monuments non classés.....	114
14 <sup>o</sup> Rapport de M. Herz sur la tour dite des Romains, à Alexandrie.....	116

CENT SOIXANTE-TREIZIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

Sur la mosquée el-Mârdâni, à Darb el-Ahmar.....	118
---	-----

CENT SOIXANTE-QUATORZIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1 <sup>o</sup> De l'ancienne maison auprès de Beit el-Kâdi (propriété de S. E. Ahmed pacha Râched, entre les n°s 28 et 43 du plan Grand bey) .....	123
2 <sup>o</sup> Du tombeau de Gohar el-Mârdâni.....	123

Numéros	Pages
3 <sup>e</sup> De la tekieh el-Solimâniyah à el-Serouguieh (plan auprès du n° 129).....	124
4 <sup>e</sup> Du sébil Omar Agha à Darb el-Ahmar (plan vis-à-vis du n° 123).....	124
5 <sup>e</sup> De l'ancien palais de l'émir Tâs (école des jeunes filles à el-Seyoufieh)....	124
6 <sup>e</sup> De la mosquée Kidjmâs el-Ishâki à Darb el-Ahmar (plan n° 114).....	125
7 <sup>e</sup> De l'adjudication des travaux à exécuter dans les mosquées du sultan Hassan et Assanbogha.....	125

CENT SOIXANTE-QUINZIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1 <sup>o</sup> Des monuments de Karâfa el-Kobra.....	133
2 <sup>o</sup> Gardiennage des collines au Sud du Caire.....	133
3 <sup>o</sup> Du sébil Omar Agha, à Darb el-Ahmar (plan Grand bey, vis-à-vis du n° 123)	134
4 <sup>o</sup> Du tombeau de la cheikha Safia, au palais Mansour pacha, à Bâb el-Khalâk..	134
5 <sup>o</sup> De la khânsâ Béïbars, à el-Gamâlîch (n° 32) .....	135
6 <sup>o</sup> De la question des surveillants des travaux du Comité.....	135
7 <sup>o</sup> De la mosquée du sultan Hassan (plan n° 133).....	136
8 <sup>o</sup> Du musée arabe .....	136
9 <sup>o</sup> De trois demandes pour faire des études dans les monuments arabes.....	136
10 <sup>o</sup> Proposition devant servir à la rédaction du budget de l'exercice 1895.....	137

CENT SOIXANTE-SEIZIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1 <sup>o</sup> De la mosquée de Mouayyed à el-Soukkarieh, Caire (plan Grand bey n° 190)	138
---	-----

CENT SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME RAPPORT. — EXAMEN :

1 <sup>o</sup> De deux rokheas .....	139
2 <sup>o</sup> De la porte et du couloir auprès des tombeaux des Abbassides.....	139
3 <sup>o</sup> Des monuments au désert Kaïthâï.....	140
4 <sup>o</sup> De la mosquée Kânbaï el-Mohammadi, à el-Saliba (plan Grand bey n° 151)	140
5 <sup>o</sup> De la ka'at Beïbars (wakf Osmân Katkhoda), à el-Nahâssyn (plan auprès du n° 28).....	140
6 <sup>o</sup> De la mosquée Assanbogha à Darb Saâda (plan n° 185).....	140
7 <sup>o</sup> De deux demandes de travailler dans les monuments et dans le musée arabe .....	141
8 <sup>o</sup> Rapport de M. Herz sur la mosquée du sultan Barsbaï, au village de la Khânsâ .....	141

## TABLE DES PLANCHES

---

Planches	Pages
I. MOSQUÉE EZBEK, Caire. — Plan de la mosquée démolie en 1872, dessin de S.E. Grand pacha.....	75
II. MOSQUÉE DE L'ÉPOUSE DU SULTAN KAITBAI, à Fayoum. — Porte principale. (Phototypie) .....	77
Mosquée de Kadi YEHIA ZEIN-EL-DYN, au Caire : —	
III. Façade Est avant la réparation. (Phototypie) .....	87
IV. Façade Est après la réparation. (Phototypie) .....	87
PALAIS DE L'ÉMIR YOCHBAK, connu sous le nom de palais Bardak, au Caire : —	
V. Porte principale à l'Est de la façade Nord. (Phototypie).....	99
VI. Porte relevée par les élèves de l'École polytechnique et dessinée par M. Herz .....	99
VII. Partie Ouest de la façade Nord. (Phototypie) .....	99
VIII. Plan du rez-de-chaussée (Relevé par les élèves de l'École polytechnique)	99
IX. Plan du premier étage et section. (Relevé par les élèves de l'École polytechnique) .....	99
X. Section par la porte de l'Est du plan (planche VIII.) (Relevée par les élèves de l'École polytech. et dessinée par M. Herz). ....	99

---

